

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE



= LA CHASSE =
AUX
LUTHÉRIENS



U. d'of OTTAWA



39003001750610

LOUIS-MICHAUD
ÉDITEUR
166, B^{is} ST GERMAIN, PARIS

BR
395
.E54
1910

La chasse aux Luthériens



ML

Geo
DORIVAL
— 10 —

Louis-Michaud. Editeur à Paris.

*Droits de traduction et de reproduction
réservés pour tous pays.*

Published 15 Juillet 1910
Privilege of copyright in the United
States reserved under the Act approved
March 3 1905 by Louis-Michaud, Paris.

COLLECTION HISTORIQUE ILLUSTRÉE

Albert SAVINE

↓ ↓ ↓

La Chasse aux Luthériens des Pays-Bas

SOUVENIRS DE FRANCISCO DE ENZINAS

Annotés d'après les Documents d'Archives et les Mémoires.

✧

Illustrations documentaires



LOUIS-MICHAUD

ÉDITEUR

168, Boulevard Saint-Germain, 168

PARIS

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE



U. Ottawa
BIBLIOTHECA

PRÉFACE



ES premiers efforts des réformateurs luthériens aux Pays-Bas, la résistance que leur opposèrent Charles-Quint et ses ministres, tels sont les sujets des tableaux — et combien vivants et passionnés — que brosse dans ses souvenirs Francisco de Enzinas.

Espagnol de Burgos, lié avec Mélanchthon pour qui il éprouvait une admiration qui l'eût « entraîné jusqu'au bout du monde », Enzinas écrivit pour lui en langue latine le récit de sa captivité et de ce qu'il avait vu dans les Flandres. Calvin, dit-on, traduisit ces mémoires en français et ils parurent chez un imprimeur de Sainte-Marie-des-Mines dévoué aux idées de la Réforme. Le livre tomba bien vite dans l'oubli, saisi et pourchassé par la police impériale, mais il y a près d'un demi-siècle l'érudit Campan le réimprima à Bruxelles, en y ajoutant le texte latin conservé par deux manuscrits.

Si belle et si pure que soit cette prose française dans laquelle on retrouve le verbe de Calvin, il a paru nécessaire d'en rajeunir la langue, d'une lecture un peu difficile pour nos contemporains, de même que des coupures discrètes allégeaient le texte de discussions théologiques, très lourdes et dès lors fatigantes, sans toucher, d'ailleurs, à ce qui fait la cou-

leur et la vie de ce document. Des notes ont, en outre, éclairé et parfois rectifié les pages dans lesquelles le bouillant Enzinas s'emporte en invectives violentes et ne ménage à ses adversaires ni les sarcasmes, ni les traits mordants.

Il a paru, en effet, qu'il convenait de laisser toute liberté d'expression à ce témoignage d'un contemporain nous apportant l'écho des passions en lutte et dont les colères emploient volontiers l'arme du ridicule.

Injures, épithètes brûlantes, esquisses d'une vérité caricaturale ont leur équivalent dans l'illustration de cet ouvrage où l'on retrouvera la majeure partie des satiriques du crayon et du burin au temps de la Réforme. Des gravures anciennes, des portraits précieux, la plupart empruntés à la riche collection du fermier général Lallemant de Betz, au Cabinet des Estampes, complètent le commentaire graphique de *La Chasse aux Luthériens des Pays-Bas*.

La Chasse aux Luthériens des Pays-Bas

SOUVENIRS DE FRANCISCO DE ENZINAS

I

Une version du Nouveau Testament crime d'État.



Il y a déjà deux ans ou plus, monsieur, que je me départis de vous (1), depuis quel temps il m'est impossible de raconter les maux que j'ai endurés, même au chemin, lequel au milieu de l'hiver, comme vous savez, ne pouvait être que très fâcheux. Certes, il me fut de fort grand travail jusqu'à ce que je fusse venu en Frise orientale, auquel lieu je fis quelque séjour, en partie pour me reposer du chemin, en partie aussi pour saluer mes anciens amis, entre lesquels je compte pour le principal le seigneur Jean Laski (2). De Frise, je dirigeai mes pas vers Louvain, parce que j'étais

(1) Enzinas avait quitté Mélanchthon vers le mois de janvier 1543. C'est sur sa demande qu'après avril 1545 il entreprit la rédaction de ses *Mémoires*. En effet, Mélanchthon écrivait à Camerarius le 16 avril : « Notre Espagnol-Français est revenu, miraculeusement délivré, sans le secours d'aucun homme, du moins à sa connaissance. Je l'ai prié d'écrire une relation de ce fait. Je te l'enverrai. »

(2) Jean de Laski (1499-1560), d'une noble famille polonaise, étudia dans sa jeunesse dans les plus célèbres universités de l'Italie, de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Entré dans les ordres, il fut abbé et désigné pour deux évêchés qu'il résigna entre les mains du roi de Pologne. Lié avec Albert Hardenberg, Zwingle, Erasme et les principaux réformateurs, il finit par se fixer à Louvain où il se maria (1539), puis à Embden jusqu'à ce que les troubles d'Allemagne l'engagèrent à passer en Angleterre où l'appelait Edouard VI. Placé à la tête de l'Église réformée des Réfugiés, il dut repasser sur le continent sous le règne de Marie Tudor, vécut tour à tour en Danemark, en Allemagne, puis en Pologne où il fut protégé jusqu'à la fin de sa vie par le roi Sigismond.

ennuyé du chemin et que je voulais savoir comment s'y portait la Religion (1). Je délibérai, avant que de me montrer ouvertement, de communiquer privément avec mes amis et me récréer un peu avec eux. Mais il advint bien autrement, car, alors que je pensais être au bout de mes travaux, il me sourd une nouvelle fâcherie. Mes anciens amis, qui autrefois m'avaient tant caressé et desquels j'eusse estimé la foi plus ferme, de prime arrivée me font bon visage, mais sachant que je venais d'Allemagne et pour cette raison m'estimant sentir le soufre, au lieu qu'auparavant ils m'avaient tant agréable, maintenant, en me voyant seulement, ils tremblaient. Aussi n'avaient-ils pas peur sans cause, car la veille de mon arrivée à Louvain, on avait mis en prison vingt-huit bourgeois, tous gens honnêtes et de bonne réputation en la ville (2).

Le procureur général, qu'ils appellent (3), avec toute la

(1) C'est-à-dire la Réforme.

(2) Campan a relevé les noms des vingt-trois inculpés dans cette affaire : vingt et un laïques et deux ecclésiastiques, mais la procédure lui a fourni les noms d'autres habitants de Louvain compromis, qui avaient pu sans doute s'enfuir avant l'arrivée chez eux du procureur général, ainsi qu'Enzinas le rapporte lui-même, ou s'échapper de prison comme le chapelain Pierre Rythove. Aux termes des droits et privilèges résultant des vieilles lois du pays, les arrestations nocturnes, les violations de domicile, l'emploi d'une juridiction exceptionnelle étaient autant d'abus. Le chroniqueur Jacques de Wesenbeke a enregistré les plaintes des membres du Conseil des Flandres à la Régente. « Suivant les privilèges et coutumes d'icelle province, toujours inviolablement observées et par le roi à son avènement jurées, la connaissance des personnes et bien arrêtés, détenus ou emprisonnés compétait à chacun d'eux en sa juridiction. Quant aussi s'adonnait qu'information se devait prendre contre aucun séculier, soit criminelle soit civile, à la requête d'aucun ecclésiastique ou laïque, cela se faisait par les gens de loi, à l'administration de justice constituée de par Sa Majesté, de sorte que à aucune autre personne quelconque n'était permis d'y faire aucun acte de juridiction, et principalement, d'y faire aucune appréhension ou visitation des maisons. En quoi était davantage requis que suffisantes et précédentes informations fussent préalablement vues par les gens de la loi. » (*Mémoires* de Wesenbeke, éd. Rahlenbeck, 19.) Mais l'édit du 19 février 1543 avait modifié bien des choses. N'ordonnait-il pas la visite deux fois par an des librairies et la saisie des livres reconnus suspects? (Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IX, 53.)

(3) Pierre du Fief, procureur général du conseil du Brabant.

bande des Pharisiens, ayant assemblé leurs gens, étaient venus la nuit, à l'heure de dix heures, pour visiter les maisons des bourgeois, et étant entrés de force, soudain, cherchaient par tous les coins de la maison et fouillaient partout s'ils trouveraient, à ce qu'ils disaient, des livres suspects, pour, à cette seule cause-là et sans autre enquête, faire mourir les pauvres gens. Là on eût vu un fort piteux spectacle, les satellites poussant les portes des pauvres gens qui, lassés de leur travail journalier, s'étaient mis au repos dans leur lit sans s'attendre à une telle alarme. Que si d'aventure, le père de famille était, pour



Jean de Lazhi.

Portrait non signé.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

son grand travail, plus profondément endormi et qu'il ne vint pas assez tôt ouvrir la porte, incontinent elle vous était mise bas et venaient ces brigands par force jusqu'au lit du père de famille. Là ils surprenaient le mari et la femme ignorant de quoi il serait question. Là, ces satellites, d'une audace inouïe, mettaient quelquefois les mains sur les pauvres maris, selon ce qui leur était commandé, quelquefois sur le mari et la femme, et les emmenaient. Les pauvres enfants étaient au côté qui par leurs pleurs et cris lamentables semblaient prévoir le malheur de leur père et le leur.

Étant tout étonnés d'un si cruel spectacle et voyant la maison pleine de gens armés, pleine de torches et flambeaux, reluisante de la clarté des harnais, des épées nues et autres armes, voyant leurs père et mère être séparés, l'un tiré ici, l'autre là, et bien souvent être tous deux emmenés, les mains liées, hors de la maison, les pauvres enfants donc, bien qu'ils ne sussent de quoi il était question, par un instinct de nature plus que par jugement, remplissaient la maison de pleurs appelant leur père et redoublant leurs cris. « Où allez-vous, mon père? Où vous emmène-t-on, ma mère? Qui est-ce qui demeurera ici, qui nous donnera demain à manger? » Et pour récompense de cette affection naturelle qu'ils ne pouvaient témoigner que par leurs larmes, les pauvres enfants étaient fessés. On leur fermait la bouche afin que leurs pleurs n'avertissent pas les voisins qui eussent eu pitié de leurs amis ou bien, craignant le même sort, eussent avisé au moyen de s'enfuir. Ce que plusieurs firent qui, entendant venir ces rustres, se jetèrent vivement hors du lit, sautèrent en chemise les murailles de leur logis et se sauvèrent en cet appareil. Et toutefois la fureur des tyrans ne s'adoucit en rien. Au contraire, ils s'animèrent d'autant plus, voyant que leur entreprise se découvrait, que ceux qu'ils pourchassaient étaient avertis de leur venue par la diligence des gens de bien au milieu de l'obscurité de la nuit et que, lorsqu'ils arrivaient aux maisons, ils les trouvaient vides et sans habitants. Or donc, le procureur général courut toute la nuit avec les siens, enflammé de fureur et de haine contre la vérité et sa fureur ne se put apaiser que lorsqu'il eut emmené en prison vingt-huit bourgeois, tant hommes que femmes, pères, enfants, maris, femmes, frères, sœurs et de toute qualité, les séparant en divers locaux et défendant de laisser communiquer personne avec eux, non pas le fils avec le père, le mari avec la femme, ni la femme avec le mari, ne voulant pas davantage qu'on les laissât ni lire ni écrire ni parler à homme quelconque. Ayant ces tyrans ainsi procédé, ils s'en revinrent joyeux en leurs maisons comme ayant heureusement accompli leur tâche, ô

cruauté merveilleuse et telle qu'il n'en fut jamais ouï parler (1)!

Ceux de Louvain furent grandement étonnés de cette soudaine persécution, même ceux qui se disaient avoir eu goût de l'Évangile plus que les autres. J'en pourrais nommer quelques-uns, non de basse condition qui, ayant auparavant tenu la bonne et vraie religion, ne retinrent pour lors aucun signe ou indice de vrais chrétiens, mais à cette occasion, laquelle eux-mêmes cherchaient plus qu'elle ne les cherchait, se déclarèrent vrais hypocrites. Tant est grande la faiblesse du cœur humain. De ma part, je ne pouvais approuver leur intention, et eux aussi, sachant que je venais d'Allemagne, me disaient entaché de je ne sais quelle hérésie et ne me voyaient pas volontiers. Qu'est-il besoin de plus long propos? Nous fûmes chassés de notre logis accoutumé et il nous fut dit que nous nous pourvissions ailleurs, afin que par notre présence nous ne missions en danger et nous et ceux qui nous recevaient. Je m'émerveillai alors de l'inconstance et légèreté des hommes et vu que l'homme n'a nulle vertu plus grande ni ornement de sa vie plus excellent que de soutenir la défense de la vraie religion d'une grandeur de courage et de cœur invincible, voire jusqu'au dernier soupir, contre les ennemis de la vérité, contre leurs fraudes, ruses et violences, il me faisait lors fort mal de voir des gens qui, autrement, n'étaient pas des pires, au premier vent de tempête, avoir perdu courage et avoir lâchement et vilainement quitté la profession de piété.

Au reste, afin que nos amis, que j'eusse bien voulu voir en sûreté, ne fussent soupçonnés pour l'amour de moi et afin aussi que, par une trop grande témérité, je ne me

(1) La conduite de Pierre du Fief semble avoir soulevé bien des haines. En 1553, une information fut ouverte « touchant la conduite du procureur général et l'administration de la justice » et les conseillers de Brabant furent ouïs en leurs dépositions. Cette procédure est perdue, mais comme il est certain que Pierre du Fief, procureur général en 1553, avait cessé ses fonctions en 1554, il semble probable que les informations et dépositions avaient eu pour résultat sa destitution.

mise en danger, je résolu en moi-même que je devais éviter la fureur des tyrans et aviser sagement de faire ce qui était nécessaire et ce que le temps requérait. Je ne me voulais pas retirer chez mes parents, bien qu'ils fussent en grand nombre et de grande autorité en la ville, à cause que je doutais de leur foi et de leur bon vouloir envers moi, étant les hommes si véhéments et si opiniâtres à soutenir la coutume qu'ils ont une fois reçue. D'autre part, je n'avais pas délibéré d'aller voir mes parents d'Anvers, auxquels j'avais fait par mes lettres entendre ma venue, jusqu'à ce qu'eux-mêmes m'appellassent. Cependant, je m'avisai d'aller à Bruxelles, où je n'étais pas si connu qu'ailleurs, et y demeurer jusqu'à ce que j'eusse entendu certaines nouvelles. Mais étant arrivé là, j'entends soudain qu'il n'y avait pas moins de trouble que j'en avais laissé à Louvain. Il me fut affirmé que là aussi on avait emprisonné un grand nombre des plus gens de bien de toute la cité et que beaucoup, ayant abandonné leur famille, s'en étaient enfuis, que leurs biens avaient été confisqués et que beaucoup se tenaient cachés en lieux secrets, qu'on avait en écrit le nom de plus de trois cents de ceux qui étaient soupçonnés par-dessus tous et qu'on estimait devoir sous peu être pris, soit à Bruxelles, soit en toutes autres villes de Brabant et de Flandre (1). Voyant donc que là il n'y avait nulle espérance de repos ou de tranquillité, je décidai incontinent, quelque chose qu'il en dût advenir, de retourner à Louvain et me disposai à faire là mon devoir et recevoir tout ce qu'il plairait à Dieu de m'envoyer. Mais la chose tourna mieux que je n'avais espéré.

~~~~~

(1) Les confessions des habitants de Louvain avaient compromis beaucoup de Bruxellois qui furent sans doute arrêtés et poursuivis. Pour être suspect ne suffisait-il pas de posséder la Bible ou le Nouveau Testament en langue flamande ou allemande, les *Postilles* de Luther ou quelque écrit d'Erasmus? Un repas gras les jours maigres, une réunion où l'on avait lu les Ecritures en commun, une fête où l'on avait chanté la chanson :

Méfiez-vous du levain des Phariséens,  
c'étaient autant de crimes auxquels on ne faisait point grâce.

Tous me déconseillaient de me montrer en public, mais contre l'opinion de tous, j'allai droit à nos Espagnols. Mes parents et anciens amis, qui étaient en la ville, me reçurent fort humainement. Il y en avait aussi beaucoup

d'autres, que j'avais connus auparavant, qui, pour être amis et familiers de mes parents, tâchaient de tout leur pouvoir à faire amitié aussi avec moi. Tous me faisaient honneur. Tous s'efforçaient à l'envi de m'être agréables contre toute mon espérance, et de beaucoup d'autres. Au commencement, j'eus quelque soupçon que cette civilité qu'ils me témoignaient, contre leur naturel et accoutu-



*Jacques Masson ou Latomus.*

Portrait du temps.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

mance, ne couvrit quelque trahison et qu'ils ne me dressassent quelque embûche secrète, mais ayant à certains indices aperçu qu'il n'y avait en eux point de fard et qu'ils m'embrassaient et caressaient de cœur comme par extérieur, je commençai à être un peu plus rassuré et à les vouloir dépasser en plaisirs et honnêtetés. Cependant, mon oncle d'Anvers (1) envoya un de ses amis à Louvain, par lequel et par lettres fort aimables, il montrait se réjouir de

(1) Il s'appelait Diego Ortega.

ma venue et me mandait de l'aller trouver. Ce que je fis d'autant plus volontiers qu'à ce moment le séjour de Louvain était très dangereux. Là aussi (1), mes parents et amis m'embrassent et me reçoivent aimablement, de sorte que de ce côté-là tout allait fort bien, Dieu merci. M'étant ainsi réjoui quelques semaines avec mes parents, je m'en revins à Louvain au moment où la cause des pauvres prisonniers était sur le bureau.

Tous les jours, les docteurs théologiens, particulièrement Latomus (2) et le Doyen (3) qui sont en réputation par-dessus les autres, venaient aux prisons pour, par leurs disputes, tourmenter ces pauvres femmellettes prisonnières. Les unes, plus jeunes et moins exercées ès saintes lettres et contentions ecclésiastiques, et qui plus facilement eussent pu être trompées par leurs ruses et subtilités, défendaient leur cause par silence et modestie. Les autres, plus avisées, retournaient les arguments des théologiens contre eux-mêmes, non sans grand déshonneur et ignominie de tout l'ordre théologique, d'autant que les principaux s'en retournaient de la dispute, ou vaincus par les femmes, ou confus à tout le moins, — car tant impudents sont-ils qu'ils ne se laissent jamais vaincre de paroles, — et le bruit en était incontinent répandu par toute la ville. Entre autres, la femme d'un apothicaire (4), interrogée ce qu'elle pensait

---

(1) A Anvers.

(2) Latomus, surnom de Jacques Masson (1475-1544), célèbre théologien né à Cambron en Hainaut, élève de l'Université de Paris où il fut reçu maître ès arts et professeur de philosophie. En 1519, il prit à Louvain le grade de docteur en théologie et y dirigea ensuite un collège de pauvres étudiants. Bien connu pour ses violentes controverses avec Luther, il mourut pendant l'emprisonnement de Francisco de Enzinas, son ancien élève. On le considérait comme le premier des théologiens de Louvain.

(3) Ruard Tapper d'Enckhuysen, doyen de Louvain, inquisiteur général pour les Pays-Bas depuis le 6 juillet 1537. Il mourut en 1559. « Ce malheureux, dit Enzinas, a accoutumé de remplir ses sermons, quand il ne sait plus que dire, d'injures contre Luther et autres gens de bien. » Il appelait, paraît-il, Mélanchthon le blanchisseur de la doctrine de Luther.

(4) Catherine ou Calleken Sclerckx, femme Rogiers. Voici le passage, visé par Enzinas, de l'interrogatoire du 31 mars 1543 : « Ladite

de l'invocation des saints, assavoir s'il ne les fallait pas adorer et invoquer, répondit qu'elle était fort mal exercée en disputes et partant qu'elle laissait toutes les subtilités aux théologiens, que quant à toute forme d'invocation elle n'en savait, ne voulait tenir autre chose que ce que la Sainte Écriture enseignait, savoir ce que Jésus-Christ nous commande en Saint Mathieu au quatrième chapitre, qu'il nous faut adorer notre Dieu, notre Seigneur, et servir lui seul. En outre, qu'elle avait lu dans Saint Paul qu'il n'y a qu'un seul moyennneur (1) entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ qui s'est livré soi-même pour nos péchés et qui entend nos soupirs et présente nos prières devant le Père.

Les théologiens, étonnés de la réponse de cette femme, découvrent de plus en plus leur impiété en tourmentant cette pauvrete. « Il est bien vrai, disent-ils, qu'il faut adorer Dieu. Nous ne le nions pas. Mais quelle audace est-ce ou plutôt impudence d'oser, le front levé, les mains et les pieds tout remplis d'ordures, te venir présenter devant Dieu que tu auras offensé en tant de sortes, attendu que tu n'oserais faire le semblable même devant un homme. Pense à part toi si l'Empereur, d'aventure, venait en cette ville et que tu voulusses obtenir quelque chose de lui, ne t'adresserais-tu pas à M. de Granvelle (2), premier qui ose approcher de lui ou à quelques autres que tu saurais lui être agréables? Ne les gagnerais-tu pas si tu pouvais? Ne les prierais-tu pas de te recommander à lui et de lui

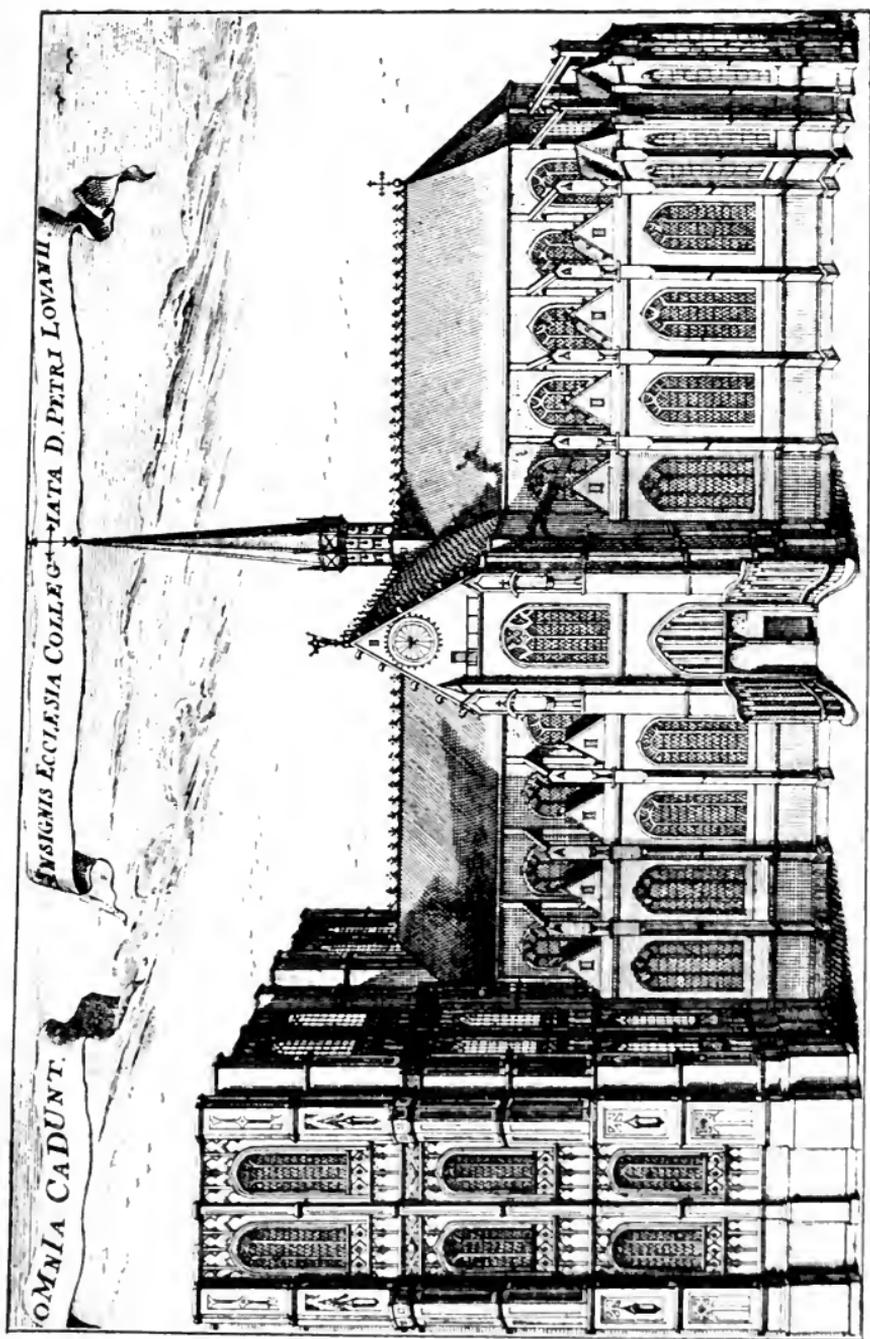
---

Catherine Selereckx, interrogée sur ce qu'elle et pour ce qu'elle a pu penser au sujet de la foi et des ordonnances de l'Eglise, répond qu'en cette matière elle a toujours cru ce que l'Eglise enseigne, ainsi qu'elle l'a déjà déclaré. Toutefois elle n'est pas disposée à implorer les Saints, elle préfère s'adresser à Notre-Seigneur dans l'espoir qu'il l'entendra. Elle reconnaît cependant que les Saints méritent qu'on les honore. Interrogée si l'on peut honorer et prier les Saints afin qu'ils implorent le Seigneur en notre faveur, elle répond qu'elle n'en a jamais fait l'expérience, qu'elle préfère s'adresser à Dieu, ainsi qu'elle l'a déclaré précédemment. »

(1) Intermédiaire qui intercède.

(2) Perrenot de Granvelle, père du cardinal.

présenter ta requête? Certes oui, tu le ferais. » Voyez, comment ces sages du monde, ou par certaine malice ou par pure ignorance, ou bien enchantés par quelque force impie, couverts de cet argument comme de quelque bastion invincible, poursuivent leur folie et leur rage. Et toutefois, l'esprit de la pauvre femme ne s'éblouit en rien de cela, même elle leur donne une réponse et solution à leur argument, plus hardie et plus docte qu'ils n'eussent jamais attendu d'elle. « Répondez-moi aussi, je vous prie, leur dit-elle, si l'Empereur était à une fenêtre, qui sût que j'eusse affaire à lui et besoin de son aide, et quand je passerais par devant, il m'appelait lui-même de sa propre bouche, et me disait : « Hé, femme! Je sais que tu as affaire à moi. Monte ici où je suis. Je te veux octroyer volontiers ce que tu me demanderas, » me conseilleriez-vous, s'il en était ainsi, d'attendre que je me fusse acquis des amis à la Cour, ou bien de m'en aller droit présenter à l'Empereur, qui seul peut et veut me donner ce que je lui demanderais? Certes, laissant les serviteurs, je m'adresserais droit au maître, principalement parce que lui-même, de sa propre bouche, m'aurait dit de venir à lui. Que si, suivant votre jugement, je lui répondais que je voudrais attendre de m'être insinuée en la bonne grâce de Granvelle, ne serais-je pas digne et à bon droit, quand ce viendrait à lui, d'être pour le moins refusée en ma demande, ayant plus prisé l'autorité du serviteur que celle du maître? Davantage, quelle impiété est-ce, dit-elle, de vouloir juger de l'éternelle volonté de Dieu selon les mœurs corrompues des hommes? Ou faire une règle et loi touchant le service de Dieu et la religion par une humaine similitude vicieuse? Quant à moi, j'ai l'empereur céleste Jésus-Christ, rédempteur et sauveur du genre humain, lequel crie ouvertement à tous les hommes de quelque état ou qualité qu'ils soient : « Venez à moi, » non pas un ou deux d'entre vous, messieurs nos maîtres, mais tous en général; non pas vous qui, enflés et enorgueillis de votre propre justice, refusez de revêtir celle de Dieu et estimez n'en avoir pas besoin, mais vous quiconque êtes travaillés et chargés du fardeau



*L'église collégiale de Saint-Pierre-de-Louvain.*  
Gravure de Hassowyn. (Bibliothèque Nationale, Estampes.)

de vos péchés, quiconque désirez d'en être soulagés et délivrés, quiconque pleurez de cœur devant la miséricorde de Dieu. Je confesse que j'ai, disait-elle, souvent, par mes péchés, forfait contre la divine Majesté. Je confesse que j'ai souvent offensé Dieu, que je ne suis pas digne de lever les yeux au ciel, mais mon esprit est tout élevé, ayant la voix de l'empereur céleste qui connaît ma pauvreté et misère et y veut remédier. Qu'ai-je donc que faire à présent d'aucun avocat qui me fasse entrée à mon prince, attendu que cela est l'éternelle volonté de notre Sauveur ratifiée par son écriture et scellée par son sang que, droit, sans aucun délai, sans appui d'aucun que de ma foi et assurance seulement, je m'aïlle présenter à lui. A votre avis devrais-je répondre à Dieu que je voudrais attendre que j'eusse saint Pierre et saint Paul avec moi? Et si, ne laissé-je toutefois d'avoir en honneur et estime les exemples de leur piété, essayant de les imiter si je puis, je ne laisse pas de m'efforcer de suivre la foi de l'un et la dilection de l'autre, ne devrai-je pas à bon droit, pour une telle contumace, être refusée de Dieu? Car c'est une impiété horrible de vouloir transférer l'honneur de l'invocation qui est dû à un Dieu, seul créateur et réparateur du genre humain, à une créature ou autre nature, voire même angélique. » Du propos de cette pauvre femme furent tout étonnés les vénérables messieurs nos maîtres, bien qu'ils soient très illuminés, et s'en allèrent sans autre propos, sinon qu'ils l'appelèrent luthérienne. C'est là un argument sans réplique.

Il y avait plusieurs manières de gens, desquels les uns étaient en plus grand, les autres en moindre danger, selon que les charges étaient contre eux. Bien que beaucoup de gens de qualité, qui entendaient plus du secret des rabbins, doutaient fort que pas en réchappât. Ils avisèrent donc de procéder premièrement contre ceux de leur état et de leur ordre, car au commencement ils avaient pris deux chapelains de Saint-Pierre de la profession de théologiens, lesquels ils ont coutume d'appeler fils bâtards et rebelles, et de ceux-ci le plus jeune s'était ensui

du lieu où ils l'avaient enfermé (1). Il serait impossible d'exprimer combien nos maîtres furent peïnés de voir leur échapper celui qui leur avait toujours été le plus suspect et qu'ils redoutaient comme un espion familier et domestique, dans la crainte où ils étaient qu'il ne les décelât envers les autres nations et qu'il ne dévoilât toutes leurs méchancetés. Alors ils commencèrent à crier qu'un hérétique s'était enfui, lequel toutefois j'ai connu être fort homme de bien et le plus docte de toute leur troupe. Ils affichèrent aussitôt des placards aux portes du temple pour faire arrêter le fugitif s'il était trouvé; le menaçant de l'anathématiser et le déclarer publiquement hérétique par contumace s'il ne revenait dans un certain délai.

Mais lui, étant bien averti du danger qu'il courait s'il revenait et sachant qu'il lui valait beaucoup mieux vivre ailleurs que de jamais revenir, il aima mieux endurer ce foudre léger que d'exposer sa vie. Donc incontinent, il fut déclaré par lettres obstiné hérétique, refusant de revenir au jugement et à la correction de Sainte-Mère-Église, comme ils l'appellent. Cela fait, ils se jetèrent dans sa maison, et comme harpies insatiables, pillèrent toute sa substance. O gentils *fatistes* (2), qu'ils savent bien jouer leurs farces devant le pauvre.

Après cela, ils voulurent décharger leur colère sur le pauvre Paul — ainsi s'appelait l'autre chapelain — homme débile, tout chenu et presque âgé de soixante ans, fort modeste et de bon savoir, qu'ils tenaient toutefois pour un hérétique manifeste (3). Ils étaient entrés en sa maison de

(1) Il s'appelait Pierre Rythove, dit Mettenlape, ancien écolâtre de Sainte-Gertrude et chapelain de Saint-Pierre au moment de son arrestation. Les pièces le concernant ayant été retranchées du dossier pour être remises aux autorités ecclésiastiques, la procédure fournit très peu de renseignements sur son compte. Il en résulte seulement qu'il était bon musicien et s'occupait de botanique.

(2) Histrions, baladins

(3) C'était Pauwels ou Paul de Roovere. D'après plusieurs accusés, il avait dit que « le saint sacrement de la communion était seulement un souvenir, un gage que le Christ avait laissé de sa passion ». Enfin quand un des accusés Beyaerts, qui fut décapité par l'épée ayant eu grâce du feu, avait pensé faire œuvre pie en enlevant des

prime abord et y avaient trouvé force hymnes, cantiques et autres écrits en langue vulgaire (1) de la Sainte Écriture, à quoi il passait son temps. Aussi était-il fort heureux à écrire principalement en rimes (2). A cette cause, ils pensaient avoir contre lui occasion assez suffisante par les lois de l'Empereur pour le faire mourir sans autre inquisition. Mais afin que cela ne se fit sans pompe et solennité pour épouvanter le pauvre peuple, ils le voulurent d'abord produire en public sur un échafaud devant tout le monde. Et pour ce faire, firent préparer une grande salle au couvent des Augustins, au milieu de laquelle fut dressé un échafaud suffisamment haut pour que le peuple pût voir aisément ce qui se ferait dessus. Et parce qu'ils craignaient la sédition du populaire qu'ils savent être assez affectionné à la vraie religion et fort irrité contre eux, ils implorèrent l'aide du magistrat qui leur bailla nombre de gens armés pour leur tenir la main.

Ainsi à la fin fut amené le pauvre accusé à l'échafaud, entouré de gens en armes, petit homme, la barbe longue, blême, maigre, presque séché et miné de douleur et de pauvreté qu'il avait endurée, bref, tel qu'on l'eût pu plutôt appeler corps mort ou ombre d'un homme que non pas homme. Après lui marchaient les deux recteurs de l'Université, l'ancien et le nouveau, lui licencié, l'autre docteur, Jacques Latomus et Ruard d'Enckhuysen, chancelier et inquisiteur de la foi. Le prieur des jacobins (3), docteur en

---

églises Saint-Pierre et Saint-Jacques les tableaux représentant le Purgatoire qui les ornaient, il avait été un des premiers confidents de cette soustraction.

(1) En flamand.

(2) Un autre poète était compromis dans cette procédure, Jorris Stock, membre d'une chambre de rhétorique, auteur de chansons et de poésies. Arrêté par méprise, mis en liberté lorsque l'erreur avait été reconnue, il s'était mis en sûreté avant d'être chargé par les inculpés incarcérés, dans des termes qui ne lui eussent guère permis d'éviter une condamnation capitale.

(3) Godefroy Stryroy, né à Diest sur la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dominicain, docteur de l'Université de Louvain, successivement inquisiteur de la foi, régent de la faculté de théologie, définitiveur de la province, prieur du couvent de Louvain. Il passait pour le plus éloquent des

théologie, un certain Titelman, président du collège des papes et licencié en théologie (1), homme fort digne de cette assemblée, venaient après eux. Vous voyez ici nommer les yeux du monde, mais vous verrez après comme ils voient clair. Grande foule de bourgeois et d'écoliers vinrent à ce spectacle. Ces grands docteurs, que j'ai nommés, montèrent sur l'échafaud, se faisant eux-mêmes accusateurs et juges du pauvre prétendu criminel, qu'ils firent aussi monter au plus haut avec eux. Tous s'assirent en rond et le pauvre homme au milieu d'eux. En bas restèrent les sergents armés de toutes pièces, entourant l'échafaud et, comme gens de garnison, prêts à défendre le



*Ruard Tapper (d'Enckhuysen.)*

Portrait non signé.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

orateurs de son temps. « Son portrait était placé dans l'école théologique du couvent des dominicains et on lisait sur une manière de billet : *Alter velut Demosthenes* (tel qu'un autre Démosthène). Enzinas a fort décrié son éloquence : il est vrai qu'il ignorait le flamand. « Arrosé du même brouet que les autres, dit-il, estimé d'autant plus méchant qu'eux qu'il les surpasse tous en baverie et en hablerie de ce langage de Brabant. »

(1) Pierre Titelman, doyen de Renaix, nommé inquisiteur en 1545. « Que si on voulait peindre hypocrisie, dit de lui Enzinas, il ne se pourrait trouver face qui pût mieux représenter aux yeux humains la nature de cet exécrable vice que celle-là. »

lieu où seraient nos maîtres, afin que personne n'osât assaillir ces beaux piliers d'église sans avoir à s'en repentir. Étant donc tous assis en leur siège judiciaire, environnés de leurs satellites, après avoir fait mettre le principal criminel au milieu d'eux et avoir fait faire silence à toute l'assemblée, le recteur de l'Université (1), qui avait eu cette charge à cause qu'il était plus fin que les autres et avait plus forte voix, résuma les preuves du procès, concluant ainsi : « Nous sommes donc d'avis que ce criminel, qui s'efforce encore de soutenir ses hérésies, n'est pas digne d'un seul genre de mort. Mais pour ce qu'il ne nous est pas licite de faire mourir personne et désirons néanmoins que tels membres pourris soient retranchés, ce que nous ne pouvons de nous-même, pour cette cause, par cette notre sentence définitive, nous le déclarons hérétique pertinax et obstiné. Que si il ne se dédit, à notre volonté, de toutes ses hérésies et lui-même, de ses propres mains, ne met le feu à ses livres et autres écrits, nous voulons qu'il soit dégradé de sa prêtrise et de tous les saints ordres ecclésiastiques et privé de tous ses privilèges, afin que par ce moyen étant rayé de notre corps et remis au bras séculier, il soit puni du supplice dont tels hérétiques pertinax ont accoutumé d'être punis (2). »

Telle fut cette harangue, que le prieur des jacobins (3) prononça de nouveau aussi pour le peuple en langage vulgaire, d'une merveilleuse promptitude de parole et fort pleine de chaleur, car il est ardent et véhément en toutes

---

(1) François del Campo a Zon ou Zonnis, chanoine de l'église d'Utrecht et de Saint-Pierre de Louvain, inquisiteur de la foi, puis évêque de Bois-le-duc. Enzinas le donne comme « enivré de telle arrogance, de tel orgueil, si plein de fraudes, tromperies, finesses, aveuglement et cruauté, qu'aujourd'hui entre les gens de bien on ne l'appelle autrement que le diable incarné ».

(2) « Cette harangue, remarque Campan, a un grand caractère de vérité. Sa forme est modérée; les raisons qui y sont déduites, sans violentes injures, mais dans une forme absolue, indiquent l'autorité dont celui qui parle se croit réellement investi. Elles prouvent une grande habileté chez le recteur et portent en même temps un témoignage de la sincérité d'Enzinas. » (*Mémoires*, I, 66.)

(3) Godefroy Stryroy.

ses passions. Hé Dieu! de quels artifices d'éloquence il usait! De quelle audace ou plutôt de quelle impudente voix il tonnait! Mais comme l'éloquence consiste, ainsi que Platon la définit, à dire des choses agréables à Dieu, cette faculté de parler où il y a faute de matière bonne et idoine est langagerie (1) plutôt qu'éloquence. Ainsi notre orateur, en une si mauvaise cause, ne pouvait malgré tant de rhétorique soutenir la dignité de son sujet. Et tout son discours fut accueilli de l'assistance en dérision ou plutôt en douleur et mépris d'une telle indignité. J'en vis plusieurs en ce lieu qui eussent volontiers chassé prêcheur et juges de leurs sièges s'ils eussent trouvé quelqu'un pour donner l'exemple et se mettre à leur tête, sachant bien que ces gens armés qui étaient là pour la défense des rabbins y étaient contre leur gré et n'eussent pas opposé grande résistance aux étudiants; s'ils eussent exécuté leur vouloir et intention.

Pendant que cette sentence se prononça, le prétendu criminel ne dit pas un seul mot, non plus que s'il eût perdu la parole, parce que, à ce que beaucoup disaient, on lui avait défendu de parler. Mais il ne devait pas obéir à ce méchant commandement. Il entendait prononcer contre lui une cruelle sentence. Il voyait blasphémer l'honneur et la gloire de Dieu, qu'il avait toujours jusqu'alors constamment défendus, et n'osait dire un seul mot. Et alors que la nécessité était si grande qu'elle eût dû inciter non pas les hommes seulement, mais les pierres à parler, il demeura

---

(1) Verbiage. Campan fait ici remarquer que l'éloquence du Père Stryroy ne saurait être mise en doute. « Sa parole facile et chaleureuse attirait un grand nombre d'auditeurs. Le peuple accourait en telle foule à ses sermons que les églises ne suffisaient plus pour contenir les fidèles. Il se vit alors obligé de prêcher en plein air, dans les jardins et dans les champs, à l'aide d'une chaire portative qu'il avait fait construire pour cet usage... Il est à regretter que ses sermons ne soient point venus jusqu'à nous. L'affluence populaire, qu'ils attiraient, semble indiquer que Godefroy Stryroy avait su se préserver des défauts de son époque. Ce n'est pas, en effet, avec une lourde et intempestive érudition que l'on entraîne les masses populaires et qu'on les charme par la parole. » (Campan, *Mémoires d'Enzinas*, I, 67.)

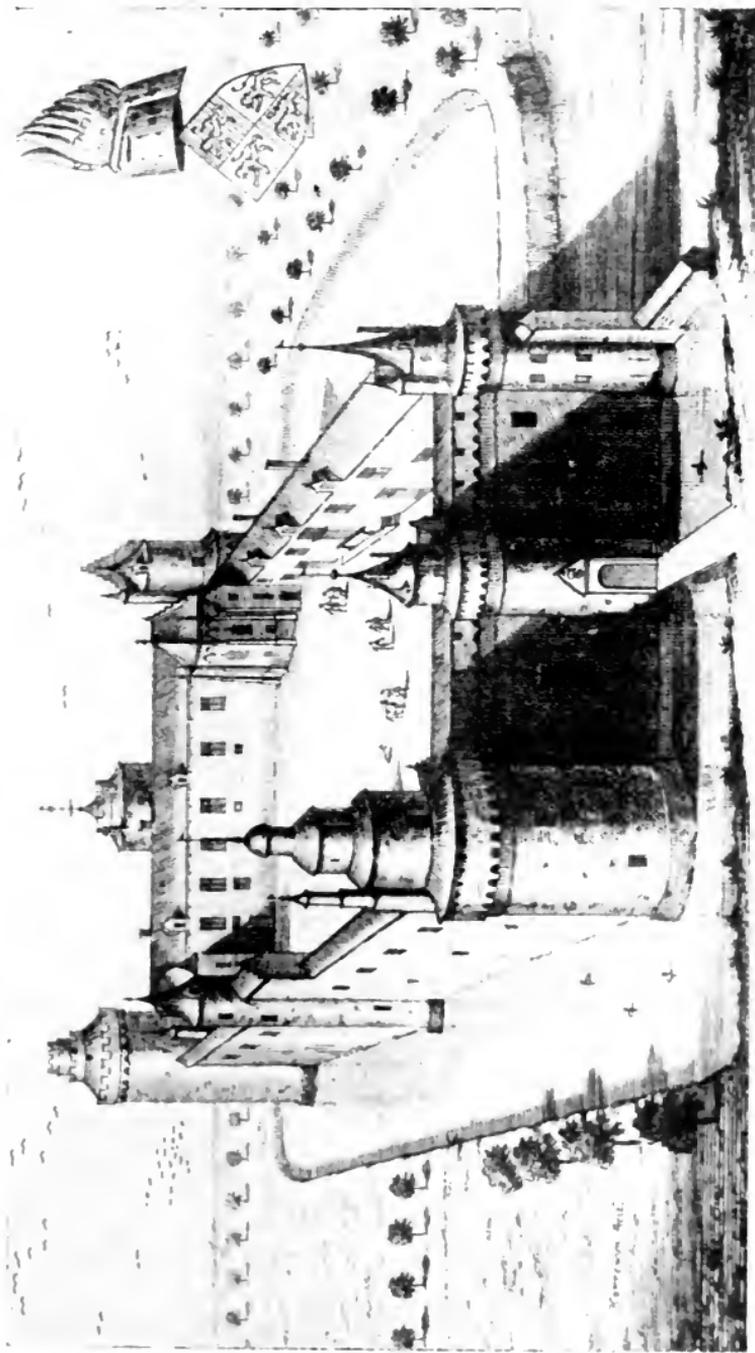
muet et n'osait pas ouvrir la bouche pour se défendre ou à tout le moins défendre la cause de l'Évangile. Ce peu de courage que je voyais en lui me faisait grand mal comme de raison, mais songeant que je n'y pouvais remédier ainsi qu'il appartenait, je pensai que le mieux était de me taire, jusqu'à ce que fut à moi à parler, que de reprendre à ce moment une telle lâcheté.

Or donc, tout ce piteux spectacle achevé comme j'ai dit, toute l'assemblée se disperse, chacun se retire chez soi. Seuls les sergents, les juges et le pauvre condamné demeurèrent. Quant à moi, voulant voir l'issue de toute cette affaire, je ne m'en voulus point aller que ce ne fût fait. Peu de temps après, tous descendirent de cet échafaud, accompagnés d'une grande troupe de moines et de sergents et de là se retirèrent en un lieu du couvent dont l'entrée correspondait dans la salle où s'était jouée toute cette belle farce. Là, nul ne fut admis, hors les personnages de cette tragédie et ceux qui étaient du serment. Ceux qui y entrèrent, nous rapportèrent après (1) que là nos maîtres, par nouvelles conjurations, flatteries, promesses alléchantes, avaient essayé de faire ce qu'auparavant ils n'avaient pu par la force, savoir qu'il se dédit de ses méchantes opinions et qu'il pourvût à ce que son âme, avec son corps, ne fût pas perdue à jamais. Il n'y avait pas faute de séducteurs de la troupe des moines et théologiens qui, tous les jours, le venaient visiter pour le divertir de la vraie voie, lui remontrant les cruels tourments qu'il éviterait par ce moyen.

Pendant que l'esprit de ce pauvre homme s'ébranlait, le procureur général et toute la bande des pharisiens poursuivaient les procès des autres prisonniers. Et parce qu'ayant recherché partout diligemment, ils n'avaient néanmoins trouvé aucune preuve suffisante contre eux, ils

---

(1) Ainsi, même dans cette séance secrète où n'étaient admis que les juges et les familiers de l'Inquisition, il y avait des adeptes de la Réforme, sergents ou moines, qui purent révéler à Enzinas les tentatives faites pour réduire Paul de Roovere à désavouer ses propos hérétiques.



*Le château de Vilvoord.*  
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

s'avisèrent de les mettre à la question afin de tirer d'eux par ce moyen tout ce qu'ils voudraient tant en ce qui les touchait eux-mêmes que touchant ce qu'ils appelaient leurs complices. Et pour ce faire, ceux qui étaient prisonniers en d'autres lieux furent amenés par les rues en la prison publique, là où était l'appareil pour la question (1). Ainsi ils en géhennèrent fort cruellement un grand nombre, sans avoir aucune pitié ni égard à l'âge ou au sexe. Les pauvres femmes furent aussi bien géhennées et autant tourmentées que les hommes. Vous n'eussiez rien ouï en toute la ville, quinze jours durant que cette boucherie se faisait, que pleurs, soupirs, larmes et autres complaints piteuses des bourgeois et gens de toute qualité qui déplorèrent l'état de leurs amis qu'ils voyaient être tenus en extrême angoisse. Les cris piteux des pauvres gens, ainsi tourmentés en la prison, couraient et se répandaient par toute la ville en sorte qu'il n'y avait personne, si cruel et barbare fût-il, qui les eût pu entendre sans grande détresse en son esprit. Mais la rage de ces tyrans était si grande que bien s'en faut qu'ils fussent apitoyés. Au contraire, on eût dit qu'ils se réjouissaient de voir tant de sang chrétien et innocent répandu. En somme, ils tirèrent de ces pauvres gens ainsi traités ce qui fut cause de leur mort et qui mit beaucoup d'autres gens de bien en peine. Ainsi ayant achevé leur œuvre de bourreaux, ils firent remporter chacun des prisonniers au lieu où il était auparavant et se délibérèrent de prononcer la sentence de Paul.

De nouveau fut préparé un échafaud au même lieu qu'auparavant. Au milieu de la salle, on dresse force bois les

---

(1) Il résulte des procédures qu'a publiées Campan qu'aux interrogatoires de mars et d'avril les accusés n'avaient rien avoué. Ils se déclaraient catholiques pratiquants, affirmaient croire au purgatoire, à la vertu de l'invocation des saints. Quelques-uns disent que c'est péché mortel que de ne pas confesser ses fautes aux prêtres. Il n'y a à ce moment à leur charge que le seul fait indéniable d'avoir eu chez eux des livres défendus. Au début de juin, la torture est largement mise en jeu et alors les patients font confession pour obtenir adoucissement.

uns contre les autres. Le criminel fut amené là, ses livres et écrits apportés. Donc, par le commandement des théologiens et comme ils avaient mis par écrit, le pauvre misérable commence à voix tremblante de détester cette religion que, par l'instigation de Satan, il disait avoir jusqu'alors suivie, que les articles qui avaient été récités par ses juges et autres semblables contenus dans ses livres (ô impiété) étaient hérétiques, impies et de propos délibéré composés pour séduire les pauvres âmes. Ces choses et autres semblables, au grand déshonneur de Dieu et de l'Évangile, prononça ce pauvre misérable vieillard, tout en tremblant et avec grands soupirs et sanglots, auxquels quand seulement j'y pense, tout mon esprit en tremble et tous mes sens en sont troublés. Ils ajoutèrent à ce mystère une brève harangue au peuple, à ce qu'un chacun se donnât bien garde, à l'exemple de ce pauvre homme, de tomber en ces rêveries. Que si quelqu'un d'aventure se sentait envahi d'une telle méchanceté que, suivant l'exemple de ce pauvre homme qui se dédisait et brûlait ses livres, il se dédit aussi et se repentit en son esprit de cette opinion malheureuse et baillât ses livres pour être brûlés. Cela fait, ce pauvre vieillard prit ses livres et de sa propre main les jeta dans le feu. Pendant que cela se faisait, il est impossible d'exprimer la contenance des théologiens, comment ils se tenaient fiers, et méprisaient arrogamment l'Évangile de Jésus-Christ. Et toutefois pour un tel acte fait du tout à leur appétit, voyez le guerdon (1) qu'ils ont donné à ce pauvre malheureux, voyez comment ils l'ont récompensé. Ils le condamnèrent à finir ses jours dans une étroite prison et être nourri de pain et d'eau et que personne ne le verrait jamais. Il ne lirait ni écrivait chose quelconque, mais demeurerait là comme un corps mort dans une fosse jusques à ce que, ou par le cours de nature ou par faute de nourriture, il mourût de langueur. Ils le firent donc mener au château de Vilvord, entre Malines et Bruxelles, où il est encore à présent s'il respire encore.

---

(1) Récompense.

Or, cela étant venu aux oreilles de beaucoup de bourgeois qui étaient en peine des autres prisonniers, ils commencèrent à avoir quelque espérance sur le sort de ceux-ci, estimant que tout au moins ils auraient la vie sauve. Plusieurs s'en allèrent solliciter le bailli (1) de ne pas endurer que le sang de ses bourgeois fût répandu, attendu que la vie avait été conservée au prêtre qu'ils qualifiaient de séducteur plus coupable que les autres. Le bailli leur promit de bon cœur de s'employer de son mieux, étant de nature douce et ne trouvant pas, comme les autres, de plaisir à la cruauté. Mais, comme dans leur tyrannie les inquisiteurs se couvraient du nom de l'Empereur, qui ignorait à la vérité les agissements de ce procureur général méchant et cruel, le bailli ne put pas ce que volontiers il eût fait. Au contraire, le lendemain, on fit venir deux hommes pour leur faire entendre leur sentence (2). Ils furent amenés à la maison de ville où siégeait le procureur général. Les voyant, eux que nous savions gens simples et de vie innocente, nous pensions qu'ils allaient être absous. Mais le procureur général, d'une face hideuse et cruelle, d'une voix sentant sa tromperie et finesse, commença à parler en cette sorte : « Mes amis, je suis fort navré de votre sort, mais le diable vous a trompés pour vous faire tomber en cette hérésie luthérienne, et conséquemment en cette misère. Je voudrais bien n'ordonner rien contre vous, mais je suis ici constitué de la Majesté Impériale pour faire justice. Et partant pour satisfaire au devoir de mon office, je vous condamne comme récidivistes à être brûlés. La loi de

---

(1) François de Mol nommé en août 1542.

(2) C'étaient Jean Scats et Jean Vicart qui avaient eu maille à partir dans le passé avec l'Inquisition et étaient en conséquence considérés comme récidivistes. Une note de Vanden Zype, secrétaire du conseil de Brabant, dit du premier : « Il se disculpera mal au sujet des livres qu'il aurait eus chez lui, des conventicules et aussi de ses opinions sur les ordonnances de la sainte Eglise. » Quant au premier, d'après la même note : « il ne veut pas se réhabiliter. » Jean Vicart ne cessa de nier. Jean Scats reconnut, à la torture, avoir assisté aux lectures chez Antoinette Van Rosmers. Les sentences sont des 11 et 12 juin et précèdent d'un mois la signification et l'exécution.

l'Empereur, afin que vous n'en ignoriez, est telle que qui aura été une fois repris de luthérianisme et auquel on aura pardonné, s'il retombe dans son hérésie et est repris, sans autre forme de procès il doit être brûlé. Or, il y a vingt ans, comme vous savez, que pour cette même cause vous futes jugés et il vous fut fait remise de la vie en faisant seulement amende honorable, et néanmoins vous n'êtes pas revenus de vos premières erreurs, mais y êtes retombés et êtes de nouveau entre les mains de la justice. C'est donc à bonne cause que vous êtes condamnés selon la loi de l'Empereur. Quant à moi, je suis ici mandaté par lui pour prononcer les sentences, selon que ses lois commandent. Et partant, songez à votre âme, car comme vous avez entendu, votre corps sera bientôt brûlé et mis en cendre. » Cela ainsi prononcé, il ordonna aux sergents de ramener les condamnés en prison et qu'on leur envoyât le confesseur. Ces malheureux furent donc ramenés à la prison où on les garda deux jours entiers après la signification de leur sentence. On leur envoya, cependant, quelques moines ignorants qui, par leurs rêveries, leur rompirent la tête et les tourmentèrent sans répit.

Cependant la ville était en émoi et on faisait en grande diligence les préparatifs de l'exécution de ces pauvres chrétiens. Quoique la coutume fût de faire les exécutions toujours hors de la ville à l'emplacement du gibet, néanmoins, pour intimider et épouvanter les bourgeois, ils voulurent consommer cet injuste sacrifice au milieu de la ville, au marché, devant le grand temple. Donc, ayant décidé de faire leur massacre le lendemain et voyant l'effervescence qui régnait dans la ville, et craignant les séditions, ils ordonnèrent que toutes les bandes (juillet 1543) de la ville fussent le lendemain en armes au fin matin (car en telles cités il y a toujours une bande jurée de chaque métier) pour occuper le lieu de l'exécution et faire escorte à l'assemblée. Un nombre infini de bourgeois ne purent se soustraire à l'obligation de s'y trouver, sous la menace de perdre leurs biens et leur vie, mais Dieu sait s'ils y allaient contraints et à grand regret. Quant à moi, je vins

au matin, dès cinq heures, au marché, parce qu'on annonçait qu'ils seraient amenés à six et pour voir tout ce qui se ferait. Là je trouvai déjà beaucoup d'ouvriers qui, en grande diligence, élevaient des barrières afin d'interdire à la foule l'approche du lieu d'exécution, en l'espace réservé aux acteurs de cette tragédie, bourreaux et sergents. Au milieu de cette enceinte étaient érigés deux grands bois en forme de croix de la hauteur d'un homme hors de terre et autant en terre, en haut desquels étaient pendues deux chaînes de fer ayant plusieurs trous par l'un desquels était passée une corde de chanvre. Après que ces ouvriers eurent dressé tout cet appareil, ils apportèrent force fagots et autres bois qu'ils déposèrent dans l'enceinte prêts à être mis au feu quand il en serait besoin.

Ces préparatifs étant terminés, arriva le procureur général avec ses compagnons qui se retirèrent dans une maison qui est la seule du marché vis-à-vis du temple. Aussitôt après, on amena les pauvres prisonniers qui furent placés devant le lieu où siégeait cet homme cruel, de sorte qu'il leur pouvait parler et les pouvait aussi entendre. Alors il commença avec grande arrogance de les tancer et accuser d'impiété, bien qu'ils fussent déjà tous faibles et comme à demi morts, et les abjurer pour leur salut de songer à leur âme et de demander s'il n'y aurait personne dans l'assistance qui leur portât assez d'affection pour faire dire quelques messes pour eux, afin que leurs âmes ne fussent pas tourmentées comme les corps. Il y en a qui prétendent qu'ils demandèrent des messes, mais j'étais fort près et n'en entendis rien. J'ai bien remarqué qu'ils prononcèrent quelques mots d'une voix tremblante, mais ce fut bien peu de chose qu'il était impossible d'entendre à cause du grand tumulte que faisait le peuple. Quelques-uns de ceux qui étaient au plus près d'eux m'ont affirmé qu'ils déplorèrent leurs péchés envers Dieu et disaient mourir en paix, ayant confiance en sa miséricorde. Cette prière achevée, le bourreau les mena aussitôt aux deux poteaux qu'on avait élevés à peu de distance l'un de l'autre, leur attacha les pieds et leur mit au cou la

chaîne de fer qui pendait du haut du poteau et fit un lacet coulant de corde assez lâche. Ensuite, il approcha ses fagots tout contre et avec force paille et poudre à canon il garnit les deux poteaux de tous côtés, de sorte qu'il semblait que ce fussent de petites maisons. Au signal du procureur général, il commença à tirer par derrière le lacet avec force et ainsi les étrangla. Alors ce misérable procureur fit allumer une torche de cire qu'il présenta lui-même de sa main au bourreau pour allumer le feu et il faisait cela de si grande allégresse que, s'il eût été déclaré empereur du peuple romain, il n'eût pas montré plus de joie, et avec tant de vivacité que peu s'en fallut que dans sa précipitation il ne tombât du lieu où il était. Il fit rire beaucoup de monde par cette ardeur, mais bien plus y en eut-il qui, par leurs prières horribles, donnaient cette sanglante bête à tous les diables. Il me semble encore à cette heure que je vois cette gueule de travers d'homme furieux jetant des flammes plus épouvantables que celle de la torche qu'il tenait, sa face hideuse d'ardente rage, ces yeux furieux et toute sa contenance qui découvrait si ouvertement tant de rage hypocrite que je tiens pour sûr qu'il était alors possédé du diable qui certainement inspirait ses actes (1).

Pendant ce temps, la grande multitude accourue excita un grand désordre, car comme les écoliers étant pressés, se poussaient les uns les autres, quelques-uns furent contraints d'avancer jusqu'à l'intérieur de l'enceinte réservée

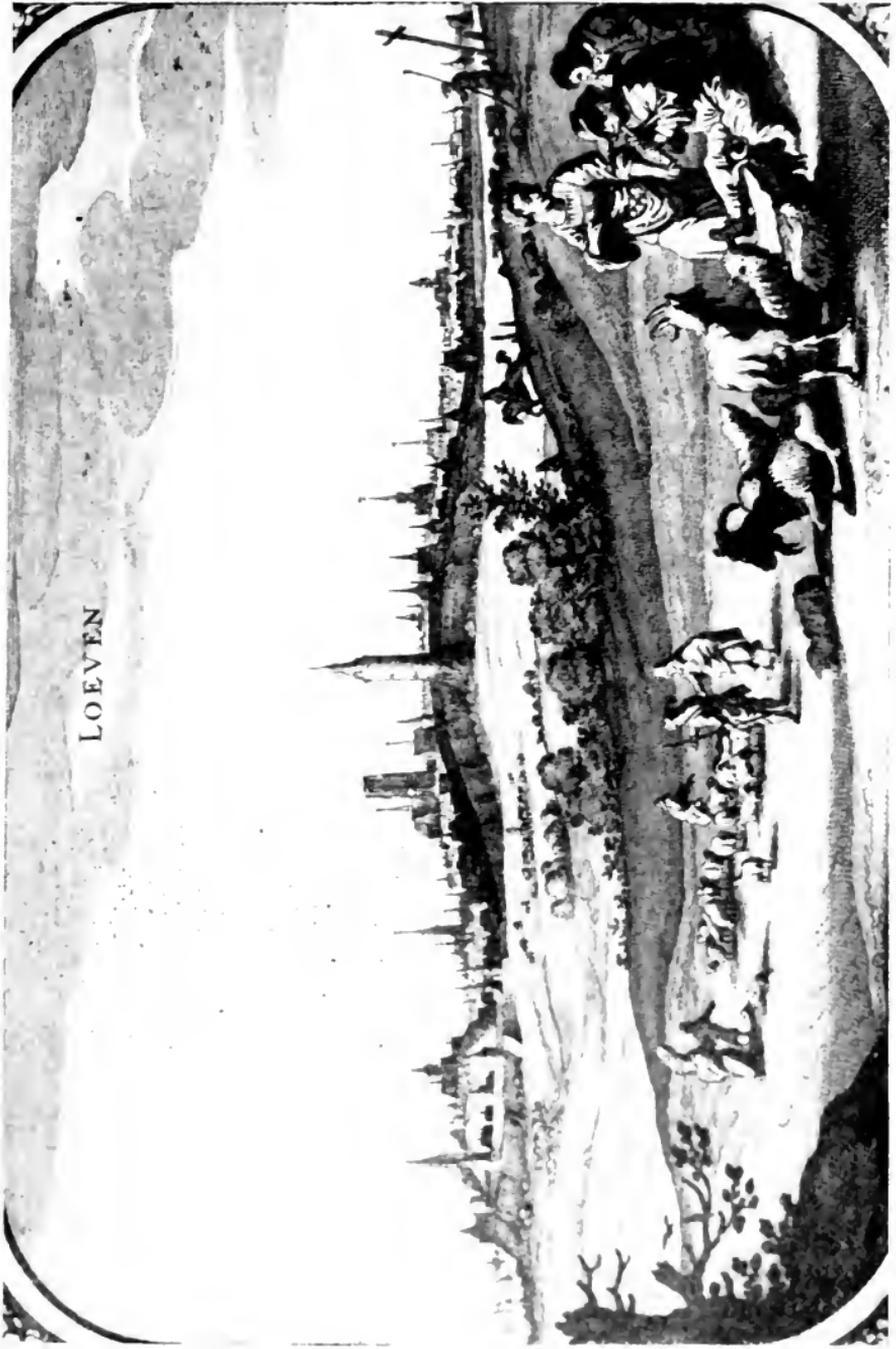
---

(1) Ce passage prouve qu'Enzinas ne doutait ni de la puissance du diable ni de la possession. Tandis que Calvin conservait une certaine réserve sur ces points, Luther, tout en traitant Satan de façon fort goguenarde, admettait les exorcismes. Les disciples de Calvin n'hésitaient d'ailleurs pas en plus d'un cas à y avoir recours. Une des publications de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique* contient un curieux récit de la *Conjuración d'Anthones Rogier dit de Hien veré et possesse de l'Ennemy* (c'est-à-dire du diable). Cet Anthones Rogier fut en 1561 exorcisé par des diacres calvinistes aux portes de Valenciennes. L'un d'eux, Jacques Lestarequy, fut banni pour ce fait par sentence du 31 octobre 1561. Les sectaires poursuivis avaient eu soin de faire disparaître Rogier et sa famille ignora toujours ce qu'il était devenu. (Charles Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, 1, 145-188.)

par-dessus la barrière. Alors un des archers interpella un écolier bousculé auprès de lui et le voulut faire sortir assez brutalement. L'écolier dit qu'il ne pouvait. L'autre le menaça de son épée et l'écolier lui lâcha un soufflet, ce qui provoqua l'émoi de toute l'assistance. Le procureur général, outré, appela l'écolier qui refusa d'avancer, l'invitant à faire ce qui était de son office et qu'il commandât à ses sujets, mais que sur lui il n'avait aucun droit. Beaucoup, même parmi les archers, incitaient les écoliers à se ruer sur ces faux juges, promettant de suivre si quelqu'un d'eux commençait. Le procureur, comme un lion rugissant, fond sur cet écolier qui le reçoit de paroles aussi bravement qu'il était venu, mais il dut s'en tenir à de vaines menaces, car il n'avait nul pouvoir sur lui, et après avoir essayé d'apaiser le peuple, il s'en retourna d'où il était venu.

Au milieu de ce tumulte, le bourreau mit le feu au bûcher, qui ayant aliment sec et aisé à prendre, s'alluma si grand qu'il est impossible de dire. Je n'ai point souvenir d'avoir jamais rien vu de plus épouvantable. Le feu était si haut et la flamme si forte qu'on eût dit qu'il touchait aux nues et qu'il les voulait enflammer et brûler. Une infinité d'étincelles et d'éclats montaient si haut en l'air et faisaient si grand bruit qu'on eût cru (comme la vérité était) qu'elles eussent crié vengeance devant Dieu de ce sang innocent répandu. J'étais saisi d'une telle douleur qu'à grand peine étais-je en moi-même, mais voyant que j'eusse eu beau crier et que je n'eusse pu rien faire contre ces gens endurcis dans leur malice, je me contenais tant qu'il m'était possible. Bien que toutefois, ne pouvant me tenir, il m'échappât quelques soupirs et voix de doléances. En somme, le feu fut si ardent qu'en bien peu de temps les corps consumés s'évanouirent.

Le même jour, sur les onze heures, ces juges firent amener un bourgeois de Louvain et avec lui deux femmes assez âgées, natives aussi de la ville, pour entendre le cruel procureur général prononcer en peu de paroles une horrible sentence, car il commanda simplement que l'homme



LOEVEN

*Vue de Louvain.*  
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

fût décapité le lendemain et les femmes enterrées toutes vives. Ce qu'il ordonnait, disait-il, contraint par les lois de l'Empereur, car il y a une autre loi de celui-ci qui commande qu'on ne pardonne à aucun luthérien, qu'il l'ait été ou le soit encore, quand bien même il se dédirait. Toutefois, pour que cette loi ne semble pas trop rigoureuse, il ajoute une correction qui porte que si l'accusé veut abjurer les propositions luthériennes, il sera non pas brûlé, ce qui est le supplice réservé à ceux qui demeurent obstinés et opiniâtres, mais seulement décapité (1). Donc parce qu'on disait que cet homme avait abjuré, ils le punissaient moins durement, mais il mourait cependant selon les lois de l'Empereur, non parce qu'il fut encore luthérien mais pour l'avoir été. Contre les femmes, parce qu'elles avaient montré une grande vertu dans un corps infirme et qu'elles étaient constantes et fermes en la vérité, ce qu'ils appellent être obstiné, il prononça une sentence d'extrême cruauté, savoir qu'elles fussent enterrées toutes vives (2). Et il n'y

(1) Cet homme était Jean Beyaerts, sculpteur, qui, après avoir subi l'épreuve de l'eau, avait avoué tout ce que l'on voulait et dénoncé tous ceux avec lesquels il avait été en rapports. Jusque-là il avait soutenu, « dût-il mourir sur l'heure, qu'il n'avait pas entendu que Josse Van Ousbergen ait enseigné dans leurs promenades et entretiens quelque chose qui fût contraire à la sainte Eglise et à la foi ». C'est lui qui avait enlevé les tableaux du Purgatoire à Saint-Pierre et à Saint-Jacques, « hideuses choses et méchantes tromperies ».

(2) Les femmes étaient l'une Catherine Metsys, femme de Jean Beyaerts, et l'autre Antoinette Van Rosmers. La première était dans la misère et secourue par les zéloteurs luthériens, son mari ne pouvant travailler. Ils avaient sept enfants à leur charge. Plus ferme que son mari, elle résista à une première épreuve de torture, mais le 1<sup>er</sup> juin « ayant été renvoyée à un nouvel examen, dont elle a très peur, elle a prié qu'on voulût ne pas la torturer, promettant de dire la vérité sans être tourmentée », et elle confirma la confession faite par son mari le 28 mai. Ces aveux entraînent la perte de leurs coaccusés et particulièrement celle d'Antoinette Van Rosmers, veuve du tanneur Jean Haveloos, jadis riche bourgeoise ruinée par de soudains revers de fortune. Elle avait jadis été l'hôtesse de Jean de Laski et d'Albert de Hardenberg. Elle descendait d'anciens échevins. Une famille influente et riche, désireuse d'éviter la honte d'une condamnation capitale, ne la sauva pas. Peut-être y eut-il une composition entre ses protecteurs et ses juges. On ne la tortura pas, mais elle fut déclarée convaincue et brûlée et sa fille Gudule assista à son supplice. « Elle arrachait ses cheveux et se déchirait le visage. Elle témoignait sa vive douleur par des cris lamentables. »

avait contre elles dans toute la sentence que le fait d'avoir entrepris de défendre quelques propositions luthériennes desquelles elles ne se voulaient pas dédire. Et si d'aventure on presse de plus près quelqu'un d'entre eux et qu'on lui demande, ce que c'est qu'être luthérien et soutenir obstinément des opinions luthériennes, il ne répondra rien, sinon que c'est une chose diabolique si farcie de méchanceté qu'il n'est pas licite de dire devant le peuple ce que c'est (1).

Le même jour qu'eut lieu cette exécution, les juges firent venir encore tous les autres prisonniers pour entendre prononcer leur sentence, et, bien que tous fussent innocents de ce dont on les accusait et qu'on n'eût pu rien trouver contre eux, ces juges ne voulurent laisser échapper aucun de ceux qui avaient enduré la question, sans grosse amende et sans note d'infamie. Tous furent condamnés par la bourse, et chacun à de si grosses sommes que son bien n'y pouvait à beaucoup près suffire. Et bien qu'il y eût nombre de pauvres enfants à la maison nourris par le travail journalier de leur père, ils devaient plutôt être privés de leur nourriture que de manquer de satisfaire ces harpies dévorantes. Toutefois cela était peu, il fallut marquer davantage les pères d'infamie. Aussi tous furent condamnés à aller au grand temple, pieds et têtes nus, en chemise, la torche au poing, et là s'agenouiller devant le sacrement, qu'ils appellent, lequel est au milieu du temple enclos de barres de fer, comme en une prison, et là demander pardon de leurs péchés, en outre, tous les dimanches et fêtes pendant six mois se trouver dans le même appareil à la procession. Et que si aucun y manquait, il serait incontinent brûlé comme un hérétique endurci. Cruelle impiété! mais les juges ne pouvaient être autrement contents et satisfaits. Or, toute cette exécution de

---

(1) « En cas de repentir, disait l'édit de Marie de Hongrie (1535), les hommes devaient être exécutés par le glaive, les femmes devaient être enterrées vives. S'il n'y avait pas de repentir, hommes et femmes devaient être brûlés vifs. » (Bolsaie, *le Steen d'Anvers.*)

Louvain achevée, le procureur général s'en retourna à Bruxelles plaider ses causes ordinaires comme auparavant, bien joyeux d'avoir si bien rempli sa tâche et de la proie qu'il avait tirée du sang et des moelles des pauvres gens (1).

Le bruit était en toute la ville que les théologiens devaient venir visiter les études des écoliers, d'autant qu'ils se doutaient bien qu'il y en avait beaucoup qui avaient et lisaient les livres des Allemands, quelque prohibés qu'ils fussent. Mais sachant bien que les étudiants étaient plus violents que les bourgeois et qu'ils prévoyaient bien que ce qu'ils prétendaient ne se ferait pas sans effort et sans grand danger, après qu'ils se furent un peu refroidis, ce bruit qui était auparavant tenu pour certain fut démenti, de sorte que peu de temps après la ville semblait être toute paisible, en apparence du moins, car ces furies de théologiens et leurs complices ne cessaient de machiner en dessous en leur esprit quelque grande méchanceté pour troubler la paix publique.

Je commençai alors à penser au moyen d'éditer ma traduction en langue espagnole du Nouveau Testament (2). J'avais différé de la faire imprimer jusqu'à ce jour à cause du trouble public. Cependant je ne m'en voulus pas fier à mon propre entendement, sans prendre conseil de quelques amis. Je m'en ouvris à plusieurs grands personnages espagnols et autres savants qui, à mon jugement, surpas-

---

(1) Beaucoup d'accusés furent chargés d'amendes exorbitantes. Catherine Sclerckx, femme d'un apothicaire, dut payer 400 florins carolus. Jacques Gosseels, ancien doyen de la gilde de la draperie, neveu par alliance d'Antoinette Van Rosmers, 150 florins carolus, Jean Boschmans, 100 florins. Seul Jean de Brieverse éprouva la mansuétude du tribunal. Bien qu'on eût trouvé chez lui une Bible allemande et divers ouvrages suspects de luthéranisme, bien qu'il eût à sa charge une condamnation prononcée jadis contre lui, il fut relâché après avoir fait amende honorable en chemise en présence du tribunal : « A l'avenir, ajoutait la sentence, il lui sera interdit de posséder chez lui des livres ou des ouvrages qui n'auraient pas été examinés et signés par le curé de Saint-Pierre, sous peine d'être considéré comme relaps. »

(2) La dédicace à l'empereur Charles-Quint porte la date du 1<sup>er</sup> octobre 1543.



*Jean Calvin.*

Portrait non signé (1564).

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

saient les autres en sagesse, gravité et doctrine. Tous, d'un commun accord, approuvèrent grandement mon entreprise et me conseillèrent de me hâter. Entre autres, des moines, bien que fort superstitieux, déclaraient que depuis la naissance de Jésus-Christ, jamais les Espagnols n'avaient joui d'un aussi grand bienfait que celui qu'ils recevraient

de mon œuvre. Les autres disaient qu'ils eussent désiré le voir imprimé, voire avec leur sang, s'il n'y avait eu d'autre moyen. Mais bien que les opinions de tous ces gens me tournassent à honneur et que je visse bien qu'ils m'applaudissaient, cela ne m'eut jamais persuadé de le mettre en lumière, si je n'avais pensé qu'il serait on ne peut plus profitable et même qu'il était nécessaire au peuple chrétien. Aussi décidai-je de le livrer à l'impression, afin que la nation espagnole qui se glorifie, entre les autres, de la chrétienté, ne fût seule privée de ce trésor céleste qui est d'avoir la Sainte Écriture en sa langue. Car comme vous savez, le Nouveau Testament ne fut jamais jusqu'à cette heure lu en Espagne des gens simples (1). Et afin d'ôter aux méchants l'occasion de calomnier et faire apparat de ma diligence auprès des gens de bien, je le soumis à la censure sévère des théologiens. Car j'étais bien sûr de la fidélité de ma traduction et ne craignais le jugement d'aucun homme au monde touchant mon interprétation. A cet effet, j'envoyai le livre écrit de ma main au doyen de Louvain (2) par un moine de ses amis, afin qu'il le fit voir et examiner par les gens doctes et ayant connaissance des deux langues et qu'à leur rapport ils donnassent jugement de ma traduction. Ce qui avait souvent été fait auparavant, et nommément pour un livre espagnol qui, naguère, avait été imprimé. Si j'eusse porté moi-même mon livre peut-être que j'eusse pourchassé et fait cette affaire plus dextrement; mais de propos délibéré je voulus éviter de parler avec

(1) En réalité il existait des Bibles catalanes dès le début du xv<sup>e</sup> siècle. (Bib. nat. Fd. esp. 6831-6833) et en 1478 on avait imprimé à Valence une Bible catalane. Les Castillans avaient eu en 1430 la traduction complète faite par Rabi Moseh Arragel à la prière du maître de Calatrava, de Luis de Guzman (Bibliothèque du duc d'Albe) et des traductions des Évangiles et des Épîtres de saint Paul par Martin de Lucena à la demande du marquis de Sentillane (M. Menendez Pelayo, *Hist. de los heterodoxos*, II, 703-704). Quand l'imprimerie se répandit en Espagne, il circula en Espagne le *Psautier* (en catalan, exemplaire à la Bib. Mazarine) et la Bible de Ferrare qui seule existante fut seule atteinte par les édits de prohibition. (M. Menendez Pelayo, *Hist. de los heterodoxos*, II, 704.)

(2) Ruard Tapper d'Enckhuysen.

eux, d'autant que je les savais aussi malicieux qu'ignorants. Or, la réponse qu'ils firent fut digne de leur vertu et de leur érudition. Ils déclarèrent que, n'entendant pas la langue espagnole, ils ne pouvaient juger de mon livre, que d'ailleurs ils doutaient qu'il fût nécessaire aux Espagnols d'avoir le Nouveau Testament en leur langue. Car, disaient-ils, « nous savons bien que toutes les hérésies ne sont venues aux Pays-Bas d'autre source et fontaine que de la lecture de la Sainte Écriture traduite en langue vulgaire ». Ils ajoutaient, en outre, qu'ils savaient bon gré aux Espagnols, et que c'était sage de leur part, d'avoir mieux aimé ne pas lire les Saintes Écritures que d'ouvrir la fenêtre et donner ce moyen au commun populaire de tirer argument des écrits de Jésus-Christ, des apôtres et des prophètes contre les constitutions et ordonnances de l'Église (1). Qu'ils désiraient de leur côté très vivement que telles versions fussent totalement abolies dans les Pays-Bas, afin qu'ils pussent contenir le peuple en toute tranquillité et obéissance au Saint-Siège apostolique, comme avaient fait les Espagnols en leur pays. Mais l'Empereur ne l'ayant voulu défendre et ayant permis aux imprimeurs de publier tous les livres de la parole de Dieu sans demander d'autorisation, ils n'avaient pas osé interdire les bibles en langue flamande, de même ils ne défendaient ni n'autorisaient la publication de ce Nouveau Testament en espagnol (2).

---

(1) Le but des papes, en interdisant la lecture des Écritures en langues modernes, était d'éviter le libre examen des textes sacrés dont l'interprétation était réservée par l'orthodoxie aux autorités religieuses.

(2) Le 22 septembre 1540, Charles-Quint avait, « pour pourvoir aux hérésies et aux erreurs répandues dans le pays, pour éviter que le pauvre et simple peuple fût séduit et abusé par de mauvais esprits », défendu d'imprimer « livres parlant de la Sainte Écriture ou la mentionnant même, sans qu'ils eussent été préalablement examinés et sanctionnés par des lettres d'octroi ». Le 19 février 1543, un édit confirma cette ordonnance, défendant d'imprimer et de publier livres, refrains, ballades, chansons, etc., sans les avoir préalablement soumis au conseil privé, pour en obtenir lettres de privilège, sous peine de bannissement à perpétuité et de 300 carolus d'or d'amende. Par ce même édit, l'impression des livres en langue

Ayant reçu cette réponse des théologiens qui témoignait autant de leur impiété que de leur ignorance, je me décidai à rompre totalement avec eux et, sans égard au péril, faire ce que je croirais être utile à avancer la gloire de Dieu selon ma vocation. Mais afin de ne pas trop aveuglément m'en fier à moi-même, je priai quelques Espagnols, gens de savoir et d'autorité et n'ayant aucun lien d'amitié avec moi, de vouloir parcourir le livre et me dire librement en toute sincérité et impartialité ce qu'ils pensaient tant de la version que de l'édition. Ce qu'ils firent très volontiers et, après lecture, ils me répondirent qu'ils en avaient comparé les principaux passages avec la version grecque et qu'ils avaient trouvé ma traduction en ces points fidèle et digne de louange et qu'ils jugeaient que le traducteur méritait de ce travail plus d'éloge que les méchants ne lui sauraient donner de blâme, qu'ils n'osaient prendre la responsabilité d'en cautionner la publication, mais aussi qu'ils ne me conseillaient pas de frustrer plus longtemps l'Église de Dieu de ce don céleste. Leur jugement levant tous mes derniers scrupules, et beaucoup plus assuré de l'aide de Dieu, je décidai définitivement de mettre en lumière ce Nouveau Testament.

Je partis donc pour Anvers où je voulais faire imprimer, à cause des facilités qui me paraissaient plus grandes en cette ville où l'imprimerie avait pris le plus large essor (1) et pour m'éloigner de la présence de ces sophistes. Arrivé à Anvers, bien que je ne doutasse ni des lois impériales, ni de l'opinion des gens de bien et de savoir, je voulus

---

étrangère fut interdite. Tout ouvrage non revêtu de l'imprimatur fut considéré comme publié sans autorisation. (Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IX, 52-53.)

(1) Anvers était alors le principal centre du commerce de la librairie. Certes, ses impressions ne se distinguaient pas par leur beauté ou leur correction, mais, s'il en faut croire Antoine de Montchrétien, elles étaient produites à bon marché. « Les Flamands, dit l'auteur du *Traité d'économie politique*, emploient toutes sortes de pauvres gens du pays, à très petit prix, et obligent les compagnons (les pressiers) à tirer 1 500 par jour plus que les Français, qui n'en tirent que 520, faisant faire la composition à l'équivalent. »



*Charles-Quint.*

Portrait peint par Titien, gravé par P-P. Rubens.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

toutefois encore prendre conseil sur mon sujet. Je fis part de mon projet à plusieurs. Tous exaltaient le labeur que j'avais employé à une chose si grande et si nécessaire et me pressaient de livrer mon œuvre à l'impression. Quelques-uns furent d'avis que j'attendisse la venue de l'Empereur qui était attendu sous peu à Anvers, espérant qu'il serait aisé d'obtenir de lui quelque autorité ou privilège pour une œuvre de si grande portée et que, de cette façon, elle serait bien plus recommandable entre les hommes (1). Mais je voyais que de tels conseils, bien qu'ils me fussent donnés par mes amis de la meilleure foi du monde, procédaient néanmoins de la vanité et tendaient à recueillir quelque gloire terrestre. D'autre part, je connaissais l'esprit de nos Espagnols et ne doutais pas que sitôt que cette doctrine céleste viendrait en lumière, il ne s'en trouvât plusieurs à la Cour de l'Empereur qui lui portassent beaucoup moins de faveur qu'elle ne mérite et s'efforçassent, si je voulais attendre leurs jugements, d'éteindre cette œuvre avant qu'elle fût mise en lumière. Je résolus donc de ne pas suivre en tout le conseil de ces amis qui, aveuglés par la recherche de quelque gloire mondaine, ne voyaient pas les inconvénients qu'elle pouvait comporter, mais de faire au plus tôt imprimer mon livre, désireux que j'étais que la volonté de Dieu, contenue dans les saintes lettres, fût aussi bien répandue entre ceux de notre pays qu'entre les autres nations, et décidé à recommander l'issue à Dieu seul, de qui elle était la propre cause et non la mienne, ni celle d'un autre homme quelconque. Je m'adressai donc à l'imprimeur et lui demandai s'il voulait éditer mon livre. Il me répondit qu'il le ferait très volontiers, se voulant employer au profit de la république plus qu'au sien personnel et ne se souciant ni du gain, ni des médisances des méchants, et estimant que cette œuvre avait été désirée de beaucoup depuis longtemps. Je lui demandai s'il était nécessaire d'avoir congé ou privilège

---

(1) C'était depuis l'édit de février la seule façon légale d'éviter toute difficulté.

d'aucun et s'il ne la pouvait imprimer sans cela, car ce serait chose malséante que la parole de Dieu, duquel les rois et autres princes tiennent leur puissance, dût être sujette à la prohibition ou permission de quelque capricieux. Il me dit que les lois de l'Empereur n'avaient jamais défendu d'imprimer la Sainte Écriture, qu'à Anvers on avait imprimé le Nouveau Testament presque en toutes les langues de l'Europe, et que ni lui ni les autres imprimeurs n'en avaient jamais demandé congé. Que partant il n'y avait aucun doute que ce Nouveau Testament, s'il était fidèlement traduit, pût être imprimé sans permission et congé d'homme quelconque (1). Je lui dis alors de tenir ses presses prêtes et tout ce qui serait nécessaire pour l'impression, que je prenais l'interprétation sous ma garantie à mes risques et périls, si d'aventure il en advenait faute et que lui prit le danger de l'édition. « Encore, afin que vous n'en soyez point taxé par nos Espagnols, lui dis-je, je veux qu'il soit imprimé à mes dépens. » Je lui remis la copie de l'exemplaire, le priant de hâter le travail le plus possible. Rien de tout ceci ne se faisait en cachette : tout le monde savait que le Nouveau Testament s'imprimait en espagnol (2). Beaucoup en étaient heureux et attendaient impa-

---

(1) L'imprimeur ne connaissait donc pas l'édit de février 1543, s'il en faut croire les dire d'Enzinas que contredit l'enquête du margrave d'Anvers, Guillaume van den Werve.

(2) La police impériale n'avait pas tardé à être avisée de l'impression : « Très cher et féal, écrivait Charles-Quint à Louis de Schore, président du Conseil privé, le 13 novembre, nous avons entendu que l'on imprime nouvellement en Anvers le Nouveau Testament en castillan et en est l'imprimeur un nommé Mathieu Cron. Il a encore ci-devant fait autres livres défendus et est l'auteur dudit Nouveau Testament *aussi tenu suspect* et pour ce vous requérons et en chargeons vous en informer et faire défendre ladite impression et semblablement de vendre et distribuer les livres déjà faits, et en ce vous recommandons la diligence que connaissez l'importance de l'affaire requérir. » Le lendemain, Marie de Hongrie confirmant ces ordres au margrave d'Anvers répétait que « l'auteur dudit Nouveau Testament était *suspect* d'appartenir aux nouvelles sectes ». A quoi le margrave répondait après enquête : « Devant que j'ai reçu vos lettres (comme déjà étant en secret dudit cas averti) me suis dument informé dudit cas et ai trouvé que l'auteur dudit Testament est un Espagnol nommé Francisco Eschines, lequel Francisco a fait impri-

tiemment cette publication. Jamais mon logis ne fut fermé, j'y recevais qui se présentait. Toutefois je ne doute pas que beaucoup de ceux qui y venaient et qui, même devant moi, approuvaient mon livre, ne tinssent un autre langage quand ils étaient dehors, en leurs conciliabules entre gens de leur secte, d'autant qu'ils pouvaient bien prévoir que la lecture de mon livre n'avancerait pas beaucoup le profit de leur ventre.

L'impression achevée, je ne voulus pas que les exemplaires fussent répandus avant que j'eusse présenté mon livre à l'Empereur, auquel je l'avais dédié et qu'on attendait tous les jours à Bruxelles (1). Je partis donc pour cette capitale où j'arrivai le même jour et presque à la même heure que l'Empereur y entra. Sitôt arrivé, je m'en fus droit au château où j'assistai à l'entrée de l'Empereur qui avait pénétré par une autre porte de la ville (2). Le meilleur aboutissant, que j'eusse était feu l'évêque de Jaën, d'heureuse mémoire, lequel mourut en 1543 à la journée de Spire au grand regret de tous les gens de bien (3). Cet évêque était homme d'âge moyen et d'autorité, d'un cœur

~~~~~

mer iceluy Testament par un nommé Estienne Miermans, auquel il avait *promis de faire avoir octroi de la Majesté Impériale, ce qu'il n'a fait*, et non pas par Mathieu Cron, comme à Votre Majesté l'on a donné à connaître. Pareillement aussi ai-je fait visiter ledit Testament par aucuns théologiens, aux frères de Saint-Franchois, en Anvers, lesquels pour réponse m'ont dit que, sauf aucunes petites apostilles ès marges dudit Testament mises (qui aucunement sont à noter) il y aurait peu de scrupulosité. Lequel pendant, me sont été présentées vos dites lettres, lesquelles ayant reçu *j'ai incontinent, en suivant le contenu d'icelles, défendu audit imprimeur de non plus imprimer lesdits Testaments, de point vendre les imprimés et si déjà aucuns étaient distribués de les recouvrer.* »

(1) On comprend quel intérêt a Enzinas à présenter les faits sous ce jour, mais ses démarches à Bruxelles étaient la seule façon de sauver son impression. Sans autorisation, la publication était impossible.

(2) Charles-Quint arriva à Bruxelles le 24 novembre 1543. C'est donc bien au lendemain de l'intervention du margrave d'Anvers auprès d'Etienne Miermans que se place le voyage d'Enzinas.

(3) Il s'agit ici de don Francisco de Mendoza, fils du premier marquis de Mondejaret, et évêque de Jaën de 1538 à 1543, un des prélats espagnols les plus recommandables par leurs vertus et leur science.

fort simple et ouvert, d'un caractère entier, ce qui faisait l'admiration de tous, et fort amateur de piété, selon que la nourriture (1) et le naturel du pays pouvaient porter. Il me portait fort grande affection et appréciait ma traduction du Nouveau Testament. Il m'offrit fort généreusement ses services auprès de l'Empereur, mais me conseilla de revenir le lendemain. Or, c'était dimanche. Il y avait grand appareil d'instruments de musique et de chantres de toutes sortes pour célébrer la messe devant l'Empereur. Je leur laissai donc jouer leur farce solennelle et m'en revins à la ville voir quelques amis. Après la messe, je me trouvai là. L'évêque m'appelle et me fait entrer avec lui dans la salle où était préparée la table de l'Empereur qui entra peu après avec une grande suite de princes et se mit aussitôt à table. Nous demeurâmes tant que dura son dîner. La salle était remplie de princes et grands seigneurs, dont les uns présentaient les viandes, les autres versaient le vin ou des-servaient, et tous avaient les yeux fichés sur moi. Cependant que j'observais fort attentivement l'air grave de celui-ci, les lignes de son visage, sa contenance, la souveraine et naturelle majesté qu'il portait dans toute sa personne et dans ses mouvements, j'étais si ravi et absorbé dans cette contemplation que je ne songeais plus à mon rôle.

Finalement, son dîner en grande pompe et cérémonie achevé, l'Empereur se leva et resta debout appuyé sur une canne, presque du côté où nous pouvions aller droit à lui, comme s'il n'eût attendu autre chose que si quelqu'un eût voulu lui parler. Un capitaine espagnol se présenta le premier, homme de grande autorité que l'Empereur estimait fort pour ses grandes prouesses et ses vertus. Il présenta quelques lettres et, après avoir baisé ses mains, se retira. Mon évêque s'avança à son tour, me menant quasi par la main et, par une brève harangue pleine de gravité, lui recommanda chaudement mon travail et le pria en même temps de vouloir reconnaître la grandeur de l'œuvre à lui dédié et l'estimer digne de ce grand honneur. Alors l'Em-

(1) Éducation.

pereur se tourna vers moi et me demanda quel livre c'était que je lui présentais. « Majesté sacrée, répondis-je, c'est la partie de la Sainte Écriture qu'on nomme Nouveau Testament, traduite fidèlement par moi en langue espagnole et dans laquelle est comprise l'histoire évangélique avec les épîtres des apôtres, duquel travail j'ai osé prendre Votre Majesté pour tuteur et défenseur, vous priant très humblement que, par l'approbation et autorité de Votre Majesté, il soit d'autant plus recommandé au peuple chrétien. » Alors il me demanda : « Êtes-vous l'auteur de ce livre? — Majesté sacrée, non, répondis-je. Le Saint-Esprit en est l'auteur par l'inspiration duquel les Saints Apôtres ont donné ces saints oracles de notre salut et rédemption, à tout le genre humain, en langage grec. Quant à moi, je n'en suis que petit ministre et faible organe qui l'ai de sa première source traduit en notre langue espagnole. — En castillan, dit-il? — Oui, souveraine Majesté, répondis-je, en notre langue castillane, duquel œuvre je vous prie vouloir être, par votre clémence, protecteur et défenseur. — Ce que vous demandez sera fait, dit-il, pourvu que dedans il n'y ait rien de suspect. — Majesté sacrée, dis-je alors, il n'y a rien de suspect, à moins que la voix de Dieu parlant du Ciel et de la rédemption faite par son fils unique Jésus-Christ dût être suspecte aux chrétiens. — Ce que vous demandez vous sera octroyé, dit-il, pourvu que le livre soit tel que l'évêque et vous le dites être. » Ayant donc pris le livre, il passa dans une salle voisine. Lors, certes, à grand peine me pus-je contenir qu'il ne m'échappât quelque parole plus libre que le temps et le lieu ne le permettaient, voyant un si grand prince ignorant totalement ce qu'est l'Évangile de Dieu, le Nouveau Testament, les saintes lettres et la doctrine céleste, et non seulement ignorer cela, mais aussi révoquer en doute la Sainte Écriture, la parole de Dieu (1).

(1) Ce que l'Empereur veut faire examiner, ce n'est pas l'Évangile, mais la traduction d'Enzinas. Son langage prouve uniquement qu'il a un vague souvenir de l'impression arrêtée à Anvers et que la pré-

Le jour suivant, mission fut donnée à mon évêque de porter le livre à un certain moine espagnol, confesseur de l'Empereur (1), afin qu'il l'examinât et donna son opinion. Mon évêque me promit de suivre cette affaire avec intérêt et me conseilla de retourner à Anvers, en m'en rapportant à lui de cette affaire, ce que je fis d'autant plus volontiers que cette vie de cour me déplaisait grandement. A peine étais-je à Anvers que je reçus des lettres de mon évêque, m'apprenant qu'il avait remis mon livre, de sa main, au confesseur qui l'avait reçu bien à gré. Il me donnait à entendre fort aimablement qu'il s'emploierait à avancer cette affaire, et de même dans ma réponse je le priai de faire de son mieux pour la mener à bon fin. Il reparla donc au moine et lui demanda ce qu'il pensait du livre. Le moine lui répondit que le livre lui plaisait et que bien qu'il n'eût pas eu le loisir de le lire en entier, il en avait lu une bonne partie, qu'il l'approuvait grandement, à part quelque légèreté dans l'interprétation dont il eût bien voulu causer avec l'auteur. Il promettait d'achever son examen à Anvers où l'Empereur devait se rendre dans la semaine. L'évêque me rendit compte de cet entretien. Je repartis pour Bruxelles où mon évêque me reçut fort bien et me rassura sur les appréhensions que j'avais conçues.

Le lendemain, s'étant alité, il m'envoya son maître d'hôtel, homme qui était de mes amis et de la même ville que moi (2), pour me présenter au confesseur et le prier en son nom de dénouer avec moi amiablement toute cette affaire. Nous arrivâmes donc de grand matin au couvent

sentation du traducteur, sous les auspices d'un évêque orthodoxe et en crédit, ne suffit pas pour désarmer ses scrupules. Quant à Charles-Quint ignorant ce qu'est l'Évangile, c'est une idée qu'il convient de laisser pour compte au correspondant de Mélancthon.

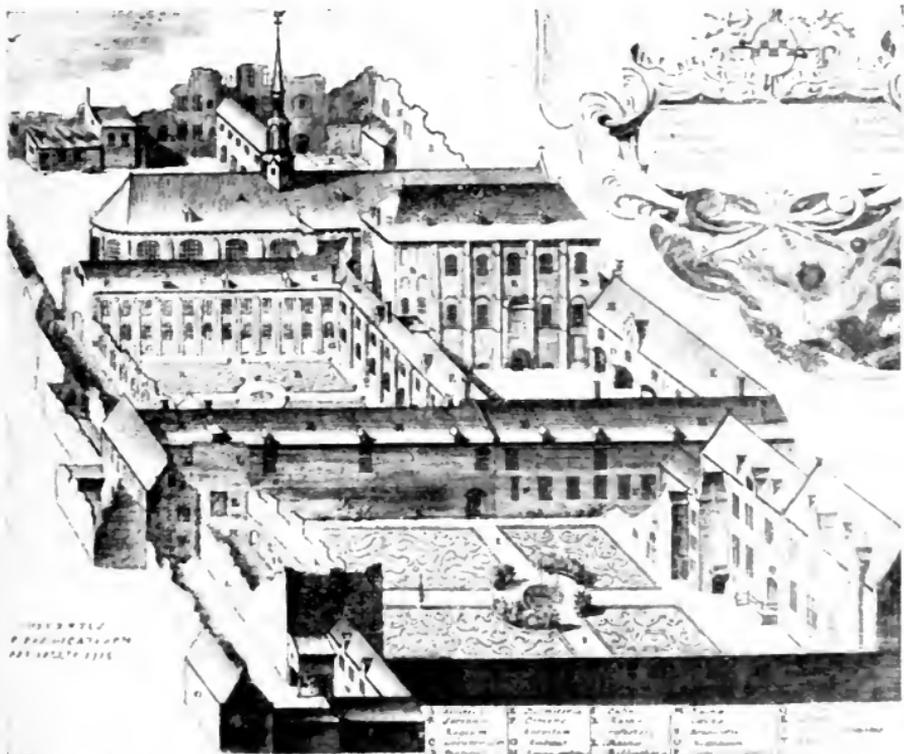
(1) Pedro de Soto, né à Cordoue vers 1500, entré en 1519 dans l'ordre des dominicains où il acquit une grande réputation. Confesseur de l'Empereur, recteur de l'Université de Dellingén, il combattit avec ardeur les chefs de la Réforme luthérienne. Il mourut en 1563, après avoir accompagné Philippe II en Angleterre où il reconstitua les universités catholiques de Cambridge et d'Oxford.

(2) C'est-à-dire de Burgos.

des Jacobins où était logé notre confesseur. Mais il n'y était déjà plus, bien que j'eusse craint que nous nous fussions présentés trop tôt. Il était déjà parti, à ce qu'on nous dit, au logis de Granvelle (1). Nous revînmes à dix heures et à midi, mais il n'était toujours pas revenu. Nous décidâmes de l'attendre. Son compagnon cordelier était au logis qui nous entretenait en attendant son retour. Mais, au lieu de propos agréables, cette bête monstrueuse se mit à nous dégorger sans propos une infinité de blasphèmes contre la vraie religion et d'injures contre les gens de bien et vrais ministres de l'Évangile, lesquels nous fûmes obligés d'ouïr. Heureusement, l'arrivée du confesseur rompit ses propos. Il arriva vers une heure. Le maître d'hôtel s'acquitta du message dont l'avait chargé son maître et je lui présentai deux lettres que j'avais reçues pour lui d'Espagne avec les miennes. Alors il se tourna vers moi et, tirant la tête hors de son capuchon, s'inclina de tout le corps comme s'il eût dû adorer quelque saint du paradis. Bref, n'omettant rien de toutes les cérémonies de cour qui sont de coutume, non seulement à l'égard des grands amis, mais aussi des princes et grands seigneurs, il m'adressa la parole en ces termes : « Seigneur Francisco, je vous remercie grandement du plaisir que vous m'avez fait en me remettant mes lettres. Je suis honoré d'avoir aujourd'hui l'avantage de faire votre connaissance. Je vous assure que je vous aime comme mon propre frère et vous ai en grande estime pour les dons et les grâces qui sont en vous, car j'aime de mon naturel tous les gens d'esprit et d'érudition, mais encore davantage ceux qui s'adonnent aux sciences des bonnes lettres et honnêtes disciplines par lesquelles seules ils se distinguent du vulgaire, comme les

(1) Nicolas Perrenot de Granvelle (1486-1550), père du cardinal. Fils d'un maréchal-ferrant d'Ornans, il avait fait ses études à l'université de Dôle. Conseiller au Parlement de Dôle, maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur, il avait été spécialement remarqué par lui et, en 1530, il succéda dans sa confiance au chancelier Gattinara qui venait de mourir. Granvelle avait épousé la sœur de François Bonvalot, ambassadeur d'Espagne en France.

hommes différent des bêtes par la raison. Et ceux qui appliquent leur étude à avancer la gloire de Dieu et illustrer et éclaircir les saintes lettres, je les aime par-dessus tous et les juge dignes d'être honorés et distingués par-



Le couvent des Frères Prêcheurs (Dominicains), à Bruxelles.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

dessus tous les autres. Qu'aujourd'hui, en cette paresse et corruption du siècle, il s'élève quelqu'un de notre nation qui s'emploie à cette glorieuse tâche et y procède heureusement, c'est ce qui est à priser sur tout et que j'estime être à la gloire de toute l'Espagne. Et partant, seigneur Francisco, voyant que vous, seul de notre nation pour le présent, y avez réussi avec tant de bonheur, ceux qui aiment les lettres et la piété doivent à bon droit vous aimer et

apprécier. Quant à moi, ne voulant pas vous méconnaître, tout ce qui est en ma puissance je vous l'offre; c'est un cœur de frère et d'ami, et si je puis quelque chose, soit envers l'Empereur, soit envers les autres gens de bien, à bon droit je le dois employer pour celui par lequel nos Espagnols ont recouvré ce grand trésor de la doctrine céleste. » Cela et plusieurs autres choses, il les dit en présence du maître d'hôtel, prêchant mes louanges à pleine bouche en des termes même que je n'ose répéter. Il me promit donc de faire tant en ma faveur comme il ferait pour son propre frère et ami. Toutefois, en raison de l'heure avancée, il me pria de ne pas me fâcher s'il ne pouvait encore s'en occuper, mais que je revinsse à quatre heures, que nous aviserions alors ensemble ce qu'il y aurait lieu de faire. Ce que je lui promis, et nous primes congé de lui en nous donnant rendez-vous pour quatre heures et nous en allâmes, l'un à l'évêque et moi chez un bourgeois de Bruxelles, homme docte et craignant Dieu, qui m'avait prié ce jour-là de l'aller voir.

A trois heures, je m'en revins au couvent, où mon moine faisait un sermon sur les actes des apôtres. Je me réjouis fort de cette circonstance, y trouvant bonne occasion d'expérimenter et juger du savoir de celui que les Espagnols appréciaient et exaltaient sans mesure. Il y avait peut-être environ comme auditeurs vingt courtisans espagnols qui voulaient passer pour amateurs des lettres. Je me joignis donc à eux dans l'attente d'entendre quelque chose d'admirable de celui que tout le monde louait tant et entre les mains de qui les secrets de la conscience impériale étaient déposés. Mais, hé Dieu! quelle leçon ouï-je? Seigneur Dieu, comme il tourmentait les oreilles de ses auditeurs tant il avait le langage mal à main et le sens de travers et corrompu. Il parlait espagnol parce qu'il ne pouvait parler latin, quoique parfois pour rendre la chose dont il parlait plus admirable, ou plutôt pour l'envelopper et obscurcir, il mêlait quelques mots de latin, mais si mal à propos que c'était une honte de l'entendre ainsi bégayer en une langue étrangère si mal connue de lui. Encore usait-il dans ces

circonstances de je ne sais quels mots barbares, manquant aux plus élémentaires règles de la grammaire. Il me souvint alors de ce qu'écrivit Érasme au sujet des moines d'Espagne qui l'avaient taxé d'apostat et d'adversaire de l'Église. Sur quoi il répondit à l'évêque de Séville, qu'il avait affaire à « gens qui avaient été faits théologiens sans grammaire ». Quant à moi, je n'oserais juger de tous les moines d'Espagne, la chose serait trop difficile. J'estime que parmi eux il y en a de pieux et de savants. Mais ce frère Pierre de Soto, confesseur de l'empereur Charles, j'ose bien assurer qu'il ignore la grammaire, ce que certifieront avec moi beaucoup de gens de savoir, que je pourrais citer, qui l'ont entendu. Qu'il soit théologien, je ne le croirai jamais jusqu'à ce qu'il ait changé sa méchante vie et qu'il ait exposé sa doctrine autrement que quand je l'ouïs lire. C'est chose étonnante que l'audace et la rage avec laquelle il dénaturait la Sainte Écriture.

Son sermon achevé, je fus lui parler et lui rappelai que je venais à l'heure dite, afin de m'entendre avec lui, comme il avait été convenu avant dîner. Il me reçut encore avec plus de cérémonial qu'auparavant, m'accablant d'éloges plus fardés et artificieux que devant, de telle façon que si je n'avais été absorbé dans mon désir de traiter mon affaire, j'eusse compris aisément que cette civilité feinte et outrée cachait quelque embûche. Je ne pouvais penser qu'il y eût tant de fourberie en ce moine. Il me remercia de nouveau chaleureusement de lui avoir remis ces lettres d'Espagne, disant que depuis qu'il avait quitté le pays, il n'avait point reçu de plus joyeuses nouvelles que celles qu'elles lui avaient apportées. Touchant notre affaire, il s'excusa qu'il lui était survenu une affaire importante dont il devait s'occuper d'urgence et me pria fort humblement de revenir à six heures. Je lui répondis que, n'ayant aucune affaire qui me pressât tant que celle-ci, j'attendrais volontiers au couvent jusqu'à ce qu'il fût libre et que même, si je pouvais lui être utile et l'aider, je m'y emploierais de bon cœur. Il me remercia, déclarant que lui seul pouvait régler cela et s'excusant, il rentra en son logis. Quant à

moi, je restai à me promener dans le cloître jusqu'à six heures, sans défiance.

A six heures, le moine sortit et j'allai à lui et le suivis, marchant sans m'en douter en la compagnie du traître dangereux dont je ne soupçonnais pas les mauvais desseins. Il me fit entrer dans sa chambre en m'accablant de belles paroles, tel son maître Judas. Dès le pas de la porte, je tressaillis d'étonnement. Seigneur Dieu, quels monstres, que d'idoles il y avait là-dedans, au grand déshonneur et au mépris de Dieu ! Dans un lieu étroit, le moine avait disposé quatre autels où il voulait se prosterner et faire ses prières à ses saints. Chaque autel avait son image de saint Christophe, de saint Roch et autres saints en grand nombre, enchâssés en or, et force chandelles ardentes autour, qui rendaient une splendeur et une apparence de religion superstitieuse. Et fort troublé à ce spectacle, vraie nourriture et entretien d'idolâtrie, je pensai néanmoins qu'au lieu où j'étais il fallait me contenir et je gardai le silence jusqu'à ce qu'il me fournit l'occasion de parler. Dès que je fus entré, mon traître me fit une nouvelle révérence et me dit : « Vous n'ignorez pas, monsieur, que tous les hommes doivent sur toutes choses obéir à Dieu et lui donner toutes les satisfactions dont ils lui sont redevables, et ensuite exercer entre les hommes tous offices de charité et de direction quand l'occasion s'en présente. — Je sais, lui dis-je, qu'il faut beaucoup plus obéir à Dieu qu'aux hommes, avec lesquels nous devons être solidaires, tant que pour leur affection nous ne violons pas la gloire de Dieu. — Or, je le dis afin, dit-il, de vous avertir qu'aujourd'hui j'ai été si empêché que je n'ai pas eu le loisir d'achever mes heures, pour lesquelles je suis obligé à Dieu, ayant promis par serment, lorsque je fus reçu au saint-ordre de prêtrise, de m'acquitter tous les jours envers Dieu. Partant, M. Francisco, je vous prie de ne pas m'en vouloir si je vous fais encore attendre un instant ici pendant que je vais sortir achever mes heures en me promenant dans ce cloître. Afin de vous distraire en m'attendant, je vais vous prêter un livre. Voici aussi la Bible de laquelle, si vous voulez, vous

tirerez quelque argument de prière. » Ayant dit cela d'un ton assuré, il sortit non pour prier comme il en avait pris prétexte, mais pour appeler les scribes et pharisiens avec lesquels il avait machiné son complot et qui venaient à point pour exécuter son entreprise. Le livre qu'il m'avait remis, était un relevé des hérésies qui ont été depuis Jésus-Christ, écrit par un moine cordelier espagnol, Alphonse de Castro (1), lequel j'ai connu à Burgos, homme barbare et ignorant, pour ne rien dire davantage, mais qui savait bien néanmoins par je ne sais quel langage et par un certain artifice de parole enchanter le peuple. Tout le livre est divisé par chapitres, suivant la diversité des matières. Au commencement, il y a un chapitre qui est ainsi intitulé : *De la cause et origine de toutes les hérésies*. Je ne réciterai point ces paroles assez barbares et mal couchées. Le principal point de la dispute était que ce méchant et audacieux n'avait point hésité de dire que la lecture de la Sainte Écriture en langue vulgaire était cause et origine de toutes les hérésies (2). Il comblait aussi de louanges à ce propos le roi d'Espagne et tous les Espagnols de ce qu'ils s'étaient toujours bien donné garde de cette lecture, comme de quelque soudain venin. Il exhortait aussi les inquisiteurs d'Espagne à ne point endurer qu'on lût ainsi l'Écriture Sainte. Et pour confirmation de cette fantaisie, Dieu sait quelle raison il produisait,

(1) Le titre de cet ouvrage est *Fr. Alfonsi de Castro minorite adversus omnes hæreses*, lib. XIV. Cologne, 1539. Il en existe de nombreuses réimpressions.

(2) C'était nier d'un mot la thèse soutenue par Enzinas dans sa dédicace. Sur ce sujet, il s'exprimait en ces termes : « Et si quelqu'un pense que ces publications seraient dangereuses en ce moment, à cause des hérésies nouvelles, on peut répondre que les hérésies ne naissent point de la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire, mais de ce que les livres saints sont mal compris de plusieurs et interprétés contre le sens de la doctrine de l'Église qui est la colonne et le fondement de la vérité, et en outre, parce qu'elles sont enseignées et expliquées par des hommes méchants qui en détournent le sens, pour l'appliquer à leurs mauvaises opinions. Comme nous apprenons de saint Pierre que les hérétiques de ce temps-là abusaient des épîtres de saint Paul, comme on le fait aujourd'hui, afin de donner de l'autorité à leurs fausses maximes. »

combien il usait abusivement des citations de la Sainte Écriture (1).

Cette lecture m'émut au point qu'à grand'peine je pus me retenir de déchirer ce méchant livre. Je le quittai vite pour me reposer à la lecture de la Bible, jusqu'à ce que mon Judas, dont la demeure m'était déjà si suspecte, bien que jamais je n'eusse pu soupçonner la trahison qu'il me préparait, revint enfin et, après s'être excusé du long temps qu'il avait passé sur ses heures, prit le Nouveau Testament que j'avais présenté à l'Empereur et me fit asseoir près de lui. Puis, il commença à baisser ses sourcils, enfoncer ses yeux, rider son front pour se rendre plus hideux et plus effrayant, et fit une pause, comme s'il allait prêcher. J'attendais sans mot dire, me demandant à quelle fin tendaient ces cérémonies. Finalement mon Judas rompit le silence. « Francisco, nous sommes assemblés en ce lieu, seuls tous deux en présence de Dieu et à la vue des anges et autres saints que vous voyez ici sur ces autels. Ils sont seuls témoins de nos paroles et le but de notre entretien est de discuter au sujet de votre traduction du Nouveau Testament. Mais je vous dirai d'abord franchement ce que je pense de cette étude du Nouveau Testament qui vous paraît être sainte et profitable au public. J'estime, moi, au contraire, que la divulgation aux ignorants de ce livre saint que, seuls, les docteurs sont capables d'interpréter selon les saintes lois de la religion, serait dangereuse et pernicieuse (2). »

(1) Enzinas prête à Alfonso de Castro beaucoup de raisonnements qui ne sont nulle part dans son ouvrage. Toute la thèse du moine s'appuie sur ce mot de saint Augustin « qu'il ne s'élève aucune hérésie dans l'Eglise que de l'Écriture mal entendue ». Après quoi, il démontre qu'il appartenait à l'Eglise seule « de séparer le sens faux du véritable sens » et que s'il importe peu de quelle langue on se sert pour rappeler les paroles du Christ, il importe beaucoup de ne pas les altérer dans leur sens.

(2) Dans son habile dédicace à Charles-Quint, Enzinas avait répondu en ces termes aux objections que soulevait la pensée d'une traduction des Écritures dans les langues vulgaires. « Majesté sacrée, il s'est produit de notre temps beaucoup d'opinions diverses sur le point de savoir s'il est utile de traduire les Saintes Écritures en langue vulgaire. Bien que les avis aient été différents, tous ceux

Or, vous voyez ici un moine enflé d'impiété, puant le venin et la menace cachés dans son cœur, attendant l'occasion de me surprendre et attraper dans les filets qu'il m'avait traîtreusement tendus. Mais écoutez la suite. « En ce qui touche votre version du Nouveau Testament, sachez que rien en matière de religion ne doit être admis qui ne soit conforme avec le livre que j'ai laissé tantôt entre vos mains. » Il voulait parler de cet ignoble livre que j'avais, quelques instants plus tôt, été obligé d'écartier avec dégoût de ma vue. « La seule lecture du Nouveau Testament a toujours été reconnue, continua-t-il, parmi les catholiques, comme étant la source d'où sont nées toutes les hérésies qui ont affligé la chrétienté depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Et le seul moyen qui nous a permis de conserver la religion en Espagne, pure et sans aucune tache d'hérésie, a été la prohibition de cette lecture du Nouveau Testament en langue vulgaire. Il est donc de votre part trop audacieux d'avoir entrepris d'oser publier le Nouveau Testament en langue vulgaire, et cela malgré les lois de l'Empereur qui en font défense, contre la religion, contre l'amour que vous deviez à votre pays et en particulier à la ville où vous avez vu le jour, ville qui a toujours été florissante et de tout temps a abrité nombre de savants docteurs et théologiens. C'est certes un acte punissable d'avoir fait fi, en cela particulièrement, des lois du plus grand monarque du monde. C'est un acte intolérable d'avoir agi contre le droit que chacun est tenu de garder à son pays et d'avoir souillé la beauté et la pureté de sa patrie par un

qui ont parlé sur ce sujet, l'ont fait avec un zèle louable et chrétien et ont appuyé leurs avis sur des raisons suffisantes et probables. Pour moi, sans condamner les opposants, j'ai suivi le sentiment de ceux qui jugent bon et utile à l'Eglise que ces sortes de versions soient faites par des hommes doctes, d'un jugement sûr et bien versés dans la connaissance des langues. Elles serviront ainsi à l'instruction des hommes ignorants et grossiers, comme à la consolation des gens instruits! Tous pourront, dans leur langue naturelle, entendre parler, par Jésus-Christ et par ses apôtres, des mystères sacrés de notre rédemption d'où dépendent le salut, le bonheur et la consolation des âmes. » C'était le point de vue luthérien opposé au point de vue catholique.

mauvais exemple d'innovation. Plus encore, avoir ainsi violé la religion est un acte exécrationnel qui dépasse la mesure de toutes les fautes imaginables. Tous ces crimes ne sont point légers et la mort même ne suffirait pas à vous les faire expier. Mais bien plus, il est encore à votre actif d'autres crimes qui ne sont pas moins grands que celui-là, car vous avez vécu en Allemagne, vous y avez fréquenté Philippe Mélanchthon et, partout où vous vous trouvez, on vous voit faire son éloge et publier ses vertus, ce qui à lui seul suffirait à vous mériter la mort. Mieux que cela, un petit livre espagnol, très pernicieux, se répand en ce moment par le monde, et on affirme que vous en êtes l'auteur, qu'il a été écrit et publié par vous (1). Mieux eût valu pour vous et pour la religion que vous ne vous fussiez jamais adonné aux études de théologie, plutôt que d'avoir appliqué votre intelligence et votre savoir à favoriser ainsi les hérétiques et battre en brèche la vraie doctrine catholique. C'est une chose bien regrettable, dont je ne puis que m'étonner, que, jeune comme vous l'êtes et ayant si peu étudié, à votre entrée dans la vie scholastique, vous ayez déjà bronché si lourdement et fait, en cette profession encore si nouvelle pour vous, ce que d'autres exercés par l'expérience de toute leur vie et une longue carrière n'ont pas cru devoir faire. Si la vivacité de votre tempérament, si tous vos travaux pernicieux ne sont pas arrêtés à leur éclosion, il y a grand danger qu'ils ne produisent un résultat fatal pour la religion et pour l'Église, même avant d'être arrivés à maturité. C'est une chose qui m'est bien pénible que d'annoncer de fâcheuses nouvelles à celui que j'aurais de beaucoup préféré voir mieux inspiré. Mais j'ai

(1) On prétendait qu'il avait traduit le livre *De la liberté chrétienne* de Luther. Enzinas le nia formellement. Peut-être, en effet, le traducteur de Luther était-il son frère, Jaime de Enzinas, intime ami de Claude le Peintre, brûlé en 1540 à cause de ses idées luthériennes et qui lui-même périt sur le bûcher après avoir publié en castillan un catéchisme de la doctrine nouvelle. (Jean Crispin, *Recueil de plusieurs personnes*, 324-325. — Théodore de Bèze, *Icones*. — Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 219-220.)

ma mission à remplir et les devoirs de ma charge m'obligent à faire taire toute sympathie personnelle, alors qu'il s'agit du salut de l'Église. Je ne sais si je pourrai, par mon influence et mes

instances, réussir à détourner ou tout au moins à adoucir les punitions que vous avez encourues. J'ai autant d'affection pour vous que qui que ce soit et vous pouvez compter sur moi comme sur votre meilleur ami. Mais, à vous parler franchement, j'ai peur que vous sachiez beaucoup à vous repentir de votre audace d'avoir ainsi fait imprimer le Nouveau Testament, car je sais que ceux



*Caricature du temps de la Réforme.
(Musée de la Caricature en France. 1834.)*

qui ont le gouvernement des affaires de ce pays vous portent fort grande haine et sont décidés à vous infliger les pires châtimens. Et cela, non sans raison à mon jugement, car les crimes, dont vous êtes accusé, sont d'une haute gravité, et je n'aperçois pas comment vous pourrez vous en disculper et éviter de sévères répressions. »

C'est avec une douleur sans égale que j'écoutais les sermons de ce Judas, douleur d'autant plus amère qu'ils m'ap-

paraissaient ouvertement pleins de mensonges, de malice, de cruauté, de superstition et d'extrême impiété. Je comprenais alors déjà la difficulté d'échapper à tant de dangers, bien que je ne soupçonnasse pas encore les embûches que ce moine m'avait dressées et n'en pus encore avoir l'idée.

« Je vois à ce compte, révérend Père, lui dis-je, qu'au lieu d'un entretien amiable et familier, que je comptais avoir avec vous, je suis contraint d'entendre de furieuses invectives et une accusation des plus odieuses qui peut se résumer, si je comprends bien, en trois points. Si on me l'eût dit comme venant de vous et que je ne l'eusse entendue de mes propres oreilles, il m'eût été impossible de croire qu'elle fût sortie de votre bouche, tant elle est contraire à cette bonne volonté dont vous m'avez toujours jusqu'ici fait montre en des discours artificieux. Vous estimez que c'est un grand crime d'avoir traduit le Nouveau Testament en langue vulgaire, encore plus d'avoir fréquenté en Allemagne Philippe Mélanchthon et d'avoir mis en lumière un petit livre espagnol que vous qualifiez de pernicieux, dans lequel à votre dire les articles de la foi sont entièrement pris à rebours. Je répondrai donc à ces imputations en toute vérité et avec simplicité selon ma coutume, sans mensonges ni tromperies, et à la mode des Athéniens avec impartialité et sans passion. Ce qui aura d'autant plus de mérite que je vous vois non seulement incliner vers de fausses opinions, mais qu'encore, vous y paraissez opiniâtement buté, car d'après votre discours vous paraissez vouloir faire croire que ce sont les opinions d'autrui que vous répétez. Mais, tout en attribuant ces jugements à des gens que vous évoquez, vous les avez rapportés de telle façon que vous avez montré que ces opinions étaient vôtres et que vous y étiez fortement attaché. Quoi qu'il en soit, bien qu'à bon droit j'aurais pu souhaiter de votre part plus de franchise et de sincérité que vous n'en avez montré, je ne m'attarderai pas à récriminer sur votre bizarre attitude en cette affaire et j'en viendrai tout de suite à la réfutation de vos accusations. En premier lieu,

je n'ai pu entendre sans en être péniblement impressionné et sans étonnement ce que vous avez affirmé, savoir que le jugement de ce moine était très exact lorsqu'il affirmait dans son livre que la lecture de l'Écriture Sainte est une chose pernicieuse au genre humain et que c'est de cette lecture que sortaient, comme d'une source empoisonnée, toutes les opinions fausses et impies. J'estime, moi, au contraire, qu'un tel langage est indigne d'un chrétien et mon opinion est que la Sainte Écriture, c'est-à-dire les livres de Dieu que nous appelons Ancien et Nouveau Testament, est un don du ciel, plus salutaire et indispensable que tout à ceux qui désirent avoir une vraie et entière connaissance de Dieu et des choses du ciel, que ce livre contient les commencements, les accroissements et les limites de la véritable et pure religion, en un mot les sources et origines d'où découlent comme par des canaux, sur tout le genre humain, les ruisseaux sacrés de la doctrine céleste. Sans la lecture de ce livre, il nous serait impossible d'avoir aucune connaissance certaine de cette divinité éternelle qui a créé toutes choses, de la condition des créatures, de la dignité et de l'excellence de la nature humaine que Dieu avait créée à son image, de la chute de nos premiers pères qui depuis a retenti sur toute leur descendance, du péché de la mort, de toutes sortes d'infirmités et maladies qui sont attachées à notre nature corrompue, de la rédemption du genre humain que Dieu, père miséricordieux, a voulu faire en livrant son fils. Nous ne connaîtrions rien du Fils unique de Dieu notre Sauveur, sorti du giron du Père, qui est venu au monde, a vètu nos infirmités et misères, a apaisé l'ire du Père par son sacrifice unique et éternel, a obtenu notre salut et finalement, après avoir vaincu la mort, aboli le péché et surmonté l'enfer, est monté au ciel en triomphe et nous a élevés avec lui après nous avoir lavés de son sang et rachetés par son sacrifice pour vivre éternellement en sa compagnie. En résumé, il est impossible qu'aucun être humain ait aucune intelligence de la vraie religion, aucun penchant pour elle sans avoir lu ce livre. Cette doctrine ne fut jamais ensei-

gnée par aucun philosophe et je ne crois pas qu'en aucun livre, sorti des mains de l'homme, on puisse trouver aucune apparence de cette science divine. Assurément, en quelque lieu qu'on le trouve, il faut puiser à cette fontaine, sans laquelle toute œuvre humaine, toute pensée est stérile et sans lumière et aucune créature ne peut parvenir à faire son salut. Et vous ne devez point qualifier d'ennemi de la religion et de traître à son pays, celui qui veut révéler ce trésor aux pauvres Espagnols altérés de vérité, désireux d'entendre, lire et connaître cette voix salutaire de Dieu. Vous ne devez point accuser de transgresser les lois de l'humanité celui qui, au contraire, en répandant l'Écriture céleste, obéit aux lois divines et humaines. C'est la volonté de Dieu que la doctrine de l'Évangile soit portée dans tous les coins du monde, que la voix de Dieu prêchant hautement l'Évangile et annonçant le salut à l'humanité soit entendue de tous. Il n'y a aucune loi de l'Empereur qui interdise la lecture de l'Évangile. Il doit donc être estimé avoir rendu service au pays, à la religion et à toute la chrétienté, celui qui a voulu allumer cette divine lumière de l'Évangile, dont l'Espagne a été privée jusqu'à cette heure et la faire briller dans tout son éclat aux yeux des humbles qui ont toujours vécu en ce pays-là dans les plus épaisses ténèbres (1). Vous savez bien vous-même, révérend Père, qu'il y a, en Espagne, un nombre infini de gens qui ignorent complètement ce que c'est que l'Évangile, ce que c'est

(1) A cela M. Menendez Pelayo objecte : « A dire vrai, la privation n'était pas grande, car au xvi^e siècle qui donc ignorait le latin ? Or, quiconque le savait, fût-il un écolier de grammaire, était autorisé à lire la Vulgate sans notes. Le peuple, les femmes avaient à leur disposition les traductions en vers des livres poétiques qui ne furent jamais prohibés, certains commentaires, certaines paraphrases et bien des livres de dévotion où on leur donnait une bonne partie du texte divin. Il serait facile de reconstituer une belle Bible en ramassant et en coordonnant les citations que traduisent nos auteurs ascétiques. Ainsi loin d'être privés du suc des Saintes Ecritures, les Espagnols du xvi^e siècle avaient l'âme pénétrée de leur esprit autant que de leur lettre et nos docteurs ne se laissaient pas de louer et de recommander leur étude. » (M. Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 704-705.)

que la vraie religion et la fausse religion. Car, combien nombreux sont-ils, je ne dirai pas dans le peuple, mais parmi ceux qui veulent être reconnus comme pasteurs des



Philippe Melancthon.

.Portrait par Albert Durer (1526).

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

âmes et ne savent pas lire, encore moins comprendre, les livres latins et sont inaptes à venir à bout, même avec beaucoup de bonne volonté, de la lecture d'une messe? N'est-ce pas chose bonne et agréable à Dieu que de soulager leur infirmités, de parer à leur ignorance? Apporter à ces pauvres ouailles, qui en sont privées, la voix du

Pasteur divin qui est la vraie pâture de l'âme, n'est-ce pas une œuvre louable et utile, indispensable? Et si, en plus des pasteurs, il s'en trouve d'autres que la lecture de ce livre amène à chercher Dieu, à s'enquérir de la vraie religion et de la pure invocation, n'aurai-je pas été utile à tous? Ne serai-je pas dignement et suffisamment récompensé et satisfait de mon labeur, si je puis voir, grâce à mon œuvre, une seule âme convertie à Dieu par mon livre et instruite ainsi dans la véritable religion. Ma seule préoccupation est d'être approuvé de Dieu et utile à l'Église dans la mesure des moyens dont Dieu m'a dotés, ainsi qu'un loyal et fidèle serviteur doit faire de l'argent et du bien de son maître. Je n'ai point de honte et, durant toute ma vie, je n'en aurai point de l'Évangile que je sais être le moyen de Dieu pour le salut de tout croyant. Dieu m'est témoin de ces sentiments et de cette ardeur et sait que j'ai entrepris cet ouvrage dans cette seule pensée que sa volonté fût connue en Espagne et que sa parole salutaire soit entendue et répandue en notre pays comme dans tous les autres. Et lui qui scrute tous les cœurs, en la puissance de qui sont les pensées et tous les actes de tous les rois et puissants de la terre, il fléchira par sa clémence leurs esprits et leur enseignera combien est utile et nécessaire au monde la doctrine de l'Évangile.

« J'en viens maintenant à la seconde accusation pour laquelle vous estimez que je suis autant et plus punissable que pour le premier prétendu crime que vous m'imputez. Je n'ai jamais caché que j'ai vécu en Allemagne et fréquenté Philippe Mélanchthon et je ne vois aucunement pourquoi on m'en ferait un crime, attendu qu'aucune loi ne l'a jamais interdit, que je n'ai fait que suivre l'exemple de beaucoup de gens d'autorité, connus du monde entier, qui l'ont fait plus souvent et en plus grande publicité que moi et en ont été loués. Si c'est un crime de visiter l'Allemagne et d'y causer avec des hommes savants et célèbres, l'Empereur d'abord et, après lui, beaucoup de princes, connus par leur science et leur piété, sont tombés dans ce crime, eux qui si souvent ont parcouru l'Allemagne et se

sont entretenus intimement des grands problèmes de la philosophie et de la religion avec Philippe Mélanchthon, Luther et les autres docteurs réputés de ces pays. Enfin, en ce qui touche votre troisième accusation, d'après laquelle j'aurais mis en lumière un petit livre que vous qualifiez de très dangereux, je ne puis savoir, d'après vos paroles, de quel livre vous voulez parler. Mais je puis vous donner l'assurance que je n'ai jamais rien écrit ni publié avant cette traduction du Nouveau Testament. »

Pendant que je parlais, le prieur du couvent des Jacobins, que je ne connaissais pas, entra dans la cellule. Il avait les yeux hideux, la bouche de travers, un visage de tyran furieux plein d'hypocrisie et de cruauté. On m'a dit depuis qu'en effet c'était un très méchant homme. Il tira humblement sa tête hors de son froc, en se tournant vers moi, me salua et me dit que mon valet était en bas qui m'appelait pour aller souper. C'était le signal par lequel il donnait à entendre à l'autre moine que tout ce qui était convenu entre eux était prêt. Mais je ne pus encore rien soupçonner et je lui répondis poliment que je savais le chemin et que je retrouverais bien mon logis sans valet et que je le priais de lui dire qu'il s'en retournât à la maison. Il sortit. Alors mon Judas, impatient, m'interrompit, comme je lui disais : « Et de notre principale affaire, révérend Père, nous n'en avons encore point traité. Au moins il n'y a rien encore de résolu. Sa Majesté sacrée a commandé que mon livre vous fût soumis, non pour soulever des difficultés hors de propos, mais afin que vous disiez si la traduction est fidèle ou non (1). Partant, je vous prie de laisser ces questions litigieuses et de remplir votre mis-

(1) Enzinas était sûr de l'exactitude de sa traduction. Richard Simon la qualifie d'assez exacte et Menendez Pelayo, helléniste compétent, ne s'inscrit pas en faux contre ce jugement. Il remarque seulement qu'Enzinas est un peu aveuglé par son culte pour le texte d'Erasmus et que la langue de cet écrivain, quoique belle, est çà et là contaminée de gallicisme. (Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 228.)

sion qui est de donner votre avis sur la traduction. Avez-vous trouvé dedans quelque faute ? Car il semble que vous l'avez voulu dire dans l'entretien que vous avez eu avec l'évêque de Jaën. — J'ai fait jusqu'à cette heure ma charge, me répondit-il, et ne cesserai jusqu'à ce que j'aie terminé ce que j'ai commencé. Au reste, puisque vous me demandez mon opinion sur la traduction, j'en dirai ce que je pense. Bien que je n'aie pas eu le loisir de le lire tout au long, j'en ai lu les principaux passages que je n'ai pu désapprouver et j'estimerai votre travail digne de louange si vous l'aviez appliqué en une autre chose plus populaire... Mais comme il se fait tard et que, pour aujourd'hui, nous ne pourrions rien résoudre touchant cette affaire, je vais vous laisser. Demain, si vous le trouvez bon et si vous le pouvez, ajouta-t-il malicieusement, vous reviendrez. » Ne voulant me montrer importun, je le quittai en lui souhaitant bonne nuit. Son serviteur m'accompagna et, chemin faisant, je me rendis compte que tout le couvent était en rumeur. Un grand nombre de moines couraient, en murmurant entre eux je ne sais quoi. Fort étonné, j'eus l'idée qu'on me préparait quelque chose.

A peine étais-je dans la cour basse (1) qu'un homme inconnu, d'allure pourtant honnête, vint à moi, me demandant si c'était moi qu'on appelait Francisco. « Oui, lui dis-je. — J'ai à vous parler, me dit-il. — Quand vous voudrez, je suis prêt, lui répondis-je. » Ce disant, nous arrivions à la porte du couvent qui donnait sur une grande place où j'aperçus une grande bande de gens armés qui se jetèrent aussitôt sur moi (2). Alors celui qui m'avait parlé me dit qu'il me faisait prisonnier. Aucunement troublé de

(1) A cette époque, le couvent des Jacobins, à Bruxelles, occupait la plus grande partie de l'espace compris entre les rues de l'Ecuyer, Montagne-aux-Herbes-potagères, Fossé-aux-Loups et la place de la Monnaie, devant le théâtre royal. La porte donnait accès sur une place très grande.

(2) Enzinas fut arrêté soit sur les terrains qui font aujourd'hui la partie nord de la place actuelle de la Monnaie, soit le côté sud et ouest de la rue Fossé-aux-Loups. C'était là que se tenait le marché aux bœufs.

voir une telle troupe de gens autour de moi, avec leurs halbardes, épées et autres armes, je lui dis assez posément qu'il n'était point besoin d'amener une si grande compagnie de bourreaux contre un pauvre homme et que c'était contre les brigands qu'il les fallait mener. Que quant à moi je me sentais si innocent et avais ma conscience si assurée que je ne ferais nulle difficulté de comparaître devant tous les juges du monde, voire devant l'Empereur, que j'avais la conscience si droite que j'étais prêt à aller sans crainte non seulement en prison, mais en exil, voire au feu ou en quelque autre lieu qu'on me voudrait mener. « Je ne vous mènerai pas loin, me dit-il, et vous assure que ce que je fais, j'ai été contraint de le faire malgré moi. Que si j'eusse pu l'éviter, je ne me serais pas chargé d'une telle mission. Mais M. de Granvelle m'a contraint et dit en avoir commandement exprès de l'Empereur. » Nous arrivâmes ainsi à la prison de la ville (1) : « Vous demeurerez ici, me dit-il, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement par ceux qui m'ont donné cette charge. » Il commanda au concierge (2) de me traiter diligemment et honnêtement et me dit d'avoir bon courage, me promettant de bon cœur tout ce qui serait en son pouvoir, tant pour mon élargissement que pour autre chose. Je lui remis, avant qu'il sortît, une lettre pour l'archevêque de Valence (3), par laquelle je l'avertissais de cette subite mésaventure, le priant d'en informer mes parents à Anvers.

(1) La prison de la Vrunte ou del Amigo n'était pas éloignée du couvent des Jacobins. Euzinas y fut conduit par la petite rue des Chevaliers et la rue au Beurre; c'était là qu'on enfermait les bourgeois ou fils de bourgeois arrêtés pour cause civile ou criminelle.

(2) Le concierge était à proprement parler le fermier de la prison. Il louait les chambres à quatre sols et tenait pour ainsi dire auberge pour ses prisonniers.

(3) Georges d'Autriche, archevêque de Valence (1539-1544) et archevêque de Liège après 1544.

A la Vrunte.



LES quatre ou cinq premiers jours que je passai en prison (1), je fus en telle perplexité d'esprit que je ne pourrais l'exprimer ni par écrit ni par paroles. Je me voyais entouré de dangers sans nombre dont la mort me semblait le moindre. La première nuit de ma plus vive inquiétude, qui fut le 13 décembre 1543, je discourus si bas et si profondément toute mon affaire de tous côtés que j'appréhendai les dangers qui me menaçaient, ni plus ni moins que s'ils eussent été en face de moi. Mais j'avais, par la grâce de Dieu, un courage plus grand, plus fort et plus robuste que les périls n'étaient grands. Cette trahison de ce méchant moine seule me tourmentait au point que je ne pouvais m'y faire. S'il m'eût fait bonne guerre, si dès le début il se fût déclaré mon ennemi, je n'aurais pu être si irrité contre lui. Je passai ainsi les quatre premières heures, depuis six heures jusqu'à dix heures, heure du coucher des prisonniers. Comme je désirais être isolé des autres, un homme, que je croyais être un des serviteurs de la prison, me conduisit en une chambre haute où, seul à seul avec moi, il me dit : « Ayez bon courage, mon frère, et ne vous laissez pas abattre par le ressentiment. A ce que je vois, il faut que ce soit quelque grande chose qui vous presse et qui vous rende si abattu. De tous ceux que j'ai

(1) Campan, d'après la quittance du cèpier (geôlier) Jehan Theysen, croit qu'Enzinas fut incarcéré le 10 décembre 1543. En ce cas quand Enzinas appelle la nuit du 13 décembre « la première de ses plus grands ennuis », il ne voudrait pas dire qu'il a été arrêté ce jour-là, mais que ce fut le point culminant de ses angoisses.

jamais vus ici, je n'en ai vu aucun de si affligé que vous. Et pourtant j'en ai vu de bien tristes et qui en avaient grande occasion. Mon frère, vous devez songer que telle est la volonté de Dieu le Père qui a soin de ses enfants et les gouverne bien souvent tout autrement qu'ils ne veulent. Laquelle volonté de Dieu, si vous êtes de ses enfants, vous ne devez et ne pouvez détourner par vos larmes. Chassez donc ce grand ennui de votre esprit et mettez-y en place cette sentence : qu'il n'y a nul mal que l'homme chrétien et vertueux doive craindre, excepté la faute, de laquelle j'estime que vous n'êtes point coupable, car j'ai entendu de quelques prisonniers, qui vous connaissent, qu'il n'est vraisemblable que vous soyez coupable de quelque grande faute. Même votre âge, votre physionomie, tout votre port, votre modestie, montrent l'innocence en vous, et assurent que vous êtes incapable de mal faire. Que si par quelque faute de jeunesse vous êtes tombé en cette affliction, pensez à la justice de Dieu, mais plus encore à sa miséricorde, qui veut, par quelque peine légère et de peu de durée, punir nos fautes en ce monde pour, après ces misères, nous faire participer avec lui de joie et hériter de la vie éternelle, pourvu que nous ayions foi aux promesses que contient sa sainte parole. Que si vous endurez à tort, il vous faut à bon escient réjouir et glorifier avec le Seigneur, sûr que ces liens ne vous sont point à déshonneur devant lui et qu'ils vous sont communs avec beaucoup de gens de bien qui, aujourd'hui, les endurent, et bien autre chose, à tort et sans cause. Cessez donc de pleurer en vain, cessez de vous étonner. Ne savez-vous pas bien que Dieu est présent à nous autres, pauvres captifs, qu'il nous assiste et a soin de nous, qu'il nous regarde et nous écoute ainsi deviser ensemble? Ne savez-vous pas bien que les cheveux de notre tête sont comptés devant Dieu et qu'on ne nous peut en ôter un seul sans sa volonté. Qu'avez-vous donc peur des menaces des hommes? Que ne délivrez-vous votre esprit de cette si grande tristesse, pour ensuite invoquer Dieu et donner ordre plus prudemment et diligemment à vos affaires. Déposez, s'il vous semble bon, toute votre

tristesse entre mes mains, car bien que vous me voyiez pauvre malotru, prisonnier comme vous, et ayant besoin comme un autre de l'aide d'autrui, je sais bien que Dieu a soin de moi, car j'ai mis toujours en lui toute mon espérance. Si vous vous voulez fier en moi, je vous serai fidèle, et à prier pour vous, et à vous consoler, et à faire tout ce qui sera en moi. »

J'écoutai fort attentivement les paroles de cet homme et m'émerveillai grandement de son éloquence, qui coulait si doucement que vous eussiez cru que c'eût été un Nestor ou encore un autre plus éloquent que Nestor, de la bouche duquel coulait plus douce que miel la parole. Mais je m'émerveillai beaucoup plus de la grande crainte de Dieu et de la confiance vraiment chrétienne qui apparaissait en tous ses propos. Ainsi récréé de son parler aimable, je commençai à l'en remercier, connaissant en moi que j'en étais beaucoup réconforté. Je lui contai aussi ce qu'il demandait, les ruses du moine et pour quelle cause, par quelles tromperies et trahisons, il m'avait fait mener là. Alors ému d'une grande affection, il saute à moi et m'accolle par le milieu du corps, disant : « Maintenant je vous reconnais pour mon vrai frère et que vous êtes prisonnier, comme moi, pour la même cause de l'Évangile, pour laquelle j'endure aussi depuis huit mois entiers ces liens, comme beaucoup de gens de bien qui sont aussi céans et en beaucoup d'autres plus étroites prisons. » Or, si bien que je fusse récréé par les propos de cet homme, je ne pouvais toutefois encore chasser de mon esprit mes amères réflexions. Car, bien que tous les dangers ne me semblassent rien au prix de la vérité, je voyais toutefois quelle mort m'était destinée. Je passai donc toute cette nuit en grande douleur et angoisse ; car après avoir retourné tout ce qui me venait en l'esprit, ma conclusion était que, si nous venions en dispute de théologie, c'en était fait de moi et qu'aucun homme au monde ne me pourrait sauver.

Pour cette cause, le lendemain, je fis venir à moi le maître d'hôtel de l'évêque de Jaën qui m'avait conduit

vers le moine. Celui-ci, apprenant le tour qui m'avait été joué, fut bien étonné et me promit que son maître et lui feraient tout leur possible pour obtenir ma délivrance. Je lui remis des lettres qu'il envoya, le jour même, à



Martin Luther.

Portrait par J. Sadeler, gravé par Gaspar Ruts.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Anvers pour informer mes parents de mon emprisonnement.

Trois jours passèrent dans cette attente pendant lesquels j'endurai grandes douleurs et tourments d'esprit incroyables. Cependant, je causai avec quelques autres pri-

sonniers, parmi lesquels il y avait un honnête homme de qualité, ayant, à ce que je jugeai par ses propos, une grande crainte de Dieu. Je lui demandai qui était cet homme qui, la nuit précédente, m'avait entretenu si aimablement : « Il s'appelle Gilles, me dit-il, et est natif de cette ville de Bruxelles, non pas de riche maison ou fort renommée, mais il a, par sa vertu, acquis une grande faveur et beaucoup d'autorité envers tous ceux qui l'ont connu, même envers les ennemis de la vraie doctrine, excepté bien peu qui sont plus impudents que les autres. Aussi comment n'aimerait-on pas un tel homme, qui a passé tout le cours de sa vie en innocence, ne fit jamais tort à créature quelconque et s'est toujours étudié à être agréable à tous ? Il a vécu trente-trois ans, pendant lesquels jamais homme ne se plaignit d'avoir reçu injure de lui en aucune manière. Il était humain envers tous. Il cédait à tous et quittait plutôt de son droit que de débattre, afin d'entretenir toujours la concorde et la charité digne d'un chrétien en cette vie. Qu'est-il besoin d'en dire davantage ? Il était, de son métier, coutelier, et s'était adonné à cet art pour fuir l'oisiveté et gagner sa vie par son propre labeur, « car, disait-il, c'est chose deshonnête à un homme de passer sa vie oisivement en volupté ou vivre désordonnément des choses acquises par autrui ». Il employait, néanmoins, la moindre partie de son temps à son métier, car il en passait la plus grande partie à visiter les malades, secourir les pauvres, remettre l'accord entre les bourgeois qui avaient entre eux quelque dissension. Il avait son boulanger, son cordonnier, son couturier, son apothicaire. A l'un il prenait du pain pour distribuer aux pauvres. Les autres lui fournissaient souliers, vêtements et médicaments pour les besoins des indigents et des malades. Il payait les honoraires des médecins, dépensant jusqu'à quatre cent florins chaque année, qu'il soldait lui-même de sa bourse, ou bien si quelquefois il ne pouvait satisfaire à tout, on lui faisait volontiers une réduction ou de riches bourgeois et gens de bien pourvoyaient au reste. Son principal souci était de s'instruire de la doctrine de l'Évangile, à la lecture

et à la méditation duquel il avait tant profité, y joignant l'évocation de Dieu et la prière. Il mettait tant d'ardeur à ces exercices que souvent ses amis le trouvaient à genoux priant et comme en extase. Il a autant de savoir qu'il en est besoin pour lire tous les livres et les interpréter. De grandes autres sciences il n'en a point et il ne peut pas même écrire, ni lire distinctement ce qui est écrit confusément par autrui. Il a fort bon jugement et est de grand travail. Il lit tous les meilleurs livres sur la doctrine du salut. Mais, par-dessus tous les autres, il est excellemment bien versé en la Sainte Écriture. Mais comme la vertu de cet homme a toujours été éclatante, elle n'a pas manqué de jaloux désireux de la ternir. Entre autres, il y eut en cette ville un méchant garnement, curé du temple qu'on appelle la Chapelle (1) qui dénonça au Procureur général cet innocent et excellent homme. Ainsi étant, il y a un an, les persécutions commencées, comme on l'a vu à Louvain, ce pauvre homme fut la première victime à Bruxelles, et on l'emprisonna. »

Pendant que nous causions, Gilles arriva et nous salua fort aimablement. Si je voulais conter ici tous ses propos et ses actes dignes d'être relatés par écrit, j'entreprendrais une grande œuvre et difficile. Il ne manquait jamais quand il pouvait en trouver l'occasion de me venir entretenir. Car il ne communiquait ses pensées à personne plus volontiers qu'à moi.

Je fus trois jours entiers en prison sans avoir aucune nouvelle, ni bonne, ni mauvaise, du dehors. Que de craintes, que de troubles saisissaient mon esprit ! Je n'avais nul repos, ni consolation que lorsque Gilles était avec moi.

Le quatrième jour, les commissaires du conseil de l'Em-

(1) Le titulaire de la cure de la Chapelle était alors, et depuis 1536, Guillaume de Hoowere, évêque de Phénicie, vicaire suffragant de l'évêque de Tournay, mais la cure était administrée de 1540 à 1555 par Guillaume Guiné qui portait le titre de *vice-pastor* en vertu d'un contrat passé entre lui et le titulaire. (Campan, *Memoires d'Enzinas*, II, 34.)

pereur (1) m'envoyèrent après dîner leurs gens m'avertir qu'ils allaient venir à la prison pour enquêter sur ma cause et entendre ma confession. Mes commissaires parurent presque aussitôt et entrèrent en grand bruit et apparat au lieu où tous les prisonniers étaient assemblés. Les prisonniers se levèrent et firent honneur à ces messieurs qui étaient les principaux du conseil privé de l'Empereur, puis sortirent. Je restai seul en présence de ces messieurs qui me saluèrent assez humainement en langue française (2), puis s'assirent à une table et me firent asseoir avec eux, devisant fort privément avec moi quelque temps avant que commencer. Peu après, quand je vis qu'ils voulaient entrer en matière, je leur demandai si c'était leur bon plaisir de me permettre de leur répondre en latin ou en espagnol plutôt qu'en français, afin qu'il n'y eût quelque mot ambigu qui me trompât et me fît répondre autrement qu'il ne serait besoin. Ma demande eut leur agrément et ils décidèrent de m'interroger en latin. Alors ils déployèrent je ne sais quels papiers et ils se réglèrent par eux en mes interrogatoires, avec si grande conscience qu'ils ne me demandèrent jamais rien que ce qui était contenu en leurs articles. Ils m'interrogèrent selon les intentions du moine dont je reconnus bien la signature et l'écriture qu'ils avaient en leurs papiers. Ainsi ils avisaient bien de ne sortir hors des limites que le moine leur avait ordonnées. Ce qui me profita plus qu'on ne pourrait aisément croire, car, comme il était homme de peu d'esprit et duquel les pensées et inventions rampaient sur la vase et n'étaient point plus hautes, sinon en trahison, que celles des enfants, aussi avait-il donné charge de m'interroger de choses qui ne me

(1) Enzinas, en sa qualité d'Espagnol, avait vu sa cause remise à des commissaires spéciaux choisis dans le sein du Conseil privé qui plus tard s'effacèrent devant le président du Conseil, Louis de Schore, et l'un des secrétaires, Louis Zoete. A la mort de celui-ci, on trouva chez lui la procédure en un petit sac, mais elle disparut par la suite et les Archives du royaume de Belgique n'en possèdent aucune pièce.

(2) Enzinas entendait le français, mais ne le parlait pas sans difficulté.

pouvaient pas grandement nuire (1). Ils ne me demandèrent en somme que le lieu de ma naissance, mon âge, quels



La généalogie des Huguenots, caricature anticatholique.

(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

étaient mes parents, ce qu'ils savaient d'autre part, ensuite

(1) Malgré la colère d'Enzinas contre ses juges, il résulte de son récit même qu'il ne peut se dissimuler l'indulgence réelle des conseillers qui l'interrogeaient. Soit sympathie pour sa jeunesse, soit ménagements pour sa nationalité et sa famille, ils acceptèrent sans difficulté ses réponses les plus évasives.

en quels lieux j'avais séjourné, en quelle Faculté fait mes études, combien de temps et sous quels maîtres. Finalement ils me posèrent beaucoup de questions sur le Nouveau Testament. Je commençais un peu à me reconnaître et à penser à la divine bonté et l'œuvre manifeste de Dieu qui avait aveuglé les yeux de mes adversaires afin qu'en pleine lumière ils ne vissent goutte et ne jouissent de la force de leur entendement, car ils insistaient surtout en des choses de nulle conséquence et n'apercevaient point celles qui auraient pu indubitablement me mettre en danger de mort. Mais comme il se faisait tard et qu'on ne pouvait aussi bien, ce jour-là, avoir toute ma déposition, mes commissaires s'en allèrent, remettant au lendemain la fin de mon interrogatoire. Au sortir de la prison, ils furent tout droit montrer ma déposition au moine, ce qui me confirmait dans l'opinion qu'ils suivaient en tout et pour tout les instructions du moine, malgré que je n'eusse point encore vu les papiers et son écriture.

Le même jour arrivèrent d'Anvers un de mes oncles (1) et plusieurs autres parents, qui vinrent même à la prison, mais ne purent me voir, car j'étais, en ce moment, en présence des commissaires. Ils revinrent de grand matin, le lendemain, et j'eus avec eux plus de désagrément que je n'avais eu, la veille, avec mes inquisiteurs. De quels sermons, de quelles injures ne m'accablèrent-ils pas, me trouvant plein de misère et de calamités, ajoutant à mes ennuis au lieu de me reconforter. « Tu vois, me dirent-ils, le fruit de tes études, tu vois où tes idées t'ont amené pour n'avoir pas voulu nous écouter, ni aucun de ceux qui te conseillaient dans ton intérêt. Qu'avais-tu besoin aussi de faire de si folles études et de te mêler de théologie? Que ne la laissais-tu aux moines et docteurs? Qu'as-tu gagné, sinon de mettre ta vie dans le danger où tu es en ce moment, et une infamie et une tache perpétuelle sur tous les tiens? » Je ne saurais ni par paroles ni par écrit exprimer la douleur que m'apportaient ces beaux

(1) Diégo Ortega chez qui il fut assigné après son évasion.

sermons. Mais je puis affirmer, en toute sincérité, que j'ai plus enduré de tourments de leur part (bien qu'ils ne cherchassent que mon intérêt), que je n'en ai endurés de mes adversaires qui cherchaient ouvertement ma ruine. Je tâchai, avec la plus grande douceur qu'il me fut possible, d'apaiser leur colère, les priant de ne point donner d'afflictions à l'affligé, et leur demandai de ne pas apprécier l'œuvre par l'événement. A la fin, ils reconnurent mon innocence et me dirent qu'ils étaient seulement venus pour travailler à ma délivrance, s'il était possible, ou tout au moins m'apporter quelque soulagement. Ils décidèrent de s'adresser d'abord au confesseur qu'ils savaient m'avoir attiré tout ce malheur et ensuite à quelques autres grands de la Cour, par l'intermédiaire desquels ils espéraient me tirer d'affaire. Ils partirent dans cette intention et je ne les revis plus ce jour-là.

Après diner, mes juges revinrent pour parachever leur interrogatoire, mais ils ne m'entreprirent aucunement, ce jour-là, sur nul des sujets que je redoutais, se bornant à tirer quelques objections de paroles sans importance de mon précédent interrogatoire qu'ils m'imputèrent à grand crime. Tout cela était puéril et n'avait aucune forme de véritable accusation. Mais il y avait deux points desquels, en voulant user de calomnie et les prenant à rigueur extrême, ils pouvaient tirer argument. Je n'avais pas nié être allé en Allemagne et à Wittemberg et avoir connu Mélanchthon. « Quels propos avez-vous tenus avec lui ? » me dirent-ils. — Cela, je ne puis vous le dire, répondis-je. Je sais bien que j'ai conféré avec lui de beaucoup de sciences, principalement de l'éloquence et de toutes les autres disciplines libérales, lesquelles on appelle d'un mot philosophie. — Et de théologie ? me demandèrent-ils. — Oui, aussi quelque peu, leur dis-je, mais à cette heure il ne m'en souvient guère plus. — De quelles paroles usâtes-vous envers lui ? » Quand je compris qu'ils voulaient s'attacher de si près non seulement à mes propos, mais aussi aux mots et aux syllabes dont j'avais usé, je leur répondis un peu différemment que dans le début. « Je m'ébahis un peu,

leur dis-je, comment vous m'osez demander une chose dont pas un de vous ne saurait rendre compte en pareille circonstance. Lequel d'entre vous, je vous prie, pourrait rapporter les paroles, qu'il dit hier ou avant-hier à son serviteur, avec la précision que vous réclamez de moi? De quelle rondeur donc m'osez-vous presser de vous redire les propos que j'ai tenus avec Mélancthon, il y a plusieurs mois passés. Si vous les voulez savoir, allez interroger Philippe Mélancthon qui a beaucoup meilleure mémoire que moi. Il vous les pourra peut-être répéter. » Sur cette réponse, ils passèrent outre et me dirent : « Puisque vous avez résidé en Allemagne et avez vu Philippe Mélancthon et conféré souvent avec lui, dites-nous que vous semble de lui et de ses livres? » Or, là j'étais quasi pris et il ne me semblait pas tout d'abord que je pusse m'échapper sans blesser ma conscience ou leur bailler le couteau, pour m'égorger quand bon leur semblerait. Mais Dieu me mit aussitôt une réponse à la bouche, qui était vraie, sans être compromettante. « Je n'ai pas lu tous les livres de Mélancthon, leur dis-je, et les aurais-je lu, je ne suis pas assez prétentieux pour oser les juger. Mais en ce qui touche sa personne, je l'estime homme de bien et n'en ai jamais connu de meilleur. »

Je viens maintenant à l'autre point, plus digne de risée que le premier, duquel ils m'accusaient. En l'épître de saint Paul aux Romains, au troisième chapitre, après la dispute que fait saint Paul de la justification, il résume comme en une sentence résolue toute la discussion antérieure. Nous tenons, dit-il, que l'homme est justifié de la seule foi sous les œuvres de la Loi. D'aventure, l'imprimeur avait mis en mon livre cette sentence en grosses lettres (1), ce que mes commissaires reprenaient et disaient

(1) La bonne foi d'Enzinas semble ici plus que discutable. Qu'il se fut défendu comme il lui paraissait utile, on ne pourrait le lui reprocher sérieusement, mais quand il écrivait son récit il était en sûreté et n'avait plus de raison pour dissimuler la vérité. Il est fort douteux qu'Etienne Miermans eût pris seul l'initiative d'imprimer en « grosses lettres » le passage relatif à la justification de la foi. Si

que c'était un grand forfait digne du feu. Ils m'interrogent donc pourquoi j'avais fait mettre cette sentence « luthérienne » en grosses lettres, et non les autres chrétiennes.

Je ne pus répondre à cette demande sans quelque colère. « Je n'avais jamais pensé, messieurs, qu'il eût dû se trouver homme qui voulût tourner en mal et blâmer une chose de si peu de conséquence, et louable encore. Autrement, comme j'ai ôté beaucoup de choses de peur d'offenser les oreilles trop délicates de ceux de votre nation, j'eusse aussi bien ôté celle-ci. Au reste, la sentence que vous appelez luthérienne, je l'ose bien ici clairement devant vous appeler de saint Paul, voire chrétienne. Et partant, vous faites au Saint Esprit une injure qui approche du blasphème, quand vous osez par une insolence je ne sais laquelle, appeler luthérienne la parole éternelle de Dieu, inspirée et révélée aux hommes. Je ne puis penser que Dieu laisse une telle audace impunie. La vengeance en viendra du ciel, peut-être plus tôt que vous ne pensez. Cette sentence ne fut jamais forgée au cerveau de Luther. Cette doctrine n'est pas de Luther, mais c'est un décret éternel arrêté et mémorable de la sagesse du ciel, ordonné et établi premièrement au siège du Père Éternel, et puis révélé par le ministère de saint Paul à l'Église, afin qu'il apporte salut à tout croyant. » Lors ils me dirent : « Nous ne nions pas qu'elle ne soit catholique, mais nous disons que d'icelle mal entendue, Luther et tous les autres hérétiques ont pris occasion de leurs erreurs. — C'est certes à vous un beau jugement, lui dis-je, de vouloir affirmer pour vraie une chose dont vous n'êtes pas certains, car votre profession est de droit civil et non pas de théologie, et, comme vous-mêmes confesserez, vous ne lûtes jamais les livres de Luther. Et quand encore il serait ainsi comme vous dites, n'était-il pas bon de mettre cette sentence en grosses lettres, afin que

l'on songe que c'était là un des points essentiels de la doctrine des réformateurs, on pensera qu'Enzinas, qui surveillait attentivement l'impression, avait tenu à faire remarquer aux Espagnols que la croyance des réformés s'appuyait sur l'autorité de saint Paul.

par là, comme par une marque, les lecteurs fussent avertis de s'arrêter là, afin de trébucher en cet endroit avec ceux qui s'y sont trompés (1). Mais je vous prie de mettre en avant d'autres accusations un peu plus suffisantes que celles-là, si vous en avez. »

Au fin matin du jour suivant, mes parents revinrent pour me tenir au courant de ce qu'ils avaient fait en ma faveur la veille. Le maître d'hôtel de l'évêque de Jaën était avec eux. Il me pria de l'excuser de n'être pas revenu plus tôt me voir, me fit part des empêchements qui l'avaient retenu, m'assurant qu'il fût volontiers resté avec moi tous ces jours-ci, si son maître ne le lui eût expressément défendu. « Après que je vous eus quitté l'autre jour, me dit-il, j'allai droit à mon maître lui conter ce qui arrivait et le prier de parler à Granvelle pour savoir de quoi il retournait. Mon maître étonné s'en fut aussitôt voir Granvelle à qui il remontra longuement qu'il était étrange que ceux qui s'étudiaient à profiter à la République fussent aussi mal traité; que vous étiez revenu à Bruxelles sur son conseil, afin de rendre raison de votre ouvrage à tout le monde, qu'il fallait donc vous entendre avant d'user de cruauté et récompenser un acte de vertu par la prison; que si les choses se passaient ainsi, nul, si innocent fût-il, n'était plus en sûreté, que nulles excuses ni défenses ne seraient recevables; qu'il n'y avait ni raisons ni arguments et vertus qui ne fussent aisés à vaincre par liens, par prisons et violences; qu'il fallait user d'abord d'arguments et de raisons, afin que le bruit d'une telle cruauté, qu'on disait faite au nom de l'Empereur, ne parvint aux nations étrangères et que l'Empereur, très doux et très clément, ne fût taxé de tyrannie. A quoi Granvelle lui répondit qu'il avait bien ordonné de vous arrêter à la requête, prière et insistance du confesseur de l'Empereur qui lui avait fait un merveilleux rapport contre vous. Granvelle racontait à mon maître les paroles du confesseur, comment en grande

(1) Cette explication dut paraître aux commissaires plus captieuse que probante.

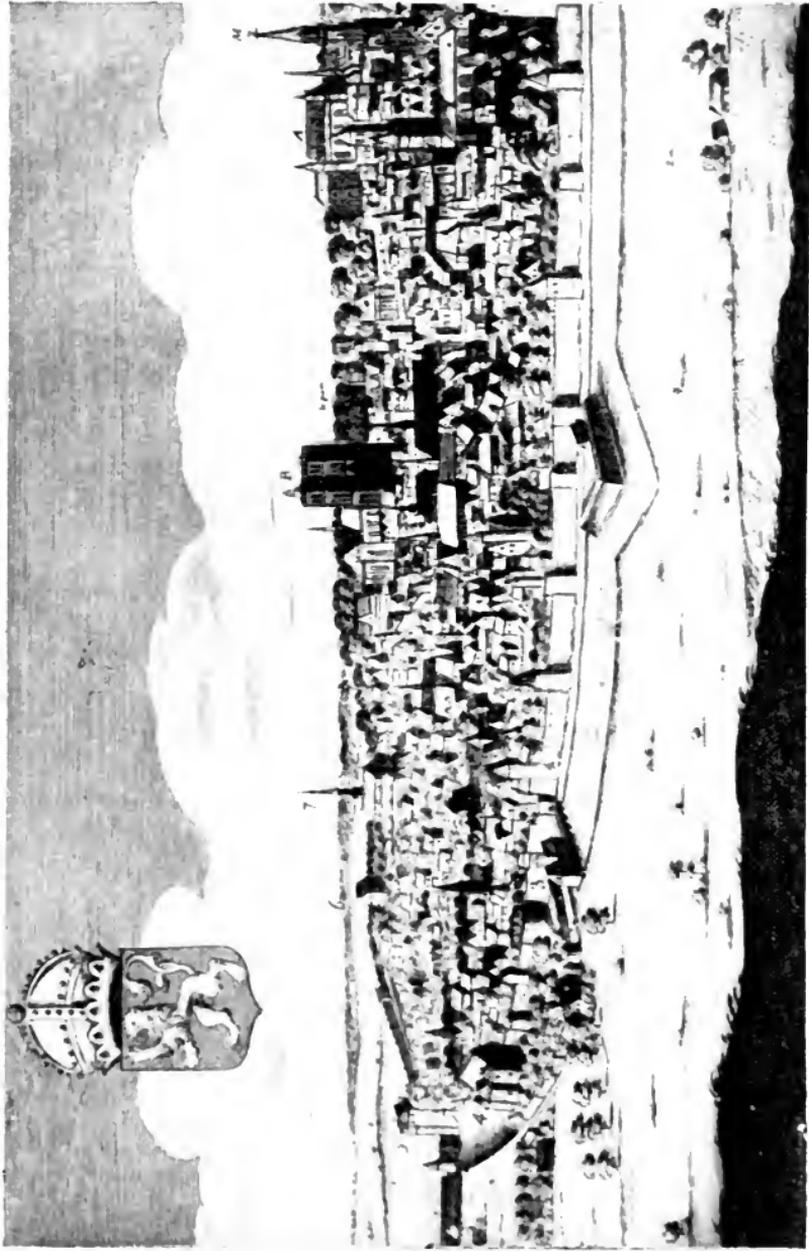
colère il lui avait expliqué qu'il y avait un jeune Espagnol, dont les entreprises et desseins, s'ils n'étaient dès à présent empêchés, convertiraient bientôt toute l'Espagne au luthérianisme. Que ce jeune homme avait vécu en Allemagne avec Philippe Mélanchthon, qu'il soulevait toujours des discussions religieuses, blâmait les décrets de l'Église, approuvait l'opinion des adversaires, qu'il ne retenait pas cette peste venimeuse dedans soi, mais la répandait à tout propos et, peu à peu, attirait un grand nombre de gens à son opinion, et, qu'afin de semer ce mal au long et au large, il avait traduit le Nouveau Testament en espagnol, l'avait fait imprimer et l'avait osé présenter lui-même de sa main à l'Empereur; que, si la lecture de ce livre était tolérée en Espagne, elle soulèverait des troubles infinis, détournerait un million d'âmes de la simplicité de la foi et mettrait partout la religion en mépris; que par nombre de témoins on établirait plus de cinquante hérésies de cet Espagnol; que partout il y fallait prendre garde et, à tout le moins, lui laisser un peu refroidir son ardeur en prison. Convaincu par ces propos qu'il croyait véritables, voire même épouvanté, Granvelle a donné ordre de vous emprisonner pour empêcher de tels malheurs (1). »

Tous mes parents et d'autres, qui étaient là, entendirent ce rapport du maître d'hôtel de l'évêque et il n'en fut pas un qui ne vit et comprit la duplicité du moine. Mais le temps n'étant pas aux récriminations, nul n'en dit mot et ils m'expliquèrent seulement leurs démarches du jour précédent. Ils avaient vu le moine : « Pour moi, messieurs, leur avait-il dit, je ne suis pas moins peiné du malheur de Francisco que vous qui lui tenez de plus près par les liens du sang. Or s'il y a un homme qui apprécie son mérite,

(1) Les propos de Granvelle à l'évêque de Jaen marquent nettement l'absence absolue d'animosité dans l'âme de Pedro de Soto. Il redoutait les dangers de la publication, faite par Enzinas, estimait réellement ses qualités intellectuelles et aurait sans doute voulu utiliser au service du catholicisme l'ardeur de prosélytisme dont était animé le jeune étudiant. S'il employait à l'empêcher de nuire l'influence temporelle dont il jouissait, il n'avait nul désir de le livrer aux inquisiteurs d'Espagne, c'est-à-dire au bûcher.

c'est moi. Si son talent eût été mieux employé, il n'eût pas été au dernier rang parmi les gens de lettres, mais il a abusé de la vivacité de son esprit en des études périlleuses et suspectes à la foi, desquelles il est grandement entaché comme le prouvent les crimes dont il est chargé, entre lesquels le moindre n'est pas d'avoir frayé longtemps en Allemagne avec les hérétiques, et même avec Mélanchthon. Nous qui sommes déjà d'âge, chargés de savoir (il usait de pareil mot), exercés par l'expérience, n'osons pas fréquenter les hérétiques pour combattre avec eux main à main, sinon lorsque, tous ensemble, nous y sommes contraints pour la défense, en assemblée publique de l'Église catholique, tant ils sont garnis de science et d'arguments. Et ce petit jouvenceau, à peine né, qui même n'a pas goûté les lettres, s'en est allé converser avec eux, vivre avec eux, apprendre d'eux. Et tant s'en faut encore qu'il se repente de ce qu'il a fait! Hier encore, en la prison, il loua son livre et appela Mélanchthon très homme de bien. Ces crimes ne sont pas peu de chose ni dignes d'une légère punition, car bien que je sache qu'on les pourrait amoindrir en les attribuant à une ardeur de jeunesse, et surtout que telle corruption vient de la fréquentation des Allemands, néanmoins on doit réprimer ces chauds bouillonnements de la jeunesse par quelque grave punition, afin de le ramener à la modestie catholique. Et il est à craindre que la cause ne soit jugée grave et que l'Empereur ne la renvoie par devant les inquisiteurs d'Espagne qui la traiteraient plus rigoureusement que les juges de ce pays. Aussi, par amitié pour vous et pour le bien que je lui désire, je ferai mes efforts pour qu'il ne soit pas renvoyé en Espagne, mais que sa cause soit vidée en ce pays. »

Mes parents le prièrent seulement de faire que la chose fût promptement réglée. Il le promit, mais n'en fit rien. Mes parents restèrent avec moi presque toute cette journée, et leur société me fit grand plaisir, si toutefois je pouvais ressentir un plaisir au milieu de mes alarmes. Ils ne quittèrent pas Bruxelles de la semaine, sollicitant la prompte



Profil de la ville de Bruxelles, de la porte de Cologne à la Maison de Ville.
5. Porte de Cologne. — B. Sainte-Gudule. — Y. Convent des Freres Prêcheurs.

expédition de mon affaire et que je ne fusse point renvoyé aux inquisiteurs d'Espagne, car, outre que ma mort s'ensuivait infailliblement, c'eût été un déshonneur plus grand pour toute ma famille, car tel est l'esprit de nos gens. Ils s'adressèrent à ces fins à plusieurs grands seigneurs, qui promirent tous de s'y employer, mais la chose dépendait du confesseur, bien qu'il s'en défendît toujours et promît de faire ce qu'il pourrait, ce dont nous doutions beaucoup. Car qui aurait pu se fier à un tel fourbe dont le plaisir semblait être de tromper et décevoir ? Finalement, voyant qu'ils n'avançaient rien et qu'eux-mêmes devenaient suspects de vouloir favoriser un luthérien, car c'est le bâton dont ils frappent, mes parents se résolurent à repartir pour Anvers, me laissant un serviteur pour pourvoir à ce qui me serait nécessaire.

Je me résignai à attendre patiemment l'issue d'une telle misère, remettant en Dieu toute ma confiance. Je prévoyais que mon procès serait non seulement long et pénible, mais aussi plein de troubles et d'alarmes. Je me fis apporter quelques livres pour m'occuper l'esprit et me préparer par la lecture à la constance et à la véritable invocation de Dieu. Je prenais grand plaisir à la méditation des Saintes Écritures et principalement les promesses du Christ me consolait et j'étais merveilleusement récréé par la lecture des Psaumes. Seigneur Dieu, que ce livre m'a apporté de plaisir et de consolation ! Que j'ai en lui goûté de merveilleuses saveurs de la sagesse céleste ! Certes, cet archet me ravissait si fort par sa divine harmonie, cette harpe céleste m'attirait de si grande force à l'amour et contemplation des choses divines, que peut-être, en y pensant attentivement, je me pourrais encore souvenir de ce plaisir merveilleux que j'y pris, mais le savoir redire et donner à entendre aux autres, cela me serait impossible. Que dirai-je encore ? Je délibérerai lors de me faire quelques prières des psaumes propres à l'invocation de Dieu, afin de m'en servir en mes ennuis et en toute autre nécessité si, d'aventure, il m'arrivait quelque chose de plus désagréable. J'y pris un si grand plaisir qu'après

avoir commencé, je n'eus pas de repos que je n'eusse achevé tout le Psautier. Je ne dirai point que j'y mis beaucoup de talent, mais je puis assurer que j'y procédai avec dilection (1).

Le grand nombre de visites, que je recevais, interrompaient souvent mon travail, mais l'entretien des personnes, qui venaient me prouver ainsi leur amitié, ne pouvait m'être désagréable. Plus de quatre cents bourgeois de Bruxelles, sans exagérer, la plupart instruits dans la doctrine de l'Évangile, les autres désireux de la connaître, défilèrent ainsi dans ma prison (2). Parmi eux, beaucoup de gens de qualité, qui avaient une soif extrême de la parole de Dieu et désiraient y être initiés par moi. Et bien que je n'ignorasse pas le lieu et le temps où j'étais et le danger qui s'ensuivait, nonobstant cela, je fis en une si bonne action tout ce que le lieu et le temps pouvaient permettre. Ils me contaient qu'il y avait en la ville plus de 7 000 hommes qui adhéraient à la pure doctrine de l'Évangile et, qui plus est, que tous les bourgeois portaient faveur à leur parti, de sorte que s'ils ne craignaient le danger de leur vie, ils rétabliraient publiquement la pure doctrine. Que dirai-je des autres villes de Flandre, de Brabant, de Hollande? Je pense qu'en tous ces pays-là, il n'y a pas une seule ville dont il ne vint gens me voir et tous me disaient qu'en leurs villes la parole de Dieu avait eu un grand cours et qu'encore pour l'heure présente, elle croissait et augmentait merveilleusement, au milieu des feux et persécutions qu'ils avaient toujours eues (3).

(1) On connaît un exemplaire d'un livre qui semble être celui de Francisco de Enzinas : *Los Psalmos de David, dirigidos en forma de oracion*, s. l. 1528. L'ouvrage paraît imprimé en Suisse ou en Allemagne à en juger par les caractères gothiques mêlés aux romains. Il est visiblement l'œuvre d'un protestant espagnol « sous le poids d'une grande affliction et en butte à la persécution ».

(2) Le régime de la prison del Amigo ressemblait assez à ce qu'était celui de Sainte-Pélagie sous Napoléon III. On y était même beaucoup plus libre, comme le révèle la procédure faite à la suite de l'évasion du nécromancien Antoine de Leymant (1547) citée plus loin.

(3) Il en fut ainsi jusqu'à ce que le grand mouvement de 1566 fit

Entre autres qui, en ce temps-là, me venaient voir, il y eut deux gentilshommes de la Cour, l'un Espagnol, l'autre Bourguignon, qui n'étaient inconnus, mais qui, autant que j'en pus juger par leurs propos, étaient fort honnêtes et entendus en beaucoup de choses, sages plus que le commun des sages et qui aimaient fort la vraie religion. L'Espagnol m'adressa le premier la parole dans la langue de notre pays. « M. Francisco, me dit-il, bien que nous n'ayons pas encore eu l'occasion de vous rencontrer, nous avons néanmoins entendu louer votre vertu et connaissant votre famille, autant en raison de cela et plus encore par sympathie pour vous personnellement, il y a longtemps que nous souhaitons de trouver l'occasion de vous être agréables et, plutôt à Dieu que nous pussions mettre ce bon vouloir à effet en un lieu de plus grande liberté, vous connaîtrez par expérience combien nous voudrions vous être utiles ! A présent encore, bien que les choses étant en si piteux état nous ne voyions pas grande espérance ni de soulas (1) ni de libre compagnie, nous sommes venus vous voir pour nous offrir de bon cœur à vous corps et biens et aussi pour vous récréer aucunement par nos devis et compagnie et vous faire passer quelque partie de vos ennuis. Nous pensons, d'ailleurs, que notre compagnie ne vous sera pas seulement plaisante et agréable, mais qui plus est, profitable et utile, car nous connaissons les principaux de vos adversaires et nous avons appris par quelle trahison ils vous ont joué, et si nous ne pouvons rien autre chose, pour le moins, vous avertissant des tromperies et finesses qu'ils machinent, nous pensons vous aider de quelque manière, ce que nous pouvons d'autant plus aisément que nous connaissons toutes leurs menées alors qu'eux ne se défient en rien de nous. Ah ! je voudrais, monsieur, que vous eussiez connu seulement l'ombre des trahisons et méchancetés que j'ai connues de la part de ce

paraître en plein jour une propagande faite jusque-là dans un secret relatif.

(1) Consolation.

confesseur de l'Empereur. Ou je me trompe fort ou vous vous fussiez bien gardé de l'aborder, mais c'est quelque fatalité qui a cours aujourd'hui sur la vertu que d'autant plus qu'un homme s'étudie de dresser sa vie au plus près de celle-ci et de la vraie religion, d'autant est-il plus cruellement tourmenté par l'astuce et tromperie des méchants. Je vous conterai ici à présent une partie des finesses et méchancetés que maintenant ce moine exerce à la Cour et par lesquelles il est parvenu à cette dignité où il est à présent. Mais je désire tout d'abord que vous me disiez s'il n'y a aucun danger ici à parler librement, afin qu'il ne m'échappe quelque chose qui engendrât par la suite quelque complication. Si vous voyez que je sorte hors de lice, vous me contraindrez d'y rentrer ou bien, s'il vous semble que je faille, vous me reprendrez, et non seulement je vous en donne la puissance, mais aussi je vous prie de le faire. »

Alors je répondis en cette sorte : « Messieurs, je vous remercie humblement et me sens grandement tenu à vous de ce qu'en si fâcheux temps vous avez voulu, méprisant



Philippe Melancthon.

Portrait par L. Cranaeh.

(Bibliothèque Nat. OEuvre de Cranaeh.)

tous les dangers, visiter un homme inconnu et duquel pour toute grâce vous ne pourriez recevoir autre chose qu'une partie des douleurs et afflictions dans lesquelles il est tout enseveli. Et beaucoup plus encore, je vous remercie pour les bons propos que vous me tenez, lesquels vous pouvez ordonner à votre plaisir et poursuivre beaucoup plus librement que je n'osai pas les miens lorsque j'étais en la chambre du moine, car bien que ce soit ici une prison, il est beaucoup plus sûr et libre de s'y assembler et deviser de toutes choses, qu'il ne m'a été en ce saint cloître consacré à la religion. Les prisonniers de céans quasi tous n'entendent point notre langage : et quand bien encore ils l'entendraient, à mon jugement ils ne seraient point offensés de nos propos et même vous auriez des auditeurs fort attentifs. D'ailleurs, nous userons de la liberté que vous nous donnez, s'il y a quelque chose en votre conversation que nous n'entendions point et qui ait besoin de quelque éclaircissement, nous vous interromprons pour vous le demander. — Alors, répliqua l'Espagnol, il n'y a plus qu'un petit scrupule que je vous exposerai avant que d'entrer en propos. Il convient que j'ôte le mauvais soupçon que vous pourriez avoir conçu de notre venue si libre et de nos propos. Vous ne devez pas penser, bien que vous nous voyez, l'un Espagnol, et l'autre Bourguignon, et que la superstition et idolâtrie soit comme naturelle à ceux de notre pays, que partant nous soyons au même borbier que les autres et que nous soyons teints de la même teinture. Dieu soit loué qui nous a voulu illuminer les yeux et l'entendement de la clarté de la doctrine céleste pour nous faire constater dans quelles ténèbres les autres cheminent et nous faire suivre la pure religion ! Pour parler de moi, en premier lieu, sachez que je suis celui pour lequel on vous demanda à Louvain tant de fois un Nouveau Testament lequel vous m'envoyâtes et dont je vous remercie très humblement. Je ferai, s'il plaît à Dieu, que vous reconnaîtrez que celui à qui vous avez donné ce plaisir n'est point un ingrat, car bien que j'aie depuis vingt ans toujours été nourri à la cour du roi Fer-

dinand, même qu'il ne se soit fait aucune expédition en ce temps-là à laquelle je n'aie pris part (en quelles affaires il pourrait sembler que la voix de Dieu ne fut entendue de personne entre un si grand bruit d'armes, de trompettes et clairons) toujours est-il que par la grâce de Dieu j'ai toujours aimé l'étude de la bonne doctrine, et qu'il n'y eut jamais rien qui me fâchât tant qu'en notre langue il ne se trouvait nuls livres de sainte érudition (1). Je n'entendais pas la langue latine pour acquérir par elle connaissance de la vraie religion, et tout ce que j'en ai pu jamais connaître, je l'attribue premièrement à la miséricorde de Dieu, dont je lui rends grâce sans cesse, et ensuite aussi à quelques bonnes dispositions naturelles par lesquelles j'entendais incontinent la vérité, si tôt qu'on me l'avait présentée, et ne délibérais, après l'avoir entendue, de la suivre sans aucune difficulté. Finalement aussi j'en redoîs quelque partie à la fréquentation des Allemands, car j'ai été longtemps dans ce pays-là. J'ai appris leur langue. J'ai lu quelques-uns de leurs livres. J'ai entendu les prédications des gens doctes par la communication desquels, et aussi par expérience, j'ai été fait plus sage. Mais cela a toujours été un de mes plus grands regrets de voir la voix de Dieu chassée et bannie de notre pays seul et résonner si clairement dans tous les autres États de la chrétienté. Mais c'est assez parler de moi. Vous connaîtrez le reste par nos devis et fréquentations que je désire être de longue durée.

« Ce qui est en moi de défauts sera compensé par Monsieur qui est venu ici avec moi, car il est bien instruit en toute honnête doctrine, principalement en la sainte. Et il vous est si affectionné, qu'après qu'il a entendu parler de vous, il n'a jamais eu de cesse jusqu'à ce que nous soyons venus, tant il avait le désir de communiquer avec vous (2).

(1) Il y avait à la cour de Charles-Quint plus d'un partisan des idées nouvelles. On sait que sa sœur, Marie de Hongrie, inclinait vers la Réforme dont l'autre sœur de l'empereur, Isabelle, la reine de Danemark, professait ouvertement les doctrines. (Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au XVI^e siècle*, III, 209.)

(2) Il semble probable que le grand seigneur bourguignon était

Et partant nous sommes ici présents pour vous offrir tout ce qui est en nous et pour vous récréer en quelque sorte et faire passer l'ennui que vous endurez, étant ce corps et cet esprit en détresse. Mais plutôt à Dieu comme je disais tantôt (si toutefois tels souhaits servent de rien à présent) que vous pussiez, en lieu plus propice, connaître ce bon vouloir, ou qu'avant de vous mettre entre les mains de ce méchant et traître moine je vous eusse pu rencontrer. Certes, si je voulais raconter toutes ses trahisons, déloyautés et méchancetés, toute la journée ne me suffirait pas.

« Il est de notre pays, venu de fort bas lieu et n'est excellent en chose quelconque, excepté en superstition, trom-



Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bréda en Brabant, arrière-petit-fils naturel de Philippe le Beau, duc de Bourgogne. Elevé à la cour de Charles-Quint, il adopta, en effet, dès sa jeunesse, la foi réformée, et ne pouvant la professer librement sous le régime espagnol, dans le premier semestre de 1544, il quitta sa patrie d'après les conseils de Calvin, abandonnant tous ses biens qui furent confisqués par un arrêt de la cour de Malines. Sa première femme, Yolande de Brederode, tante du Brederode qui présenta en 1566 la requête des quatre cents nobles réformés des Pays-Bas à Marguerite d'Autriche, n'avait pas peu contribué à sa détermination. Plus tard, lors du procès de Jérôme Bolsec, qui était son médecin et dont il soutint la cause, Calvin, outré de son attitude, rompit avec son ancien ami (1552). Bolsec refusait d'admettre la prédestination et était devenu la bête noire de Calvin qui regrettait qu'il n'eût point été brûlé comme Servet (*Lettres de Calvin*, I, 93 et 336) : « Vous l'avez tellement loué, reprochait Calvin à Falais, que celui qui me le récitait, usa de ces mots qu'il n'avait ouï jamais faire un si grand cas d'homme du monde. Quand vous en veniez jusque-là, étant déjà averti par moi, il fallait bien que vous le missiez si haut pour nous faire condamner avec toute notre doctrine de laquelle il s'est montré si mortel ennemi, voire enragé et démoniaque, qu'il n'a pas eu honte d'écrire : *Deus Calvini est hypocrita, mendax, perfidus, injustus, fautor et patronus scelerum et diabolo ipso pejor*. Ainsi il faudrait que pour vous qualifier je renonçasse à Dieu et à sa vérité et au salut que j'en espère... Et puisqu'encore à cette heure vous aimez de suivre une leçon toute contraire à celle que j'ai apprise en l'école de mon maître — car vous dites que vous êtes bien aise d'oublier le mal qui pourrait être en lui, et il nous est dit : « *Videte canes, observate, nolate, fugite canes* », je vous laisse à vos délices. » (*Bonnet, Lettres de Calvin*, I, 304.) Il semble que Falais, remarié après 1557, attristé par le spectacle des divisions qu'il avait vues à Genève, soit rentré dans le sein de l'Eglise catholique. (Bayle, *Dictionnaire philosophique*, II, 106.)

peries et trahisons. Aussi est-il si exercé en cela, que par ces moyens il tient non seulement toute la Cour, mais aussi l'Empereur même comme enivré! Il est parvenu à cette dignité qu'il a maintenant encore jeune (1), mais



Michel Servet brûlé.

Gravure du temps. (*Musée de la Caricature en France*, 1834.)

néanmoins vieux renard en matière de forger et d'exécuter les méchancetés, recommandé de nulle chose excepté de superstition. Après la mort de l'autre confesseur, qui mourut il y a deux ans, celui-ci fut mis en sa place combien qu'il méritât mieux aller tenir la charrue. Et comme il arrive ordinairement de ceux qui, sans aucune vertu, viennent à quelque honneur, outre leur propre espé-

(1) Pedro de Soto n'avait que quarante ans.

rance, tant seulement par l'aveuglement de fortune, depuis ce temps-là, ce moine ne peut oncques garder aucune mesure ou modestie en affaire quelconque. Et parce qu'il sait fort bien toucher et émouvoir l'esprit des ignorants, principalement de ceux qui n'ont aucun sentiment de la vraie religion, par une belle apparence de superstition, étant bien averti de cette sienne belle vertu, il tâche, le méchant, non seulement de l'augmenter par art et par diligence, mais aussi par finesses et par méchancetés, de rendre les gens plus éblouis. Vous savez donc par quels moyens il est parvenu à cet état et comment il farde et donne lustre par ses finesses à son impiété. Oyez maintenant comment il retient son auditoire et se maintient en la grâce des grands seigneurs. Premièrement, par une apparence de doctrine et sainteté, il a ensorcelé tous les principaux de la Cour depuis le petit jusqu'au grand. Même, ce qui est grandement à déplorer, il a enivré l'Empereur de ce breuvage (1).

« Je ne veux rien dire à présent de ses plus grandes méchancetés, dont la seule évocation me trouble l'esprit. Mais son peu d'érudition est facile à connaître même par des enfants. Certes, c'est à grand'peine s'il sait sa grammaire, à ce que disent ceux qui s'y entendent. De théologie, laquelle il pense être seule de son gibier, il en a tant appris qu'à l'entendre dans ses sermons on dirait quelque ivrogne ou quelqu'un, épris de la fureur de Satan, forçant en quelque mômerie de gens enragés ou en la danse des furies, plutôt qu'un théologien en chaire. Et néanmoins, étant un sot et ignorant, beaucoup l'ont en grande estime et il marche lui-même enflé d'une opinion de sa doctrine, bien qu'il n'y ait enfant à l'école qu'on ne juge être plus savant que lui. Et qui plus est, et est grandement

(1) Campan remarque judicieusement que sous un souverain tel que l'Empereur, l'importance de confesseur n'était pas si grande que le suppose l'interlocuteur de Francisco de Enzinas. Le tableau de la cour de Charles-Quint est plein de couleur et habilement tracé, mais il ne faut pas oublier qu'il est peint dans un but de démonstration et de propagande.

à déplorer, il tient en main la conscience de l'Empereur. Il exerce en elle une cruelle boucherie. Il la pique de son venin, de sorte que si nous la pouvions apercevoir de nos yeux elle semblerait plus navrée que ne fut oncques soldat en ces dernières guerres de France. C'est une tyrannie grandement à déplorer que celle que ce malheureux calomniateur usurpe et exerce avec ses foudres d'impiété sur la conscience d'un très doux prince. Il vient à lui avec un visage plein d'hypocrisie et de simulation, ayant la tête raccourcie entre ses épaules, son froc enfoncé jusque sur les yeux, regardant en terre, les mains jointes, de sorte qu'à ne regarder que l'apparence extérieure, on dirait un homme mort au monde, qui ne tiendrait nul compte des choses terrestres et contemplerait seulement les célestes, qui le voudrait il ne pourrait blesser une mouche. Il le salue court, tirant la tête hors de son froc, en assez bonne gravité. Cela fait, il monte en chaire et alors il commence à user de son artifice. Vous diriez proprement que ce serait quelqu'un qui serait descendu promptement du ciel de la table des dieux, à laquelle il aurait été assis, et voudrait annoncer quelque secret qu'il y aurait appris de Jupiter, tels sont les préparatifs et appareils dont il use. Au commencement, après qu'il a ouvert la bouche et s'est disposé à parler, il use d'une voix basse et néanmoins ferme, afin que ce qu'il veut dire puisse d'autant mieux pénétrer et prendre racine aux cœurs de ceux qui l'écoutent. Ensuite il raconte quelque chose de la religion des ancêtres. Il loue leur zèle et leur ardeur. Et lors, jetant quelquefois des soupirs et faisant tomber par art quelques larmes, il déplore la ruine de la religion, la dignité ecclésiastique abattue. Il exhorte et prie l'Empereur à suivre la voie de ses prédécesseurs, laquelle il aurait heureusement suivie jusqu'à présent, à maintenir la paix et la tranquillité en ses pays, à grièvement punir et châtier ceux qui la troublent, et mille autres choses de même. Après qu'il s'est ainsi insinué par cette feinte modestie, alors il déploie ses affections. Il dresse et approche ses machines desquelles la fureur de Satan le fournit. Il assaille l'esprit de l'Empereur. Il en-

flamme tous les princes contre la doctrine céleste. Il tâche par infinis mensonges de la diffamer et d'éteindre cette étincelle de lumière de l'Évangile, laquelle reluit même au milieu des ténèbres. Il excite les esprits des princes à prendre les armes contre les Allemands, disant que Dieu ne leur sera jamais propice et que rien de ce qu'ils entreprennent n'aura bonne issue, sinon que premièrement ils mettent à feu et à sang les luthériens, lesquels ils appellent apostats de l'Église. Et il ne cesse jamais d'ainsi crier et braire jusqu'à ce qu'il ait fait force aux consciences de l'Empereur et des princes, les amenant par ses prêches séditieux à son opinion ou pour le moins les aigrissant contre la vraie doctrine. Que s'il voit qu'ils soient tardifs à la cruauté et à la persécution ou bien qu'ils ne fassent pas telle diligence qu'il désire, alors il s'adresse à l'Empereur et l'exhorte au salut de son âme, au repentir et à la confession auriculaire, en laquelle git et consiste tout son empire.

« C'est là où se font les grands coups, où il réserve ses affections tragiques pour fléchir et tourner le cœur de l'Empereur, ou par menaces de l'ire de Dieu ou par promesses de bonne fortune ou par la crainte de l'enfer ou par quelque autre de ses ordinaires illusions, à cruauté contre les membres du Christ, à la destruction de l'Église et effusion de sang chrétien, car il n'est jamais satisfait qu'il ne soit arrosé de sang humain, le cruel meurtrier! Que si, d'aventure, l'Empereur conserve son accoutumée douceur ou bien qu'il soit en suspens de ce qu'il doit faire, il l'assaille finalement de son foudre : « Majesté sacrée, dit-il, je suis ici chargé par Dieu de régir votre conscience comme celle du monarque que Dieu a mis au souverain degré d'honneur pour défendre l'Église et prendre vengeance des impiétés. En outre, puissance m'est donnée par Dieu, Votre Majesté ne l'ignore pas, de lier et délier, pardonner et retenir les péchés. J'ai proposé à Votre Majesté, ici devant Dieu et les saints anges, ce qui est nécessaire pour le salut de la république, pour l'utilité de l'Église et pour le devoir de votre état. Que si Votre Majesté ne s'accorde pas à ce

que l'Église soit nettoyée de ces ordures, comme par cette purge, ou bien procède froidement en une chose où consiste le salut de l'Église, je vous déclare que je ne puis vous absoudre et ne puis abuser de la puissance que j'ai reçue de Dieu.» L'Empereur ayant entendu ce mot :

« je ne puis vous absoudre » pense être déjà plongé aux abîmes de l'enfer et le moine ne consent à prononcer l'absolution avant qu'il n'ait obtenu ce qu'il veut de l'Empereur et n'ait arraché de lui cette parole qu'inquisition se fasse contre les suspects d'hérésie et que tous soient exterminés. Considérez donc maintenant en vous-même de quelles plaies est navrée la conscience d'un si clément empereur.



*Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle,
évêque d'Arras,
archevêque de Besançon et de Malines.*

« Ayant le moine de lui tiré cet aveu, il s'en va incontinent à Granvelle, qui tient le premier lieu au gouvernement et duquel il tient déjà l'opinion en sa main, car en ces matières jamais il n'opine autrement que ce que veut le moine. Même il y en a à la Cour qui osent dire qu'entre lui et Granvelle il y a un tel pacte qu'en matière de religion Granvelle

ne le doit jamais en rien contrarier et le moine, de sa part, doit maintenir envers l'Empereur la réputation et dignité de Granvelle et recommander ses enfants pour qu'ils soient promus aux honneurs et dignités ecclésiastiques. Et, de ce pacte, nous voyons, en effet, de nos yeux les résultats, car on dit qu'il se dresse une telle persécution en ce pays qu'on n'ouït jamais parler d'une pareille et qu'elle coûtera le sang d'une infinité de chrétiens. Naguère aussi, le moine, pour obéir aux lois de ce pacte, avait tant fait envers l'Empereur que le fils de Granvelle, l'évêque d'Arras (1), devait avoir l'archevêché de Valence, mais comme les Espagnols ne voulurent pas y recevoir un étranger, il ne put l'y conserver (2).

« Pour vous dire les pratiques de la Cour, quand il est question d'obtenir quelque évêché, l'approbation et consentement du moine n'est pas moins nécessaire que la volonté de l'Empereur. Il a telle puissance sur celui-ci que celui qu'il recommande est incontinent fait évêque, celui au contraire qu'il n'approuve pas, fût-il le plus digne du monde, en est tout soudain débouté. Ayant ceci, vous vous émerveillez, par aventure, d'où ce moine a acquis tant d'autorité et pourquoi, puisqu'il a tant de puissance, il ne se fait conférer quelque évêché. Mais quand vous aurez entendu ses entreprises et son astuce, vous ne vous en émerveillerez plus. Il sait bien qu'il acquiert plus grande réputation envers l'Empereur, quand il refuse un évêché (ce qu'on dit qu'il a fait) que s'il l'acceptait, et son intention n'a été autre en le refusant que d'avoir plus grande chose avec le temps. Ce qu'il a même dès à présent. N'estimez-vous pas, en effet, que ce ne lui soit beaucoup plus grande chose de tenir en sa main le cœur de l'Empereur et y exercer une

(1) Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle (1517-1586), évêque d'Arras à vingt-trois ans, ministre de Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, vice-roi de Naples, membre du Conseil d'Espagne en 1575, archevêque de Besançon, puis de Malines en 1584.

(2) Les Flamands, Bourguignons et autres sujets impériaux étaient trop haïs en Espagne pour que l'hostilité des péninsulaires contre tout étranger désarme en faveur de Granvelle.

tyrannie, telle qu'il veut, que d'être évêque en quelque coin où il fasse le tyran et non en autre lieu? En outre, il prétend être cardinal et finalement pape (1).

« Que vous semble-t-il maintenant de M. le moine? Que pensez-vous que doit être le gouvernement de l'Église, puisque les affaires sont tournées selon les affections de ce méchant moine? Plût à Dieu, M. Francisco, que je vous eusse pu conseiller et que vous m'eussiez parlé avant que de voir le moine. J'estime que mon conseil eût été tant de circonstance envers vous que vous ne fussiez point tombé en ce danger où vous êtes à présent. Mais j'ai grand peur encore que ce moine ne fasse davantage et qu'il ne machine quelque grande calamité dans l'Église, car, comme j'ai entendu assurer pour certain, il a obtenu de l'Empereur ce qu'il voulait et, d'ailleurs, il est toujours après Gravelle et ceux du conseil pour commencer d'exécuter une boucherie de chrétiens, telle qu'à mon avis il n'en fut jamais ouï parler de pareille. »

J'écoutai tous les propos du bon seigneur fort attentivement et, après qu'il eut achevé, je lui répondis : « Certes, monsieur, je désirerais que ce que vous disiez tantôt me fût advenu. Je ne doute pas que cela ne m'eût été fort salutaire s'il eût pu alors aussi aisément advenir qu'à présent il nous est facile de le désirer. Au reste, je me suis fort émerveillé de vous ouïr ainsi parler de ce moine. Car bien que j'ai expérimenté ses méchancetés, je ne pensais point pourtant qu'elles fussent montées si haut comme j'entends par votre propos. Et pendant que je vous écoutais parler, j'opposais en moi-même les méchancetés et impiétés de ce malheureux moine à la merveilleuse bonté, simplicité et piété de cet homme que vous voyez ici devant vous. »

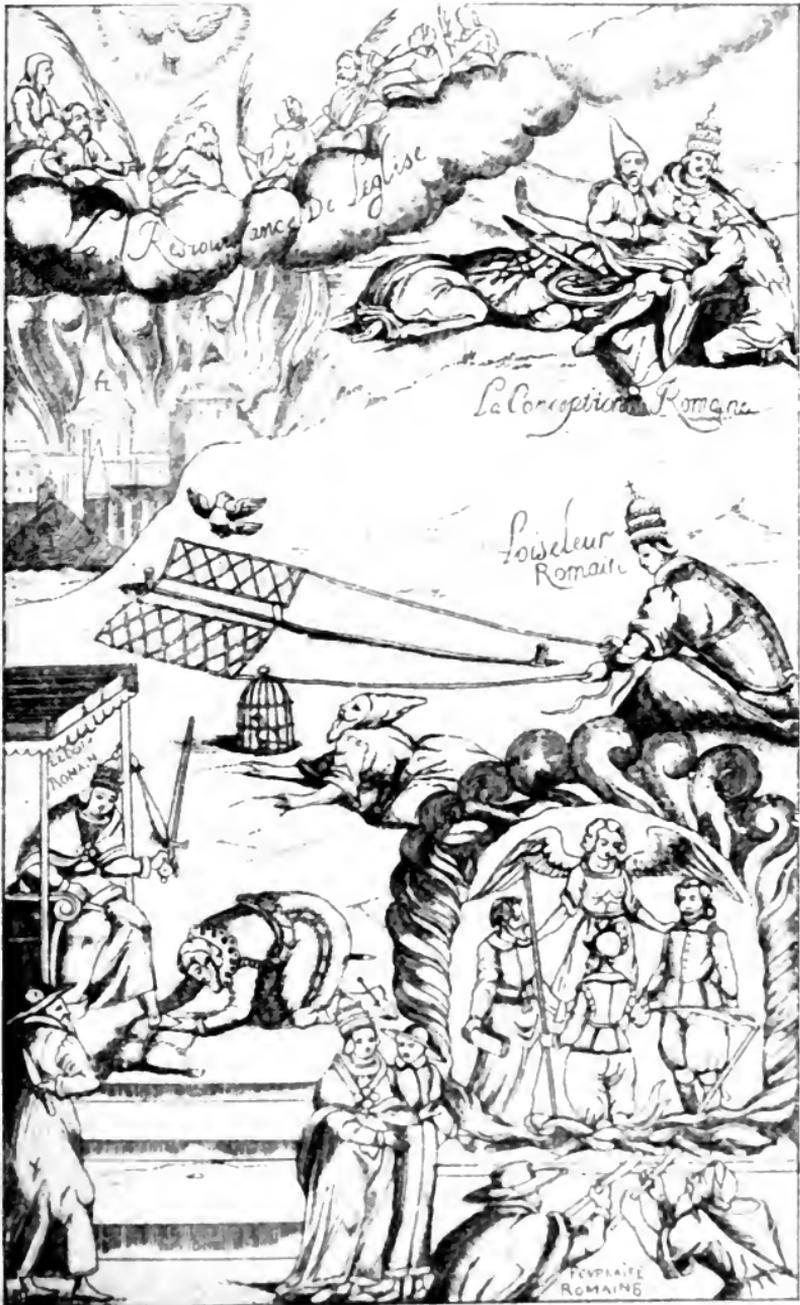
C'était Gilles qui était là présent et qui, bien qu'il fût ignorant de notre propos, regardait néanmoins fort diligemment ces gens qu'il voyait bien être de mes amis.

(1) Rien dans ce qui est connu de l'existence de Pedro de Soto ne vient à l'appui de la supposition d'une pareille ambition chez le moine.

« Écoutez, repris-je, quelle opinion j'ai de Gilles. J'estime que vous ne me saurez raconter chose d'aucun Espagnol, tant soit-elle étrange et grande en abomination, que la vertu de ce saint homme ne soit plus grande en honneur et vraie sainte louange, et je ne pense point que le confesseur, porte-enseigne de tous les superstitieux abominables, soit tant défiguré de trahisons et méchancetés que vous-même jugerez ce Gilles être orné et enrichi de Dieu de vraie piété et en somme de toutes les vertus. » Alors je commençai à leur signaler les grandes vertus que j'avais reconnues en Gilles, les avertissant de ne s'en point tenir à ce que j'en pouvais dire froidement, car essayer d'en parler comme il le mérite, ce serait comme si je voulais tenter de chausser les bottines d'Hercule à un enfant, mais les engageant à causer eux-mêmes avec lui et entendre la parole de ce saint homme, qu'ils pourraient alors mieux apprécier sa vertu. Ils le firent et, après quelques propos avec lui, ils connurent que son excellente vertu était au-dessus de toutes les louanges que j'aurais pu en faire.

Bientôt après, ils revinrent à moi et me dirent : « Nous voyons que l'heure du dîner approche, nous prendrons donc congé de vous pour l'instant, vous promettant d'être bientôt de retour après dîner. — Vous faites peut-être cela, leur dis-je, parce que vous vous ennuyez en ce lieu, ou bien que vous voulez voir si vous ne serez point retenus prisonniers et si on vous laissera sortir aussi librement que vous êtes entrés. Rassurez-vous, vous pouvez être ici avec moi aussi librement qu'en votre maison, pourvu que vous n'ayez point cette idée de votre liberté perdue, qui est la seule pensée qui tourmente les pauvres prisonniers (1). Il n'en est pas de même de nous qui ne pour-

(1) Le geôlier Jean Theyssens était depuis deux ou trois ans fermier de la prison, véritable hôtellerie à résidence forcée. Chez lui les prisonniers recevaient non seulement leur famille, mais qui il leur plaisait. Antoine de Leymant, le nécromancien, donnait des consultations à sa clientèle crédule, faisait des préparations chimiques et des opérations de magie, célébrait de joyeux festins, recevait des escrimeurs et des maîtres de bâton. Ceux-ci entraient et sortaient librement et transformaient la prison en une véritable salle d'armes.



La Mappe romaine.
 (Musée de la Caricature en France, 1834.)

rions, une fois entrés ici, obtenir la faveur de respirer un instant l'air du dehors. Mais pour vous la porte vous sera toujours ouverte soit pour sortir soit pour entrer. Partant, messieurs, à moins que la compagnie des prisonniers vous ennuie ou que vous pensiez n'être pas assez bien traités, demeurez à dîner ici avec moi, afin de me réconforter de votre présence. Après dîner, vous pourrez prier mon hôtesse que vous voyez là, laquelle est toujours joyeuse et prête à rire, de me donner congé d'aller faire un tour de promenade avec vous. Pourtant j'ai grand peur qu'elle ne refuse. — La société des prisonniers, répliquèrent-ils, ne nous ennuie point, et nous ne craignons pas d'être mal traités et doutons encore moins de notre liberté, car si on nous retenait, nos esprits n'en resteraient pas moins libres, et de plus, en votre société et celle de Gilles, la captivité ne nous serait point pénible. Nous demeurerons donc volontiers avec vous si votre hôtesse l'accorde, bien que je craigne que, si gracieuse qu'elle le paraisse, elle ne nous refuse. Mais la voici qui approche... Dame, lui dirent-ils, nous demeurerons à dîner aujourd'hui avec vous, mais ce sera à condition que vous permettrez à M. Francisco de promener avec nous après le dîner et nous vous le ramènerons à souper. — Je vous assure, messieurs, que je me réjouis pas tant de la misère des prisonniers que je ne voulusse qu'ils eussent tous leur liberté et M. Francisco encore plus que les autres. Mais sa compagnie nous est si agréable que nous ne voudrions pas la perdre ni le chasser sitôt de notre logis. Aussi je crois que vous ne demandez pas à bon escient une chose qui, vous le savez bien, tournerait à mon grand dommage. Mais le mieux sera que vous demeuriez avec lui. Je ne vous le permets pas seule-

D'après la procédure, la cellule du nécromancien était un petit arsenal. Une liaison intime s'était établie entre Antoine de Leymant et une prisonnière, Catherine Scasselère, détenue pour dettes. Leymant et Catherine passaient les nuits ensemble et la servante de cette dernière travaillait ouvertement avec sa maîtresse à l'évasion du prisonnier. Le geôlier fermait les yeux parce que Leymant, bon enfant, dépensait sans compter.

ment, mais je vous en prie bien fort. Je vous ferai beau feu, bon dîner et vous servirai aussi quelque bon vin, afin que je donne un peu de joie à cet homme à qui on n'a pu arracher un seul mot que de gravité depuis qu'il est ici (1). Je l'ai toujours vu plus triste que ne le comporte son âge. — Oui, dame, dirent-ils, nous ferons ce que vous dites, mais à condition que quand il nous plaira nous pourrons aller humer l'air de là dehors. — Cela vous sera permis, dit-elle, tant que vous voudrez. » Ainsi ils demeurèrent à dîner et nous le passâmes joyeusement en bons propos et plaisants devis.

Après dîner, nous retournâmes incontinent au lieu où nous avions eu nos entretiens familiers et là notre Espagnol commença à discuter sur mon sort : « Il faut, dit-il, veiller à ce que votre cause soit jugée ici et ne soit point soumise aux inquisiteurs d'Espagne (2). Sans quoi il s'en suivrait de grands malheurs, que Dieu veuille nous éviter, car en de telles gens il n'y a rien d'humain, excepté la forme du corps et une pompe extraordinaire de costumes, de serviteurs et autre appareil, par lesquels ils en imposent par la crainte aux simples gens du peuple. Pour le reste, ce sont de vraies harpies, des bourreaux sataniques, qui, telles des furies enragées, saccagent l'Espagne et n'ont d'autre préoccupation que de spolier les gens riches et envoyer leurs âmes en enfer. Quiconque prononce un mot qui leur déplaît est aussitôt conduit au supplice et nul, si grand soit-il, n'est épargné, alors même que l'Empereur

(1) La femme de Jehan Theyssens, hôtelière plus encore que gardienne d'une geôle, était la première intéressée à faire bon visage à ses hôtes. Elle avait tout avantage à leur laisser le plus de facilités possible pour faire des dépenses qui étaient à son bénéfice. Elle ne devait être intraitable que sur ce qui engageait la responsabilité du cèpier, son mari.

(2) C'était le même conseil qu'avait donné le confesseur de l'Empereur aux parents de Francisco de Enzinas, ce qui semble indiquer qu'il n'avait pas contre Enzinas l'animosité que lui prête le narrateur. Plus tard les inquisiteurs des Pays-Bas eurent pire réputation que ceux d'Espagne, mais alors c'était Philippe II qui régnait et les Pays-Bas étaient sans cesse en soulèvement contre son autorité qui se confondait avec le catholicisme.

lui-même entremettrait son autorité, car tant est grande la puissance des inquisiteurs, soutenue par d'innombrables escadrons de moines, que celui qui tombe une fois entre leurs pattes ne peut en réchapper. Ils s'entr'aident et se soutiennent mutuellement. Les inquisiteurs aiment et favorisent cette grande coalition de moines qui ne règnent pas seulement en Espagne, comme vous savez, mais exercent partout une tyrannie cruelle. Les moines, de leur côté, maintiennent la grande puissance des inquisiteurs, et telle est la tyrannie des uns et des autres, ils sont si zélés à se soutenir mutuellement, qu'on ne saurait dire lesquels sont les plus puissants. A eux s'unit aussi tout ce troupeau de théologiens scolastiques, leur égal en courage mais inférieur en puissance, plus grand toutefois en autorité à cause de l'opinion qu'on a de leur savoir. C'est ainsi qu'est parfaite en Espagne cette triple coalition.

« Tout ce que ces derniers proclament magistralement en leurs synagogues, fût-il cent fois contraire à la parole de Dieu, est tenu pour ferme et arrêté. Quiconque y contredit ou même signale une inexactitude est aussitôt exterminé. C'est ainsi qu'ils affermissent leur puissance et gouvernent tout le pays d'un seul signe de tête. Et toute la puissance du pays serait vaincue si elle voulait lutter contre ces trois puissances liées et unies ensemble. Ils font trembler même les princes et les rois. Que diriez-vous si vous appreniez que, dans les dissertations publiques dans les écoles, on révoque en doute que les saints Pères inquisiteurs, comme ils les nomment, puissent faillir? La majorité, même les plus grands théologiens, concluent qu'ils ne peuvent jamais errer. Ce que l'on confirme d'un commun accord dans toutes les écoles catholiques romaines. En Espagne, il serait aussitôt puni celui qui oserait dire que les inquisiteurs peuvent faillir. Quant à moi, je crois que les saints Pères de l'Inquisition, avec leur pontife de Rome, qu'ils adorent pour leur Dieu, ne peuvent faillir ni les uns ni les autres, qu'ils sont aussi bons, aussi saints, aussi innocents les uns que les autres. Et s'il en est comme ils disent, je crois encore mieux ce qui s'ensuit, de bonne

conséquence, qu'ils sont tous aussi grands pécheurs, aussi méchants, aussi abominables et exécrables et qu'ils peuvent se tromper tous. Voyez donc comme ils procèdent. Ils visent les plus riches, les plus doctes et ceux qui semblent vouloir le plus s'élever en honneurs et autorité. Ils haïssent à mort ces trois catégories de gens, car ils désirent spolier les riches, ils craignent les doctes en ce qu'ils pourraient dénoncer leurs abus et leurs méchancetés, et ils les persécutent pour cette raison. Quiconque s'élève leur est odieux parce que, s'il arrivait à quelque haut degré d'autorité, il pourrait les entraver. Ils surveillent donc ces trois sortes de gens, épiant s'ils ne prononceront point quelque parole qu'ils pussent leur imputer à crime. Et n'eût-il rien dit, s'ils ont quelque ombrage de quelqu'un, ils n'attendent pas qu'il parle, mais le font d'abord jeter en quelque prison horrible. Après, ils inventent des crimes tout à loisir. Nul, cependant, de tous les hommes vivants n'ose ouvrir la bouche. Si le père ose élever la voix pour son fils, aussitôt il est emprisonné comme fauteur des hérétiques. Nul n'est admis à voir le prisonnier. On le laisse isolé dans un cachot et il ne lui est permis ni de lire ni d'écrire. Il lui faut, dans les ténèbres épaisses, au milieu de ses infinies misères et dans la terreur, lutter seul contre les assauts de la mort. Joignez aux autres tourments la détresse et l'horreur du lieu, les injures qu'ils endurent, les menaces, les coups de fouet, les tourments et les géhennes qu'on leur fait souffrir. Quelquefois on les fait sortir par infamie et on les montre de quelque lieu élevé à tout le peuple. Ainsi vous êtes là détenu depuis longues années, meurtri par d'interminables tourments et tous les jours traité plus cruellement que si la tête vous était tranchée par le bourreau en une seule fois, ce que vous jugeriez préférable, heureux d'échapper ainsi à un si long martyre. Cependant que vous souffrez ainsi, on n'avance en rien votre procès, ou si on fait quelque chose, nul n'en peut rien savoir, excepté les saints Pères et quelques bourreaux. Tout se fait en secret et, comme de saints mystères, ne sort pas des mains de ces Pères. Après qu'on a été ainsi tourmenté

pendant de longues années, on ignore si on aura la vie sauve, car dans toute la procédure en la cour des saints Pères, rien ne se fait ouvertement, tout est caché, tout se fait par embûches, par mensonges et en conseils secrets et clandestins. Là, l'accusateur est secret, le crime secret, les témoins secrets, tout se fait dans l'ombre sans que le pauvre prisonnier en sache rien. Si vous pouvez deviner qui vous accuse et de quoi (mais qui le pourrait dans une telle confusion), la vie vous est remise, mais vous n'êtes pourtant rendu à la liberté qu'après une longue détention et après avoir enduré d'infinis tourments qu'ils qualifient de pénitence. Et, ce qui est plus révoltant, on vous oblige ensuite à porter une robe qui vous note à tout jamais d'une infamie publique, vous et votre race. Mais si vous ne pouvez rien deviner des prétendus crimes qu'on vous impute, vous serez condamné à être brûlé comme hérétique pertinax et heureux si encore on ne vous tourmente pas longuement dans une hideuse prison avant d'exécuter la sentence.

« Il n'est aucun de nous qui ne connaisse pour un homme de bien Alfonso Valdès, secrétaire de l'Empereur (1). Des satellites de ces saints Pères cependant, ne pouvant supporter ses doctrines et son autorité, lui dressèrent de telles embûches, que s'il était retourné en Espagne, c'en était fait de lui. Ils l'eussent fait mourir cruellement. L'Empereur même ne l'eût pu sauver. Vous connaissez aussi son frère Juan Valdès (2) qui, ne pouvant vivre en sûreté en Es-

(1) Alfonso Valdès, de Cuenca, fils du corregidor Fernan Valdès, était secrétaire du grand chancelier de Charles-Quint. Erasmitte fanatique, il s'était fait bien des ennemis par la violence avec laquelle il prenait la défense du maître. Dénoncé au nonce Castiglione comme suspect de luthérianisme par Juan Aleman, premier secrétaire de l'Empereur et son ennemi de vieille date, il fut protégé par l'inquisiteur Manrique et innocenté par l'archevêque de Santiago, président du Conseil de Castille. Il prit part aux discussions de la diète d'Augsbourg et mourut de la peste à Vienne, en octobre 1532. Il ne paraît pas avoir dépassé les doctrines des Erasmites. (Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 96-128.)

(2) Juan Valdès, ami d'Erasmus comme son frère, secrétaire du vice-roi de Naples, serviteur dévoué de la politique de Charles-Quint,

pagne, parce qu'il avait adopté la doctrine de son frère, se retira à Naples. Vous connaissez aussi Juan Vergara, d'Alcala de Hénarès (1), homme d'une remarquable prudence et grande doctrine, lequel fut emprisonné sous l'imputation de favoriser Érasme et d'approuver ses livres. Il sortit de prison à grand'peine après une longue détention, grâce aux efforts persévérants de son maître l'archevêque de Tolède, Fonseca, primat de toute l'Espagne (2). Vous connaissez le docteur Mateo Pascual, bien versé en toutes sciences, grand théologien, savant dans les trois langues (3). Discutant un jour à l'école d'Alcala de Hénarès, son adversaire en vint à dire, dans la chaleur de la discussion, que s'il en était comme soutenait le docteur Mateo, il s'ensuivrait qu'il n'y aurait point de purgatoire. — « Et

~~~~~

vécut à Naples où il écrivit la plupart de ses œuvres. Son adhésion aux idées de la Réforme fit de lui un propagandiste ardent dont l'action fut très puissante malgré la vigilance de la police du vice-roi Pedro de Toledo. Parmi ses amis figuraient le protonotaire du pape Pietro Curnesechi, le poète Jacopo Bonfadio, Giulia Gonzaga, duchesse de Trajetto, veuve de Vespasiano Colonna, Vittoria Colonna, Pierre Martyr, Bernard Ochino. Ce cercle se réunissait tantôt chez Valdès, au palais du vice-roi, tantôt dans l'île d'Ischia dans la villa de Vittoria Colonna. « Il me semble, écrivait après sa mort le poète Bonfadio, que je l'entends s'écrier en soupirant profondément : « Quel merveilleux pays ! » Tu penses certainement souvent au Chiaja et au Pausilippe. Florence est une superbe ville, mais elle n'a pas cette grâce, cette position, ce rivage, cet éternel printemps de Naples. Que ne sommes-nous encore aux fenêtres de la tour d'où nous avons si souvent contemplé les ravissants jardins, ou la vaste étendue de cette magnifique mer ! » (*Lettere Volgari*, 26.) Erasmiens plus que protestants, il ne rompit jamais ouvertement avec l'Église de Rome. (B. Wiffen, *Life and writings of Juan de Valdes*, 1865.) Il mourut au printemps de 1541 au moment où l'édit de 1536 allait être sévèrement appliqué aux suspects d'hérésie. (Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 149-206.)

(1) C'était un chanoine de Tolède. Il ne fut arrêté qu'en mai 1534, après la mort du primat Fonseca (*Vivis Epistolæ*, 101. Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 92.)

(2) L'archevêque de Tolède mourut le 4 février 1534. Il était sur le siège épiscopal depuis le mois d'août 1524.

(3) Aucun des historiens de la Réforme en Espagne ou de l'Inquisition ne fournit de renseignements sur ce personnage qui n'est connu que par la mention qu'en fait l'interlocuteur de Francisco de Enzinas. Il n'est nommé dans aucune histoire d'Alcala de Hénarès.

puis? » répondit Mateo. Pour ce seul mot, il fut emprisonné et ne fut libéré que longtemps après, non sans avoir vu ses biens confisqués. Il se retira depuis à Rome où il vécut en paix.

« Mais pourquoi chercher des exemples à l'étranger, quand nous en avons de si rapprochés, plus récents et plus mémorables? L'abbé de Alcalá de Hénarès (1), prédicateur de votre ville, homme d'une dignité vénérable, n'a-t-il pas été, à l'âge de soixante-dix ans, lorsque son autorité était célébrée dans toute l'Espagne, accusé par les moines, emprisonné et torturé? N'a-t-il pas été finalement, alors qu'on le croyait mort, exposé par ignominie sur un échafaud et contraint de se dédire de je ne sais quels articles? J'ai vu, étant à Ratisbonne, un prisonnier espagnol, de Burgos, à ce qu'on disait, qui, paraît-il, depuis a été brûlé vif en Espagne. Mais vous devez connaître en détail ces deux affaires, car ils étaient tous deux de votre ville et même, si je ne me trompe, l'abbé d'Alcalá de Hénarès était votre parent. Si vous, vous saviez quelque chose de remarquable sur l'un ou sur l'autre ou sur les deux, je vous prierais de nous en faire part. »

Alors je pris à mon tour la parole. « Bien qu'il me soit pénible, leur dis-je, d'évoquer le souvenir des malheurs de mes amis, car tous deux étaient de mon pays, tous deux mes amis et familiers, et même l'un était mon parent, je vous dirai ce que j'en sais. Notre bon vieillard Pedro de Lerma était, comme vous l'avez dit, presque âgé de soixante-dix ans. Né d'une grande famille de notre ville, par son âge, sa dignité, son excellente doctrine et sa remarquable prudence, il était en telle réputation que tous tenaient en Espagne ses jugements pour des oracles et que les plus grandes affaires du royaume étaient soumises à son opinion comme à quelque pierre de touche. Il était riche, abbé d'Alcalá de Hénarès, chanoine et prédicateur de notre ville, et jouissait d'un revenu annuel de cinq ou six mille écus. Étant le plus ancien docteur de la théologie

---

(1) Pedro de Lerma, parent de Francisco de Enzinas.

de Paris, selon leur coutume, les suppôts de la Sorbonne l'avaient nommé doyen de leur Faculté. Il avait vécu là bien cinquante ans, mais à une époque où toutes les écoles n'étaient pleines que de cette théologie verbeuse farcie de ténèbres et de

choses vaines. Or ce bon vieillard, bien que fort exercé aux disputes scholastiques, étant néanmoins de son naturel d'un bon jugement, s'était toujours adonné à la lecture de la Sainte Écriture, sans laquelle il ne pensait pas qu'il fût possible d'avoir aucune vraie doctrine des choses saintes. Et en ses prêches, il ne proposait pas autre chose, non pas aussi purement qu'un autre ferait au-



*Vittoria Colonna.*

Portrait de Sebastiano del Piombo,  
gravé par Van den Wyngarde.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

jourd'hui, mais selon que l'époque et l'instruction corrompue, comme on sait, de ces temps le pouvaient comporter. Sur les derniers temps, le hasard l'ayant amené à lire Érasme, il commença à reconnaître franchement que l'étude, dans laquelle il avait été nourri en l'école jusqu'alors, était plus faite pour servir à une vaine ostentation qu'à l'édification. Il commença dès lors à prêcher plus sainement et à être mieux compris du peuple qu'auparavant. Ce qu'ayant constaté, les moines le dénoncèrent

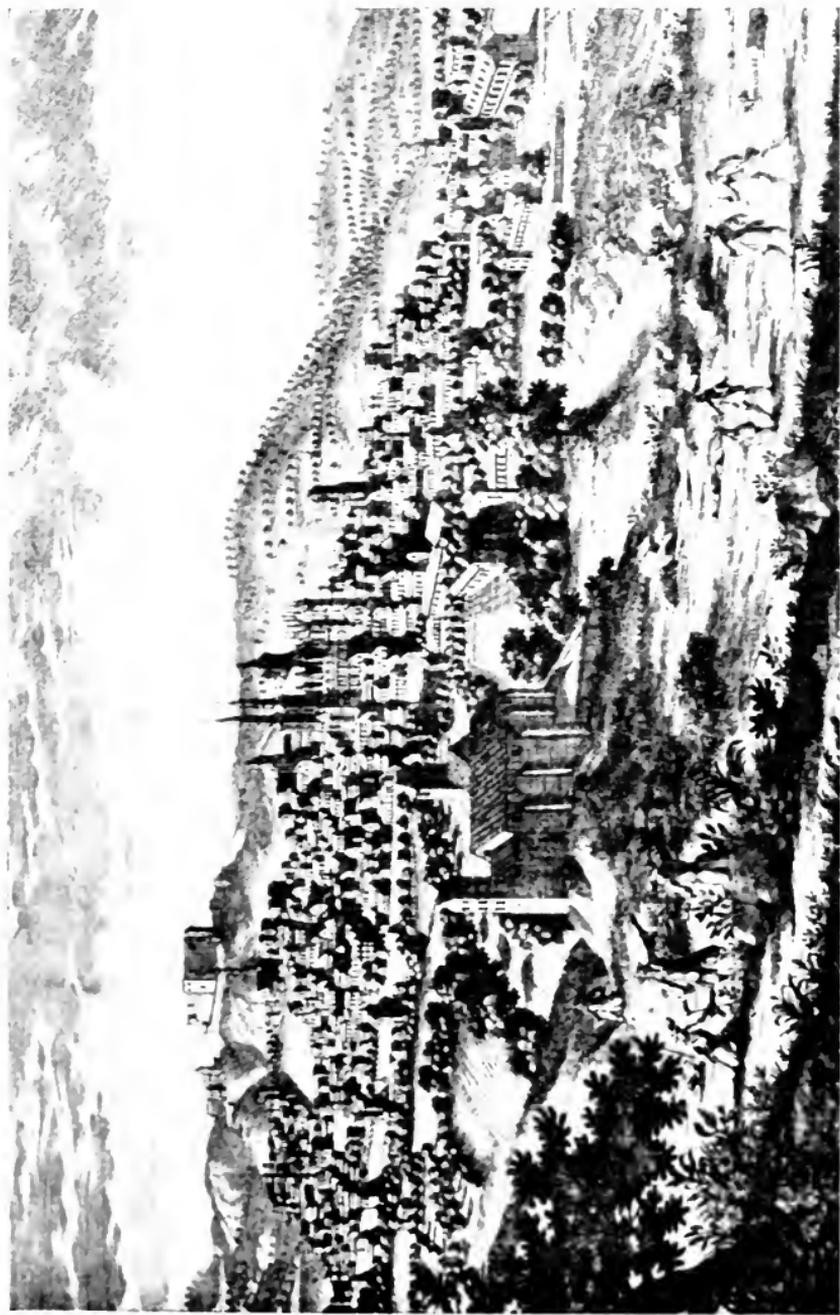
aussitôt aux saints Pères qui, sans égard pour son âge, sa doctrine et son autorité, portèrent la main sur lui et le firent emprisonner. Son procès se faisait en discussions secrètes, ses adversaires n'acceptant aucun témoignage ayant pour but d'établir la vérité, leurs allégations ne tendant qu'à fortifier leur tyrannie. Ce bon vieillard, voyant donc qu'aucun raisonnement ne les touchait, qu'ils ne voulaient pas entendre la vérité, que la pure doctrine était honnie, qu'ils n'avaient point égard à l'innocence, que tout se faisait entre eux par force et violence, il leur déclara qu'il ne voulait plus discuter avec nul Espagnol, qu'ils fissent venir d'ailleurs quelques gens doctes auxquels il pût donner ses raisons à entendre, et qu'ils voulussent vérifier son innocence. Cette parole fut considérée par les inquisiteurs comme un horrible blasphème et le fit haïr d'eux au point qu'ils estimaient qu'elle était digne de plus grave punition que tous les autres crimes dont il était chargé. « Comme si les saints Pères, disaient-ils, étaient capables de faillir ou bien qu'ils ne te pussent entendre, toi ou cent autres encore meilleurs et plus savants, et réfuter leurs erreurs. » Finalement, après avoir longtemps tourmenté ce bon vieillard par leurs reproches, injures et menaces, ils le contraignirent à se dédire publiquement dans toutes les principales villes d'Espagne où il avait prêché, de onze propositions qu'ils déclaraient hérétiques, malsonnantes, scandaleuses, méchantes, offensantes pour les saintes oreilles, ainsi qu'ils disent habituellement. Et ils ne voulurent pas qu'on pût imputer ses prétendues erreurs à quelque cause peu répréhensible d'ignorance, négligence ou autre défaillance vraisemblable et digne d'indulgence, mais il était contraint en pleine assemblée, en présence des plus grands et notables personnages de la ville, de déclarer à haute voix que par l'instigation du diable, de certaine malice, et pour semer fausse doctrine en l'Église, il avait enseigné et prêché ses propositions, lesquelles, après avoir été instruit des saints Pères, il reconnaissait et confessait être hérétiques et exécrables et devant être prises en horreur par le peuple au même

titre que quelque poison très dangereux. Après cette rétractation et après l'accomplissement de la pénitence que lui infligèrent les saints Pères, il fut rendu à la liberté. Ceci se passait vers la fin de 1537, époque à laquelle mes parents m'ayant rappelé en Espagne, je vis le prélat et le trouvai triste et malheureux, car il fut si affligé de ces déboires qu'il ne voulut plus vivre en Espagne où, disait-il, il était impossible que les gens instruits pussent rester en sûreté au milieu de telles persécutions. Ainsi, sur ses vieux jours, abandonnant biens et honneurs, il préféra au séjour de sa patrie les dangers de la mer et partit à la recherche d'une nouvelle existence. Il s'en vint par mer droit dans les Flandres, à un moment où ces pays étaient le plus troublés par les guerres et où les dangers y étaient les plus grands. Et des Flandres, se sentant déjà dans une atmosphère plus libre, il tira par voie de terre jusqu'à Paris. Il y fut reçu avec honneur et amitié par ses anciens amis et confrères en théologie, étant doyen de la Faculté de Paris. Tous ses amis savaient que les saints Pères d'Espagne l'avaient persécuté à tort. Il vécut encore quatre ans dans cette nouvelle résidence, jusqu'au mois d'août 1541, date à laquelle il mourut, quittant les misères de ce monde pour la vie des bienheureux. J'étais allé à Paris, quelque temps avant qu'il quittât ce monde, et je l'y rencontraï. Je prenais grand plaisir à son entretien et à cette gravité particulière qu'il portait en sa vieillesse et qui n'avait rien de maussade. Mais l'envieuse fortune ne voulut pas permettre que je jouisse longtemps de ce bonheur et nous ôta cet excellent homme plus tôt que nous n'eussions pensé. Je l'aimai et le révérai jusqu'à sa dernière heure. Je ne manquais pas de lui rendre visite tous les jours, ainsi que me le recommandaient mes parents dans leurs lettres, et lui-même prenait grand plaisir à me voir.

« Après cet emprisonnement de l'abbé d'Alcala de Hénarès, les bourgeois de notre ville furent si étonnés que ceux qui avaient envoyé leurs enfants dans des universités éloignées pour les faire instruire dans les belles-lettres, changèrent incontinent d'avis et s'empressèrent de les rap-

peler. Car qui n'eût redouté à bon droit, en présence de tels événements, que pareille aventure lui advînt ou à quelqu'un des siens? De sorte que les hommes étant déjà peu portés à l'étude des belles-lettres de leur naturel, ceux surtout qui en ignorent la valeur, ils préférèrent interrompre les études de leurs fils que d'encourir à leur sujet de si graves sévices. Dès ce temps-là, moi aussi, j'eus à subir de nombreuses représentations de la part de mes parents et commençai à être mal vu de beaucoup de grands personnages, parce que je ne pouvais me résoudre à abandonner, pour entrer dans leurs vues, des études dont le charme m'avait déjà fortement pris. Et aujourd'hui je suis tancé de tous comme si j'avais été emprisonné par ma faute et non par une singulière providence et ordonnance de Dieu. Mais qu'y puis-je? Il faut tout endurer, connaissant ce que sont les hommes.

« Je vous ai dit l'histoire de l'abbé d'Alcala dont on juge l'issue douce et bien modérée quand on envisage les péripéties vraiment tragiques de l'autre aventure que je vais vous raconter, comme vous m'en avez prié. Il était aussi de notre ville de Burgos cet Espagnol, que vous vîtes prisonnier à Ratisbonne, né de parents riches et honorables, bien estimés pour leur vertu et leur modestie par tous les gens de bien. Son nom, à moi si malheureux, me déplait fort, comme d'un funeste présage. Il s'appelait Francisco, comme moi, et nous nous étions connus fort jeunes en notre ville et fréquentés très familièrement, depuis, à Anvers où il a résidé longtemps, ainsi que moi. Des lettres ou de la religion, il n'en avait jamais rien appris, sinon comme il est dans les usages de notre pays où l'on estime être très religieux en allant à la messe tous les jours et à confesse quelques fois dans l'année, en faisant des pénitences et autres choses monstrueuses, inventées au grand blasphème et déshonneur de Dieu et au grand bénéfice pécuniaire des prêtres. Il avait été élevé fort soigneusement dans ces pratiques et dans ces vues tout espagnoles. Mais cette histoire va vous montrer un changement soudain et une conversion si totale que je



*La ville de Burgos.*

Gravure d'Aveline. (Bibliothèque Nationale, Estampes.)

n'en vis jamais ni n'en entendis jamais citer de pareille. En l'année 1540, quelques marchands de Brême ayant manqué de se trouver aux foires d'Anvers en temps voulu pour payer une forte somme qu'ils devaient à divers négociants espagnols, ceux-ci eurent l'idée d'envoyer quelques-uns des leurs à Brême pour encaisser cette somme de leurs débiteurs. Il leur parut que nul ne pouvait s'acquitter mieux de cette mission que mon ami Francisco de San-Roman (1) qui connaissait les marchands de Brême et qui passait pour très diligent en telles affaires. Avec un autre compatriote, désigné pour négocier avec lui cette affaire, il partit donc pour Brême.

« Là, par esprit religieux, voulant visiter quelque église, il y entra par hasard dans le moment que prêchait maître Jacques (2), aujourd'hui pasteur de la ville, qui était en ce temps prier des Augustins d'Anvers, homme de bien et ayant vraiment la crainte de Dieu. Bien que notre Francisco entendit bien peu la langue allemande, il voulut néanmoins suivre ce prêche pour se rendre compte quelle était cette doctrine détestée de tous les Espagnols et qu'on répandait en Allemagne. Il arriva cette chose merveilleuse que non seulement il comprit la parole du prédicateur, mais encore qu'il fut si remué et enflammé de ses discours que sitôt après la fin du sermon, comme un homme nouvellement touché de la grâce de Dieu, il accourut au-devant du prier, oubliant tout des affaires qui l'avaient

---

(1) Llorente dit qu'il était fils de l'alcalde mayor de Briviesca. Spreng parle de lui dans les termes les plus chauds : « J'ai eu ce trésor de François dans ma maison et je l'ai méconnu et je ne l'ai pas assez apprécié. Il paraissait enivré de la parole de Dieu, lui qui semblait en avoir si peu bu. »

(2) Jacques Spreng, luthérien dès 1517, s'était rétracté, pour éviter le supplice du feu, en présence de Jérôme Aléandre, commissaire apostolique, de Jérôme van der Noot, chancelier de Brabant, d'Adrien Herbaut, suffragant de Cambrai, et de Jean Glapion, confesseur de l'Empereur. Il vécut d'abord à Pécart, mais reprit toutes ses prédications à Bruges, fut arrêté, conduit à Bruxelles, s'évada, passa à Brême où il vécut de longues années. Il était en 1546 en relations assez intimes avec Francisco de Enzinas. Lui aussi a écrit l'histoire de son incarcération et de sa fuite.

appelé dans cette ville. Le prieur le reçut fort cordialement, le conduisit chez lui où Francisco put réciter mot à mot tout le sermon qu'il avait écouté avec tant de foi. Je ne change rien, je ne fais que répéter le récit que j'ai entendu de la bouche même du prédicateur de Brême. Ne se contentant pas d'avoir entendu ses paroles et de les pouvoir réciter, il commença à les discuter avec maître Jacques, le priant avec insistance de vouloir bien lui révéler toute entière cette doctrine qu'il avait tant goûtée en ce premier sermon. Le pasteur, émerveillé de la véhémence et de la subite transformation de cet homme, l'engagea à être plus patient et moins enflammé, tout en lui enseignant diligemment tout ce qu'il pensait lui être nécessaire. Trois jours entiers, Francisco demeura dans la maison du pasteur sans que rien pût le décider à en sortir, et ce court espace de temps suffit pour faire de lui un tout autre homme. Ce ne fut qu'ensuite qu'il songea à s'occuper un peu des affaires qui l'avaient amené, les recommandant en partie à celui qui l'avait accompagné et revenant toujours au ministre pour recevoir son enseignement. Il ne rêvait jour et nuit autre chose que les sentences de la religion qu'il avait entendues de la bouche du pasteur. Il suivait tous ses sermons et ne s'en tenait pas seulement à les entendre, mais encore il les mettait par écrit et était à même, quand il le voulait, de les réciter mot à mot de mémoire, si bien que le pasteur voyait dans son cas quelque chose de miraculeux, sa conversion s'étant faite autrement qu'il est habituel chez les hommes qui procèdent par petits pas en ce qu'ils ont entrepris d'apprendre. Francisco n'avait pas seulement appris tous les principaux articles de la foi en un moment, mais encore il commençait à les enseigner et les prêcher autour de lui. Il ne pouvait se lasser de cette étude. Il eut force livres français et allemands, tous ceux qu'il put trouver dans la ville. Il conversait souvent avec maître Jacques et avec M. Macchabée (1) qui, par bonne

---

(1) Jean Macchabée Scotus ou l'Écossais, de son vrai nom Mac-Alpine, bachelier en théologie de l'Université de Cologne, entré au

fortune, se trouvait là et de qui Francisco disait avoir appris une bonne partie de ce qu'il savait.

« Son zèle était tel qu'il écrivit bientôt aussi quelques livres. D'abord ce furent de fort longues lettres à ceux d'Anvers par lesquelles il rendait grâce à Dieu de l'avoir conduit en ce lieu où il avait connu Jésus-Christ son vrai sauveur et avait acquis une intelligence des Saintes Écritures, qu'il ne pouvait assez aimer. Il exhortait ses amis à se convertir à Dieu à son exemple, s'ils ne voulaient périr éternellement avec leurs conducteurs. Il déplorait la barbarie de l'Espagne, l'aveuglement de ce peuple qui ne voulait pas ouvrir les yeux pour contempler la céleste lumière de l'Évangile ni prêter l'oreille pour entendre la voix de Dieu qui l'appelait à se repentir. Il se promit de retourner à Anvers pour répandre cette lumière et la dispenser à ses amis et ensuite d'aller en Espagne pour convertir ses parents, s'il plaisait à Dieu, à la vraie religion et au vrai culte de Dieu, et en même temps ouvrir les yeux à toute notre ville qu'il voyait ensevelie et noyée dans d'horribles ténèbres d'idolâtrie. Dans deux ou trois lettres adressées à l'Empereur, il déplorait l'oppression qui étouffait la république chrétienne. Il admonestait sa Souveraine Majesté des obligations très pressantes de son état, lui remontrant qu'élu par Dieu souverain monarque, il devait reconnaître cette grâce de celui qui était auteur de tous biens et adorer avec toute la sincérité et la pureté qu'il fallait cette si haute majesté, ce qu'il ne pouvait faire qu'en employant toute sa puissance et ses efforts à apaiser les troubles de la chrétienté, à maintenir la gloire de Dieu, à réformer, dans toute l'Espagne et les autres pays sous sa dépendance, la religion obscurcie et contaminée par les

---

couvent des dominicains de Perth dont il fut élu prieur en 1532. Suspect de luthérianisme, il s'enfuit en Angleterre en 1534 pour éviter une comparution au tribunal des hérésies. Nicolas Shaxton, premier évêque anglican de Salisbury, lui accorda une place de chanoine prébendaire de sa cathédrale. En 1540, il était à Wittemberg. L'influence de Luther et de Mélancthon le fit nommer professeur de théologie à l'Université de Copenhague.

réveries des hommes, en la ramenant à la véritable loi de la parole de Dieu contenue dans les livres de la Sainte Écriture. Il écrivit aussi un catéchisme et plusieurs autres livres en langue espagnole, traitant des articles de la religion. Ce qui est chose merveilleuse, c'est qu'il n'employa pas plus d'un mois, ou au plus quarante jours, pour achever tous ces travaux, pendant qu'il attendait les réponses aux lettres qu'il avait adressées à ses amis d'Anvers. Ceux-ci, à la lecture de ces lettres, comprirent aussitôt de quoi il avait été touché et, par de douces promesses, lui donnant à entendre qu'on l'entendrait mieux



*Jean Oecolampade.*

Portrait du temps.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

quand il serait présent, l'engagèrent à revenir. Il se mit donc en route, plein de foi en sa mission divine.

« Que firent pendant ce temps ceux d'Anvers ? Quelques moines furent apostés pour le recevoir, l'interroger sur sa foi à son arrivée et le faire mourir ou le jeter en quelque épouvantable prison où, enterré vivant, il ne tarderait pas longtemps à mourir. Le pauvre homme ne soupçonnait pas ces noirs desseins. Il arriva tout joyeux à Anvers, pensant bien sans grande difficulté convertir tous les Espagnols à la vraie religion dans laquelle il venait de s'ins-

truire. Il n'eut pas sitôt franchi les portes de la ville que les bourreaux de moines, qui épiaient son entrée, se jetaient sur lui, le descendaient de son cheval et le conduisaient sous bonne escorte chez je ne sais quel marchand. Lui qui arrivait tout ardent, l'esprit échauffé, s'exalta encore bien davantage de cette déception. On lui lia les pieds et les mains et, après cela, les moines commencèrent à discuter avec lui tout à leur aise. Quel est celui, si calme fût-il, qui eût pu subir une telle aventure sans en avoir l'esprit grandement troublé? Dans ses bagages qu'ils fouillèrent en premier lieu, ils trouvèrent de nombreux livres français, allemands, latins, de Luther, de Mélanchthon, d'Écolampade (1) et autres théologiens et philosophes allemands. Ils trouvèrent encore des caricatures ridiculisant le Pape. Alors les moines, l'interpellant, commencèrent à lui dire qu'il était un parfait luthérien. Lui, fort ému, leur répliqua : « Vous êtes de méchants coquins. Je ne suis point luthérien, mais je professe la sagesse éternelle et la doctrine du fils de Dieu de laquelle vous êtes ennemis et horribles persécuteurs. J'ai appris cette seule vraie doctrine du fils de Dieu, Jésus-Christ, qui est mort pour nos péchés et ressuscité pour le salut de tous ceux qui recevront et embrasseront par foi un si grand bénéfice qui nous est présenté en l'Évangile. C'est de cette doctrine, que vous ignorez, que je fais profession à haute voix. Quant à vos rêveries, vos illusions, vos doctrines mensongères et dépravées, je les abhorre de tout mon cœur. » Les moines commencèrent à le menacer de la mort et du feu. « Je n'ai pas

(1) Jean Écolampade (1482-1531), de son vrai nom Hausschein (lumière domestique). Il avait étudié la théologie, le grec et l'hébreu dans les Universités d'Allemagne, quand il se lia à Bâle avec Erasme. Plus tard il embrassa la vie monastique au couvent d'Alten Münster près d'Augsbourg, mais bientôt ses opinions le firent sortir du cloître. En 1522, il était professeur de théologie à Bâle. Il se maria, ce qui excita les railleries d'Erasme. « La Réforme, écrivait l'auteur de *l'Eloge de la folie*, n'est qu'un drame tragi-comique dont l'exposition est imposante, le nœud sanglant et le dénouement heureux : tout finit par un mariage. » Écolampade prit une part ardente aux querelles de Luther et de Carlostad, de Luther et de Zwingle. Il mourut fort découragé, victime d'un anthrax.

crainte de mourir pour la cause de mon Seigneur, leur dit-il; car il n'a pas dédaigné de verser son sang pour moi. Même je me ferai une gloire de pouvoir me sacrifier et mourir pour sa sainte doctrine. Quel pouvoir, je vous le demande, avez-vous sur moi? Que pouvez-vous faire de plus que brûler cette chair malheureuse et pécheresse? Mais j'ai appris à craindre celui qui a puissance d'envoyer l'âme avec le corps aux tourments éternels de l'enfer et non vous qui, alors même que vous joindriez à vos forces celles de votre dieu Satan dont vous êtes les suppôts, ne pourriez faire autre chose que tourmenter mon périssable corps. Et j'estimerai comme une véritable grâce d'être au plus tôt délivré par la mort de votre tyrannie, de vos pollutions et de passer pur et sans souillures au pays céleste en la gloire de Dieu et la compagnie des anges. » Alors les moines firent allumer du feu et brûlèrent en sa présence tous les livres qu'il avait apportés, mais lui, voyant que ces méchants moines brûlaient le Nouveau Testament et autres livres de la sainte doctrine, c'était pitié de ce qu'il leur disait.

« A la fin, nos Espagnols le jugeant fou et même furieux, le menèrent à six lieues d'Anvers dans une tour où il fut jeté dans une fosse obscure où il resta enfermé durant huit mois. Cependant, beaucoup de gens de qualité le venaient voir, l'exhortant à changer d'opinion et à modérer ses propos. Il leur répondait qu'il n'avait pas de mauvaise opinion et qu'il n'en voudrait, à son escient, soutenir aucune. Mais que s'il avait parlé trop vivement, ce qu'il ne niait pas, les mauvais procédés des moines en étaient la seule cause, l'homme le plus froid du monde ne pouvant qu'être exaspéré de leurs sévices. A la fin, quand il sembla à nos Espagnols que le malheureux Francisco avait recouvré quelque peu sa sagesse d'autrefois, et après qu'il se fut engagé à se conduire en toutes ses actions avec plus de modération, ils lui rendirent sa liberté vers le moment où se tenait la diète de Ratisbonne (1541).

« Après sa délivrance, il passa une vingtaine de jours à Anvers et de là me rejoignit à Louvain où je résidais à

cette époque. Je fus heureux de le voir. Depuis qu'il était devenu chrétien, je n'avais pu le voir. Malgré le vif désir qui m'en tourmentait, je n'avais pas osé aller le visiter dans sa prison dans la crainte que cette démarche ne nous fût nuisible à tous deux. Il m'exposa ses idées sur bien des sujets et rien dans ses idées ne me parut contraire à la vérité et à l'honnêteté. Je trouvais ses paroles pleines de sens. Mais je lui déclarai avec franchise que je ne trouvais pas bon que, sans que Dieu l'y eût désigné spécialement, il usurpât trop inconsidérément une vocation qui n'était pas la sienne et je l'exhortai à servir Dieu dans la carrière qui était la sienne, c'est-à-dire le commerce, dans laquelle il pouvait vivre honnêtement, entretenir d'excellentes relations avec beaucoup de gens de bien et aider à de bonnes œuvres. Quant à la religion, il lui suffirait, d'après mon avis, de ne jamais rien faire ni dire en faveur de qui que ce fût, dont la gloire de Dieu pût être diminuée. Mais qu'il ne semblait pas que ce fût sage de sa part ni agréable à Dieu qu'il se mit témérairement en danger et créât du désordre dans le monde des lettres et de la religion. Il reconnut que j'étais de bon conseil et, après avoir rejeté sur les moines la responsabilité de ce qui lui était arrivé, il m'affirma son intention de mener désormais une existence paisible et ne pas attirer l'attention sur sa personne. Toutefois, il ne s'en tint pas à ces bonnes résolutions. J'ai su de quelques-uns qui furent toujours en sa compagnie, et d'ailleurs l'événement en fait foi, que dès qu'il m'eut quitté, il partit directement pour Ratisbonne où l'Empereur assistait à ce moment à la Diète, sans toutefois rien faire savoir en cours de route à ses compagnons, des projets qu'il nourrissait. Dès son arrivée dans cette ville, il s'en alla droit trouver l'Empereur. Il lui fit une longue et audacieuse harangue dans laquelle il prétendait lui démontrer que la vraie religion était du côté des protestants, tandis que les Espagnols étaient maintenus dans une erreur abominable d'impiété. L'office de l'Empereur était, disait-il, de rétablir le vrai service de Dieu et de lui donner la priorité dans toutes les terres qui étaient sous sa dépen-

dance. Il l'exhortait à laisser en paix les Allemands, à s'abstenir de toute cruauté et à reconnaître ouvertement la vraie doctrine du Fils de Dieu, laquelle sonnait haut et clair dans les églises allemandes, et à la faire publier dans le monde entier, et beaucoup d'autres choses de même. L'Empereur l'écouta fort patiemment et lui répondit avec condescendance qu'il avait toutes ces affaires à cœur et qu'il s'occuperait de les régler. Francisco conçut bonne espérance de ces paroles. Mais sa joie fut de peu de durée en présence des exemples de cruautés commises par les Impériaux à l'égard de ceux de la vraie religion qu'il eut sous les yeux à Ratisbonne. Il ne perdait cependant pas courage, mais obstiné dans son entreprise, il se représenta une seconde fois, puis une troisième, à l'Empereur, lui parlant toujours en toute liberté et emportant chaque fois une réponse favorable de ce souverain. Mais ayant voulu une quatrième fois approcher l'Empereur, il en fut empêché par les Espagnols qui le firent arrêter et aussitôt jeter en prison. Ils voulaient, sans autre forme de procès, le noyer dans le Danube, mais l'Empereur s'interposa et ordonna qu'il fût mis en jugement et traité selon les lois de l'Empire. Il fut gardé, lié et enchaîné dans une basse-fosse où on le laissa pendant toute la durée d'un voyage en Afrique que fit l'Empereur.

« Un jour, comme on le conduisait lié et garrotté sur une charrette, avec d'autres prisonniers, un de ceux qui l'avaient accompagné dans son voyage de Louvain à Ratisbonne, l'aperçut dans cet équipage et, avec étonnement, lui demanda comment il se trouvait ainsi avec des criminels, traité si durement et ignominieusement. Alors, souriant, il leva les bras autant que le lui permettaient ses liens, et montrant ses chaînes il dit : « Voyez-vous ces fers? — Je les vois, dit l'autre, et avec profond chagrin. — Ces liens, dit-il, ces chaînes, cette captivité honteuse que j'endure pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ, m'apporteront devant Dieu le plus grand honneur et un triomphe qui surpassera toutes les pompes et les magnificences royales que vous ne vîtes jamais à la cour de l'Empereur. Voyez

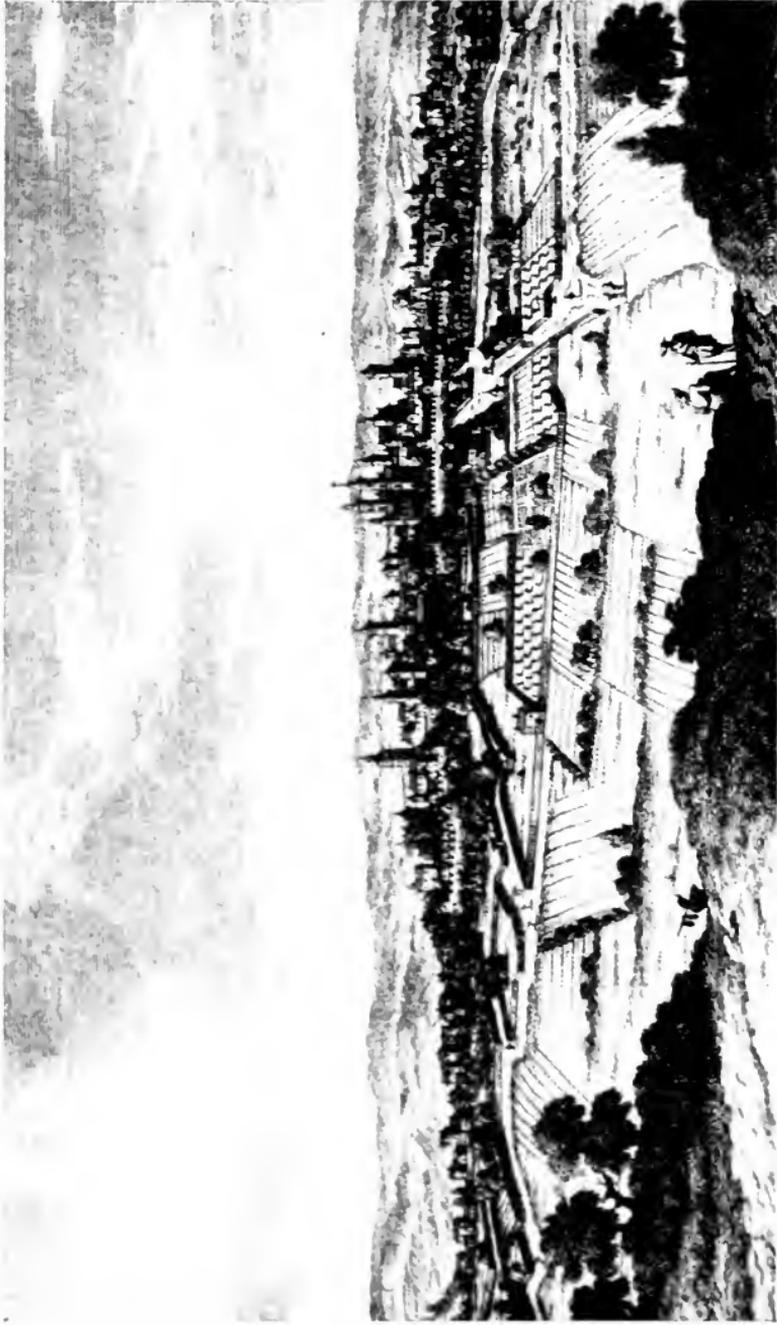
ce corps chargé de chaînes et de liens sales et ignobles. Il est dès à présent en la gloire du Seigneur. Mon innocence et l'espérance du bonheur, qui m'attend, me donnent une joie qui ne se peut représenter. O liens, tourments honorables, qui serez vus bientôt éclatants comme une couronne de joyaux sur ma tête, en la présence de Dieu et aux yeux du monde entier! Alors l'Empereur appréciera ce que valent les jugements de ses flatteurs, et nos saints moines, qui sont les instigateurs des cruautés que je subis, seront punis de la fureur dont ils ont persécuté les membres du Christ, le propre fils de Dieu. Cependant, mon frère, bien que vous voyiez mes mains et mes pieds liés et tout mon corps si bien attaché à ce chariot qu'il ne peut faire un mouvement, ne croyez pas pourtant que mon esprit, sur lequel l'Empereur n'a aucune puissance, ne soit pas libre et qu'il ne s'élève sans cesse jusqu'au séjour de Dieu pour contempler les choses célestes et que là il ne soit fort récréé et réconforté de la présence de Dieu et de la douce compagnie des âmes saintes et que, à ma volonté, il ne pût dès l'instant être délivré de ces liens, affranchi de l'ordure de ce corps, et s'envoler droit au royaume des cieux. Mais j'ai l'assurance certaine qu'au lieu de ces liens périssables, bientôt la joie éternelle me sera donnée en la gloire de Dieu par son juste jugement. » L'autre, bien étonné en entendant ce langage, répandit un ruisseau de larmes. Mais il ne put lui répondre que par ses sanglots, tant était grande sa douleur. Eût-il pu recouvrer la parole, il n'aurait pas eu le loisir de prononcer un mot, tant le pauvre prisonnier fut rapidement entraîné sur sa charrette. Il fut ainsi traîné, attaché à ce chariot, à la suite de l'Empereur, partout où celui-ci passait et même, à ce qu'affirment quelques-uns, jusqu'en Afrique et ramené ensuite avec lui en Espagne. Dans ce pays, il fut remis aux mains des inquisiteurs. Ceux-ci le traitèrent beaucoup plus cruellement que n'avaient pu faire les soldats au milieu des dangers de leurs expéditions sur terre et sur mer. Ils le fourrèrent en un trou sous terre, fort horrible, et quelques moines ignorants furent chargés de le tourmenter sans trêve et de le dé-

tourner de sa foi par leurs importunités ou par tout autre moyen. Ils l'exposèrent devant le peuple au poteau d'infamie et l'abreuverent d'insultes. Mais toutes ces persécutions et ces tourments ne diminuèrent point sa vigueur d'esprit, n'affaiblirent nullement sa foi. Bien au contraire, et c'est chose merveilleuse, ces sévices accrurent sa constance et il semblait de jour en jour plus ardent. Il continua à nier vertueusement tout ce que cette vermine de moines lui proposait comme oracles et à affirmer tout ce qu'ils condamnaient comme hérétique. Le sommaire de la doctrine qu'il soutint haut et clair jusqu'à la mort est celui-ci : qu'il niait qu'aucune créature, par ses propres forces, par ses bonnes œuvres ou par quelque dignité qui fût en elle, méritât la vie éternelle ou pût faire son salut et être justifiée devant Dieu ; que l'intervention de la miséricorde de Dieu était indispensable pour sauver nos âmes, sans aucune intervention humaine, seulement pour l'amour de son Fils médiateur qui nous a purifiés de toute souillure par son sang, a apaisé la colère du Père par son sacrifice unique et éternel et a par ce moyen gagné le salut de tout le genre humain. Il affirmait que c'était une horrible abomination cette doctrine de la messe que les moines célébraient et qui soi-disant procure rémission des péchés pour les vivants et pour les morts, « d'œuvre ouvrée », comme ils disent en leur baragouin ; que la doctrine de la confession auriculaire, du dénombrement des péchés, de la punition du purgatoire, des indulgences, de l'invocation des saints et de l'adoration des idoles, sont des blasphèmes manifestes contre Dieu et une profanation du sang du Christ.

« Les saints inquisiteurs, voyant à la fin qu'il n'y avait nulle possibilité de lui faire abjurer sa foi, le condamnèrent publiquement à être brûlé tout vif comme hérétique obstiné, soutenant jusqu'au bout ses opinions. Plusieurs de ceux qui assistèrent à cette condamnation m'ont affirmé qu'un grand nombre de criminels, de maudits, et autres blasphémateurs furent exposés avec lui devant le peuple, sur le même échafaud, mais lui, seul parmi tous

ceux-là, fut condamné. En sorte que fut justifié le vers de ce poète : « les corbeaux sont épargnés et les pigeons en portent le péché ». Ils le menèrent donc seul, lui que tout le monde avait en exécration, au lieu du supplice, en dehors de la ville, après lui avoir placé sur la tête une couronne de papier sur laquelle étaient peintes mille figures horribles de diables. Chemin faisant, il se trouva sur la route du cortège, hors la porte de la ville, une croix de bois, comme on en voit dans les faubourgs de beaucoup de villes. En passant devant cette croix, les moines voulurent contraindre le pauvre Francisco à se prosterner, mais il répliqua avec vivacité et sans s'émouvoir que les chrétiens n'adoraient point le bois ; que pour lui, il était chrétien et se sentait en la présence de Dieu et l'adorait en toute révérence en son cœur. En conséquence, il invitait les inquisiteurs à passer outre et aller droit au lieu où ils se proposaient de le conduire. Il s'éleva alors une grande rumeur parmi le peuple qui le suivait, l'injuriant de n'avoir pas voulu saluer la croix, et tous commençaient à voir une certaine divinité dans cette croix en ce qu'elle n'avait pas, disaient-ils, voulu supporter d'être adorée par un hérétique. Voyant en cela la manifestation d'un miracle, ils se précipitèrent en foule, l'épée à la main, sur cette croix et la découpèrent en mille pièces, voulant tous posséder un morceau de ce bois sacré, par la vertu duquel ils pouvaient, croyaient-ils, guérir toutes sortes de maladies. En un instant, il ne resta plus une trace de tout le bois de cette croix.

« Arrivés sur le lieu du supplice, les moines essayèrent à nouveau de tourmenter ce pauvre homme et l'exhorter à se dédire de ses croyances. Mais il repoussa leurs assauts avec énergie, les engageant à exécuter la sentence qu'ils avaient prononcée, sans gaspiller inutilement leur temps et leurs paroles. Il fut alors mis au milieu d'un grand tas de bois qui était préparé pour le supplice et le feu y fut mis de divers côtés. Quand le feu commença à l'approcher, soit que la fumée l'importunât, soit pour quelque autre raison, il releva la tête. A ce geste, les inquisiteurs imagi-



*Valladolid.*

Vue non signée. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)

nèrent qu'il voulait donner par là une marque de repentir et se voulait dédire de la doctrine qu'il avait toujours jusque-là affirmée. Ils firent alors retirer le bois si promptement que le feu n'eut pas le temps de le toucher. Francisco les regarda alors d'un air irrité. « Quelle malice vous mène à présent, leur dit-il ? Pourquoi portez-vous envie à mon glorieux sort ? Pourquoi me retirer du chemin céleste ? » Déçus dans leur dernier espoir, les moines firent reformer le bûcher qui déjà donnait de grandes flammes, et il fut consumé en un instant. Les inquisiteurs affirmaient qu'il était damné et partant qu'il n'était point permis de prier pour lui, et ils tenaient pour hérétique celui qui oserait douter de sa damnation. Tous les moines étaient de l'opinion des inquisiteurs. J'ai entendu plusieurs moines espagnols qui sont actuellement à Louvain et à Anvers dire que c'était une chose arrêtée par la sentence des saints inquisiteurs et le consentement de toutes les écoles, qu'il devait être déclaré hérétique celui qui oserait croire à la possibilité du salut de ce Francisco, attendu qu'il avait été condamné par les saints Pères qui ne peuvent errer. A l'encontre de cette damnable opinion des moines, quelques archers de la garde de l'Empereur recueillirent des cendres du corps de Francisco comme des reliques d'un saint et les conservèrent pieusement. L'ambassadeur du roi d'Angleterre, qui assistait aussi au supplice, fit rechercher quelque fragment des os de celui qu'il reconnaissait pour un vrai martyr de Jésus-Christ et donna un présent de trois cents écus pour un petit os de la tête à demi calciné qu'on lui apporta (1). Mais cela ne put se faire si secrètement que les inquisiteurs n'en fussent avertis et que l'Empereur lui-même n'en fût informé. Par le commandement du souverain gravement offensé, les archers furent chargés de fers et l'ambassadeur dut s'éloigner momentanément de la Cour.

---

(1) Campan fait ici judicieusement remarquer qu'après s'être si vivement emporté contre les superstitions et le culte des saints, Enzinas approuve la résurrection de ce même culte pourvu qu'il ne soit pas catholique et romain.

« Mais vous serez encore plus émerveillé au récit de ce qui s'est passé il y a peu de temps dans une ville d'Espagne qu'on appelle San Lucar et qui est à peu de distance de Séville, à l'embouchure du Guadalquivir. Là habitait un imagier de Brabant nommé Roch, ouvrier très habile en son art et fort honnête homme. Or, ayant eu quelque peu connaissance de la vraie religion, il prit son métier en aversion et renonça à faire des images idolâtres, n'en faisant plus que quelques-unes de choisies. Un jour, il exposa dans ses vitrines une reproduction en bois de la Vierge Marie qu'il avait exécutée avec beaucoup de goût. Un des inquisiteurs, passant par là par hasard, remarqua cette œuvre et demanda quel en était le prix. L'imagier dit son prix. L'inquisiteur n'en offrit pas la moitié. L'autre répliqua qu'après y avoir employé son temps et ses peines, il n'y gagnerait pas de quoi boire de l'eau. L'inquisiteur prétendit n'en pas payer davantage et l'avoir néanmoins. « Vous l'aurez, dit l'imagier, si vous en donnez un prix raisonnable. Sinon je la briserai plutôt que de vous l'abandonner au prix que vous offrez. — Brisez-la pour voir, dit l'inquisiteur. » Alors Roch, prenant le premier outil qu'il trouva à sa portée, le jeta contre la statuette, de sorte qu'il l'abîma un peu au visage. Sans délai, il fut conduit en prison, comme s'il eût commis quelque grand crime. « Quoi, disait-il, n'ai-je pas le droit de défaire et refaire mon ouvrage à mon gré. Elle ne me plaisait pas ainsi. Je voulais la refaire autrement. » Mais tout ce qu'il alléguait fut inutile. On ne l'écoutait point. Trois jours plus tard, on le menait au supplice pour être brûlé comme hérétique, ayant blessé la Vierge Marie. Au moment de monter sur le bûcher, il demanda à haute voix s'il n'y avait point de Flamands dans l'assistance. Quelques-uns de ceux qui se trouvaient là répondirent affirmativement, ajoutant qu'il y avait dans le port deux navires qui attendaient un vent favorable pour partir pour les Flandres, que s'il voulait y mander quelque chose il n'avait qu'à parler, que sa commission serait faite fidèlement. « Las ! dit-il, je veux seulement qu'on annonce à mon père qui habite

Anvers que j'ai été brûlé en cette ville, mais non pour autre chose que ce que vous avez entendu. » Et le pauvre homme fut brûlé.

« Cette histoire me paraissait si incroyable que j'ai cherché moi-même à Anvers, si je pourrais en avoir confirmation et si les maîtres de sa corporation en avaient eu connaissance. J'ai trouvé, après bien des recherches, les parents de Roch qui avaient vécu avec lui en Espagne et à Anvers. Ils m'ont certifié que tout s'était bien passé comme je viens de vous le conter et m'ont, en outre, appris que le père de Roch en était mort de tristesse.

« Je pourrais vous faire un millier de récits de faits semblables si je ne pensais que vous les eussiez déjà appris d'autre part. Il est donc impossible à quiconque a été instruit dans la vraie religion de vivre en sûreté dans ce pays. Personne n'y oserait lire l'Évangile, personne n'oserait y proférer un seul mot de la vraie religion qu'aussitôt il ne soit arrêté. Aucun ne sait ce que veut dire le mot Évangile, ce que c'est que la rédemption que le Fils de Dieu a faite pour nous, de quel bénéfice nous lui sommes redevables, ni ce que c'est que la rémission des péchés. Ils adorent le seul pape de Rome comme un dieu. Ils ont pour préoccupation de défendre les lois de ce pontife, quelles qu'elles soient, par le feu et le sang. Ils n'imaginent pas d'autre religion que la vie monastique qui est pour eux l'état de perfection. Et ces opinions, ces erreurs pernicieuses règnent tellement dans tout le pays que tous les couvents qui y existent, en quantité innombrable, suffisent à grand'peine à abriter toutes ces bêtes oiseuses dont le dieu est leur ventre, et qui mettent leur gloire dans les profits infâmes et, remplies de méchancetés, pensent par leur vie oiseuse et malicieuse gagner la gloire éternelle et bienheureuse du ciel. Et pourtant, ô Dieu ! que de crimes se commettent sous le prétexte de cette religion ! Certes, si j'en voulais seulement retracer la moindre partie, tout ce mois ne m'y suffirait pas, alors même que j'omettrais les plus horribles et les plus cachés qu'ils commettent journellement dans leurs cavernes mystérieuses. Je ne relaterai

seulement que ce dont j'ai été témoin. Je me bornerai à vous en rapporter un qui est récent et si connu en Espagne que tout le monde en parle. Il a eu de nombreux témoins qui pourraient attester la véracité de mon récit.

« Il y avait au monastère de Cordoue une nonnain, nommée Madalena de la Cruz (1). Cette jeune personne était si dévote et si religieuse que sa réputation de sainteté s'était répandue dans toute l'Espagne. Tout ce qui sortait de sa bouche était tenu comme oracles des prophètes dont on considérait comme impie de douter. Tout ce qu'elle faisait était estimé comme œuvre divine. Elle avait une telle douceur dans ses paroles que des jeunes gens de grande famille, incités par ses beaux propos, se faisaient moines, abandonnant le service qu'ils devaient de droit divin à leur père. J'en ai beaucoup connu qui, par l'influence de cette femme, vivent aujourd'hui bien embourbés dans cette fange monastique. La renommée de cette sainte femme était telle dans tout le pays que quand notre prince, le fils de l'Empereur, fut né (2), il fallut aller quérir la robe de cette Madeleine, comme une relique très sainte, pour envelopper l'enfant, afin que le contact de cette robe miraculeuse le préservât pendant toute son existence des ruses et embûches de tous les diables. Que pensez-vous que pouvait être cette nonne? Je l'ignore et peut-être les inquisiteurs qui l'interrogèrent pourraient vous le dire mieux

---

(1) Le British Museum possède un manuscrit relatant la vie de Madalena de la Cruz : *Suceso de Madalena de la Cruz, monja profesora del monasterio de Sancta Isabel de los Angeles, de la orden de Santa Clara, y natural de la villa de Aguilar y su sentencia dada por el santo tribunal de la Inquisición de Córdoba en el 3 de Mayo 1546*. Campan a longuement analysé le procès de cette illuminée : « Les folies qu'elle avait débitées dans plusieurs sens, dit-il, avaient produit la réputation superstitieuse de sainteté qu'elle eut d'abord; puis l'exaltation de sa piété et les craintes des embûches du diable furent poussées par elle jusqu'à la manie. Alors l'âge aidant, et comme beaucoup d'autres, cette pauvre femme se crut possédée du démon. Elle fit confiance de ses craintes et donna carrière contre elle à l'Inquisition. »

(2) Philippe II naquit en 1527.

que moi qui ne puis penser à ces choses sans en ressentir une profonde horreur (1). Elle fut mise en prison, l'an dernier (2), et avoua de son plein gré que toutes ses œuvres lui avaient été inspirées par la puissance de Satan, au pouvoir de qui elle s'était abandonnée dès son plus jeune âge. Elle déclara que depuis une période de quarante ans, Satan avait été constamment à ses côtés. Il était venu à elle, disait-elle, alors qu'elle avait dix ans, sous la forme d'un très bel homme et lui avait promis de lui enseigner le moyen d'être connue, estimée et honorée de l'Espagne entière, pourvu qu'elle voulût seulement avoir confiance en lui. Aussitôt elle se donna à lui, et, curieuse de sensations inconnues, se fit religieuse. Dans ce nouvel état, elle conquit rapidement une grande renommée en raison de sa faculté de deviner beaucoup de choses et de l'ascendant qu'elle exerça sur quantité de gens qu'elle entraîna à se faire moines. De sorte qu'on peut dire que les malheureux, qui ont été ainsi jetés par elle dans la vie monastique, ont été conduits à cet état à l'instigation du diable, dont la puissance fut si grande que le maléfice ne fut découvert qu'au bout de quarante ans. Ce fut une jeune fille, sur laquelle elle avait tenté d'exercer son influence, qui révéla tout le mystère. Elle fut donc prise par les inquisiteurs et je ne sais ce qui est advenu d'elle (3).

---

(1) Enzinas, on le voit, ne met pas en doute que la malheureuse illuminée ne fût réellement possédée du démon. Les inquisiteurs pensèrent comme lui et, dit encore Campan, l'on doit convenir que les spasmes et les rêveries de la nonne de Cordoue étaient assez étranges pour expliquer l'accusation portée contre elle à une époque où la science ignorait tout du magnétisme, du somnambulisme et de la suggestion.

(2) 1545.

(3) Madalena de la Cruz fit confession complète et spontanée sitôt qu'elle fut arrêtée par le Saint Office. On usa d'indulgence avec elle : « Nous aurions pu, dit le jugement, procéder à des peines plus graves et plus fortes en sa personne, qui lui serviraient de châtement à elle et d'exemple aux autres et qui inspireraient la crainte de commettre ces délits ou d'autres contre la foi et la religion chrétienne, mais ayant égard à son âge, à ses infirmités et à la qualité de sa personne et au saint ordre dont elle a fait profession, et à ses aveux spontanés, montrant avec force larmes un grand repentir

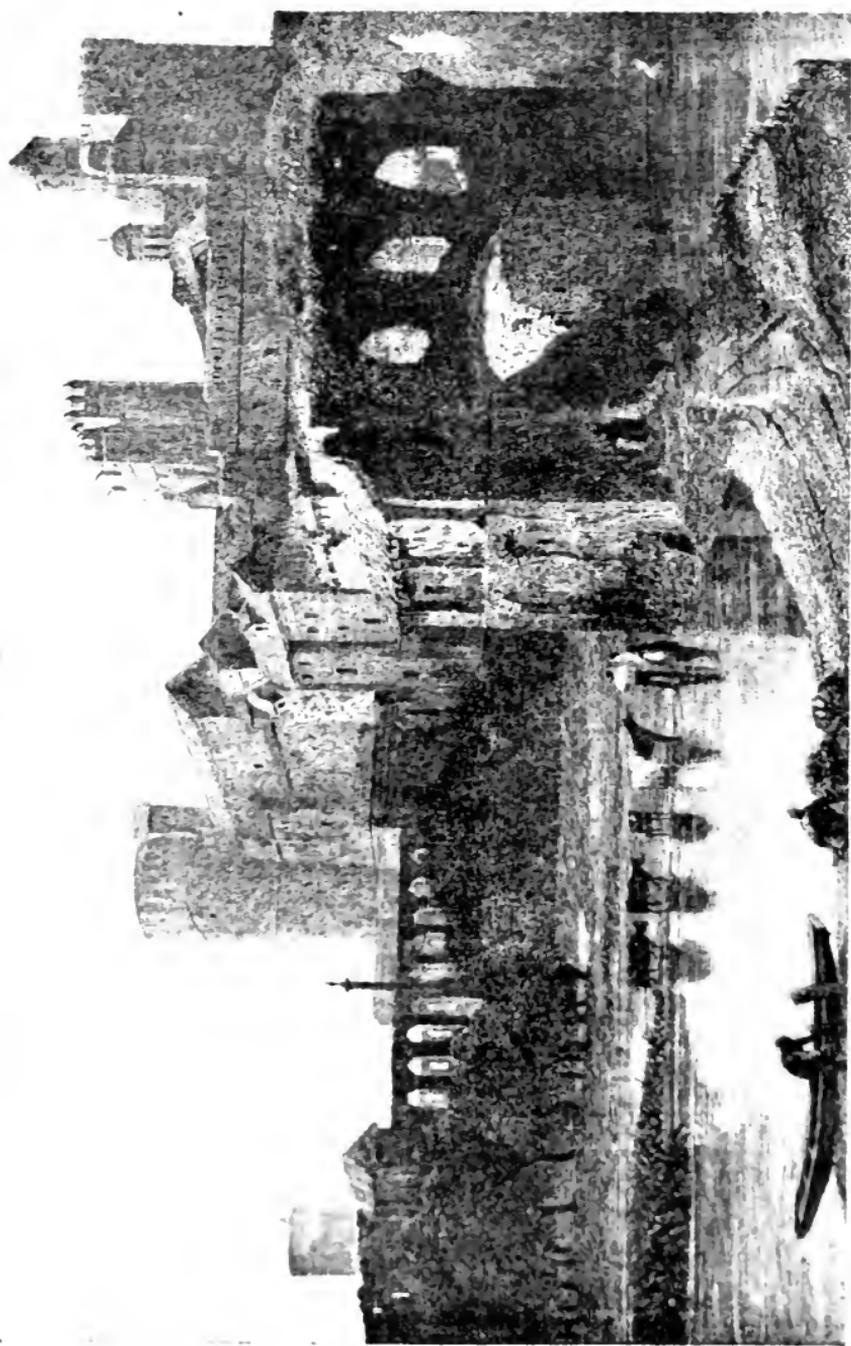
« Il règne en Espagne une autre peste qui épuise les sueurs et l'avoir des pauvres gens jusqu'aux moelles et fait mourir de mort éternelle les pauvres âmes. Je veux parler du nombre infini d'indulgences du Pape qu'ils appellent bulles, inventées uniquement pour déshonorer le saint nom de Dieu et profaner le sang de Jésus-Christ, et qui sont si illusoires et pleines de mensonges évidents, que les esprits les moins cultivés et même les enfants pourraient s'en apercevoir. Mais la tyrannie qu'exercent ces prétendus ministres de Dieu est si grande, les pauvres gens sont tenus si court en bride, que malgré qu'on reconnaisse ouvertement toutes ces tromperies, personne n'ose ouvrir la bouche, et même personne n'ose s'affranchir de l'obligation de les adorer et de les acheter à grand prix. Tous les trois ans arrivent toujours de nouvelles bulles sous je ne sais quel prétexte diabolique, et tout ce commerce renouvelé d'année en année jusqu'à la troisième, où de nouvelles rémissions venues de Rome, dérogoires aux précédentes, viennent éteindre la vertu des anciennes.

~~~~~

d'avoir offensé Dieu notre Seigneur, en considérant les fins auxquelles visait sa vanité, et son ambition souveraine d'être estimée et tenue pour sainte et sa convoitise désordonnée; que étant dans son bas âge elle fut déçue et trompée par les différentes formes et manières du démon, ennemi du genre humain, et voyant qu'il nous conste clairement que durant tout cet intervalle, elle ne s'est pas complètement écartée de la foi catholique et qu'elle n'a pas eu d'erreur obstinée, loin de là, qu'elle a toujours montré avoir grande connaissance de ses fautes et des erreurs où elle est tombée; confiant dans la miséricorde et la bonté de Dieu qui doit lui pardonner et la corriger afin qu'elle se sauve, pour l'avoir mise en état de le connaître et de lui demander pardon. » Bref les inquisiteurs, le docteur Oliva et le licencié Matrenco, ordonnèrent qu'elle allât, en sortant des prisons, du Saint-Oflice, en pénitence à la grande église de la ville sans le voile de religieuse professe, un bâillon sur la langue, une corde de sparte au cou, un cierge de cire en main. Elle abjurerait en cette posture ses erreurs après avoir entendu la grand'messe, le sermon et la lecture de cette sentence, et serait ensuite recluse et enfermée perpétuellement dans un monastère de son ordre hors Cordoue, sans pouvoir, pendant trois ans, recevoir le sacrement de l'Eucharistie, converser au parloir avec qui que ce soit, sauf les religieuses, l'évêque, son vicaire et ses confesseurs. Madalena de la Cruz fut exilée au convent d'Andujar où elle vécut, sœur non voilée, servant d'aide à la cuisine. jusqu'en 1560 où elle mourut après une fin de vie irréprochable. (R. Cappa, *La Inquisicion española*, 138.)

« Ils choisissent pour jouer leur farce quelque homme impudent, à langue bien pendue, qui prêche à travers bourgades et villages les vertus de ces bulles, sur un thème qui lui est donné à l'avance par écrit dès le carême. Alors, on appelle le peuple aux églises sous menace d'excommunication à l'égard de ceux qui manqueraient à s'y rendre. Quand tout le monde est assemblé, cet effronté monte en chaire et, par paroles magnifiques, commence à célébrer le bonheur que nous avons en ce siècle qu'il nous est donné de voir par une merveilleuse providence de Dieu ce que nos pères ont tant désiré et n'ont jamais pu obtenir, car autrefois c'est à peine si le Saint-Père, vicaire de Jésus-Christ, voulait donner tous les cent ans le grand jubilé, c'est-à-dire plénière rémission des péchés et absolution, comme ils disent. « Encore était-ce à condition qu'on ferait un pèlerinage à Rome, à Compostelle ou à Jérusalem. Maintenant la bonté de Dieu nous est dispensée. La libéralité du Saint-Père est répandue de toutes parts, et les trésors divins, les grandes richesses spirituelles, nous sont offertes et proposées, non point de cent ans en cent ans comme auparavant, mais d'année en année, et si c'est encore trop peu, de jour en jour. Et nous n'avons plus besoin de courir à Rome ou à Jérusalem. Nous voyons aujourd'hui ces grandes richesses déployées jusque dans nos maisons et dans les appartements de chacun. »

« Alors il tire sa bulle de son sac et la montre à toute l'assemblée comme une chose descendue du ciel. Il exalte sa vertu sans honte ni mesure et ajoute quelque brève fable pour mieux appâter le pauvre peuple. Il est si habile à émouvoir son auditoire qu'il le tient en suspens et l'amène au point voulu en sorte que ces pauvres et simples gens pensent voir quelque objet céleste et divin, dans ce qui n'est que pures illusions et véritables blasphèmes. Le premier mérite de cette bulle est que sa vertu est si grande qu'elle efface toute la puissance des précédentes qui ne peuvent plus avoir d'effet si celle-ci ne leur est ajoutée. Celui qui achètera cette bulle pourra par elle délivrer une âme du purgatoire, ou obtenir absolutions et rémissions



Les prisons de l'Inquisition à Cordoue.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

de péchés. Beaucoup sont contraints d'acheter la bulle pour qu'il leur soit permis en carême et autres jours maigres de manger des œufs et du laitage, aliments dont l'usage est défendu en Espagne sous peine d'excommunication, et qui causeraient, d'ailleurs, par leur seule ingestion, la mort de quiconque en mangerait sans être possesseur de la bulle. Comme, dans les contrées de l'Espagne éloignées des ports, on ne trouve pas, à part quelques fruits, d'autres aliments, force est aux malheureux de se munir du privilège de la bulle.

« Après que le gentil prêcheur a bien babillé en chaire, un autre fait le tour de l'église et chacun des assistants prend ces grands trésors qui sont contenus dans le petit papier qu'on lui remet, pendant que l'effronté discoureur ne cesse d'inciter le peuple à libéralité, l'invite à recevoir, les bras étendus, ces grands dons et à montrer par ses aumônes qu'il n'est pas ingrat envers Dieu. La distribution achevée, il adresse une prière à Dieu pour qu'il envoie beaucoup de bonheur aux fidèles et descend de la chaire. Le lendemain, il court par les maisons pour recevoir l'argent de ses bulles estimées, chacune, un tiers de florin ou même davantage. Souvent il trouve de pauvres gens chargés de famille, ayant peine à vivre de leur travail et qui n'ont pas d'argent comptant. Alors il les envoie en prison, excommuniés et empêchés de travailler, ou bien prend en gage leurs vêtements, leur lit et les ferait plutôt mourir de faim, femmes et enfants, plutôt que de les tenir quittes d'un denier ou leur accorder un délai pour payer. L'argent arraché, il reprend le papier, affirmant qu'en remettant l'argent ils ont reçu la puissance de la bulle dont ils n'ont plus que faire. Le papier est revendu avec les mêmes cérémonies dans une autre localité et ces agissements se poursuivent jusqu'à ce que le prêcheur achève de parcourir tout le pays. Il y a avec cela tant de stupidité dans le peuple qu'un père n'oserait penser qu'une bulle suffit pour lui et ses enfants, ni le mari pour lui et sa femme, et les malheureux sacrifient tout leur avoir pour posséder suffisamment d'indulgences. En 1539, des marchands, que

je pourrais nommer, avancèrent quatre cent mille ducats pour affermer la distribution des bulles pendant trois ans dans toute la Castille, s'engageant à payer une nouvelle somme beaucoup plus importante à l'expiration du marché (1).

« Il n'y aurait pas moins à dire sur le chapitre des images miraculeuses que sur celui des bulles. Il n'y a guère de ville qui ne possède une image de la Vierge ayant soi-disant fait de grands miracles et une image de quelque saint imaginaire ayant de non moins extraordinaires facultés. Mais j'abandonnerai toute cette légion d'images, dont le nombre et le culte qui leur est rendu dépassent tout ce que la superstition et l'idolâtrie des païens ont enfanté, et je ne veux m'attacher qu'à la légende de ce crucifix qui est à Burgos au couvent des Augustins (2). Je ne sais d'où leur est venue l'opinion que Nicodème, au temps de la Passion, fit ce crucifix à la véritable ressemblance et de la même grandeur qu'était Jésus-Christ attaché sur la croix, et que l'ayant placé dans une caisse en bois et confié aux flots de la mer, il fut trouvé par un marchand qui, par une grande providence de Dieu, l'apporta à Burgos. Ils font en outre croire au simple peuple qu'on ignore de quelle matière est cette vilaine idole de bois, mais qu'elle contient quelque

(1) Toute cette diatribe à propos des indulgences n'est pas faite pour surprendre sous la plume d'un élève de Mélanchon et de Luther. C'est par un sermon de ce dernier contre le dominicain Tetzel que s'ouvrit sa carrière de réformateur. (Audin, *Histoire de Martin Luther* I, 121-140.) Tetzel disait d'ailleurs le contraire de ce que lui reprochaient les réformateurs : « Quoi donc! vous rougiriez de vous approcher du tribunal de la pénitence et vous ne rougisseriez pas de fréquenter les salles de danse? Il s'agit ici du salut de votre âme et non de votre corps, aujourd'hui plein de santé, demain en proie aux maladies, aujourd'hui vivant, demain mort. Donc sachez-le bien, quiconque *confessé* et *contrit* apportera l'aumône que le confesseur aura prescrite obtiendra la rémission pleine et entière de ses péchés. » (Vogel, *Leben des päpstlichen Gnadenpredigers oder Ablass-Kramers Johann Tetzel*.)

(2) L'histoire du crucifix de Burgos a été écrite par Fray Pedro de Loviano. Le baron Davilliers l'attribue au ciseau de quelque sculpteur *naturaliste* de la fin du xvi^e siècle, ce qui est démenti par le récit de Francisco de Enzinas, la dévotion de Santo-Cristo étant certainement antérieure à son époque.

mystérieuse vie qui fait pousser ses cheveux et sa barbe et croître ses ongles (1). Tous les samedis, on lui lave les pieds, et l'eau qui a servi à ce bain a, dit-on, si grande puissance qu'elle peut guérir toutes sortes de maladies. Aussi la distribuent-ils contre beaux deniers sonnants à tous les malades de la ville.

« Ce crucifix a été signalé par de grands et renommés miracles, dont nombre sont représentés en peinture par des tableaux qui remplissent presque tout le couvent. Cette idole a ensorcelé les esprits des citoyens, de beaucoup de princes et quasi de tous les habitants de la contrée par ses miracles, miracles qui ne se produisent pas moins aujourd'hui par la vertu de Satan, qu'anciennement les oracles des Gentils dont on entend tant parler dans leurs livres. Les profits pécuniaires que procure cette idole à ces oisifs ventres de moines sont considérables. L'idolâtrie qu'elle maintient dans l'esprit des hommes est de beaucoup plus grande et plus détestable. Tous les vendredis, toute la cité se transporte là pour adorer ce dieu, et celui qui y manque une seule fois croit forfaire grandement à la religion. On dit force messes à la demande des bourgeois, et les offrandes d'or, d'argent, de cire et de toutes choses affluent. C'est une grande faveur pour celui qui peut une fois voir l'idole découverte. Car le crucifix est tenu enfermé sous clef, soigneusement enveloppé de drap d'or, d'argent et de soie, dans un sanctuaire très obscur (2). Vous pourriez, quand on le découvre, voir les

(1) « A Burgos, écrit un voyageur, le Christ n'est plus, comme jadis, un objet d'épouvante. Eclairé par une grande baie qui laisse passer une abondante lumière, il nous fournit une nouvelle preuve de cet amour inné du réalisme chez le peuple espagnol. En effet, c'est, assure-t-on, une peau humaine qui recouvre la statue du Christ et lui donne cet aspect étrange, auquel ajoutent encore des cheveux naturels et d'autres accessoires tels que les cils, les ongles des doigts, la flexibilité des membres, les gouttes de sang, etc... » (Edouard Forestié, *Tra los montes : Barcelona, Palencia, Burgos*, 158-159.)

(2) Il était alors caché sous trois rideaux brodés de perles et de pierreries qu'on n'ouvrait qu'au son des cloches dans les grandes cérémonies. Un prédicateur réputé du XVII^e siècle, Fray Diego



La porte haute de la cathédrale de Burgos.

Dessin de G.-P. de Villa-Amil (*España artística.*)

hommes et les femmes pleurer, larmoyer, exhiler de profonds soupirs, se frapper la poitrine et proférer à haute voix des paroles horribles d'adoration. Je suis saisi d'horreur chaque fois que mes yeux évoquent une si brutale, grossière et exécrationnable adoration de Satan. Et tout cela se fait à cette seule fin que je ne sais combien de méchants et infâmes moines soient nourris comme pourceaux en l'auge des bénéfices qu'on en tire et qu'ils entraînent une infinité

Niseno, dit à ce sujet : « Dieu a besoin de ces artifices pour augmenter et tenir en haleine la dévotion des fidèles. »

d'âmes en enfer avec eux. Vous n'êtes pas, je pense, sans avoir entendu parler de ce qui se passa récemment en cette ville et de la concurrence que je ne sais quels autres moines du temple qu'on appelle le sépulcre voulurent faire aux Augustins. Envieux des bénéfices que tiraient ces derniers de leur crucifix, les moines du sépulcre se procurèrent aussi un Christ enseveli qui se mit, lui aussi, à faire aussitôt des miracles et attira sans tarder une grande affluence de peuple. Ce qui ne laissait pas de détourner au profit de ces nouveaux concurrents une grande partie des offrandes qui allaient toutes auparavant aux Augustins. Mais le jour du grand vendredi, suivant leur appellation, consacré par eux à la mort et sépulture de Jésus-Christ, deux moines augustins s'en vinrent à ce nouveau sépulcre sous couleur de religion, pour prier là et veiller toute la nuit selon la coutume du pays. Puis, s'étant dissimulés dans quelque coin obscur, comme pour faire leurs dévotions loin de tout bruit, ils mirent le feu au temple. Temple et idole furent consumés dans la nuit et les Augustins conservèrent ainsi leur monopole d'idolâtrie et les profits qui en découlaient (1).

« Mais c'est assez remué d'ordures, et ce serait une entreprise dont on ne sortirait pas aisément de sitôt, si l'on voulait encore traiter de l'abomination des messes, de la profanation des sacrements et de toutes ces vilénies, d'autant plus dangereuses qu'elles sont moins grossières que celles que nous venons de citer. La nuit approche et il est temps de nous retirer. Ainsi nous prendrons congé de vous, monsieur Francisco, non sans nous engager de revenir tous les jours, pendant que l'Empereur, qui doit bientôt aller en Allemagne, séjournera à Bruxelles. » Ils ne manquèrent pas de le faire, tant que l'Empereur demeura

~~~~~

(1) La comtesse d'Aulnoy rapporte une histoire toute différente : « On m'a raconté, dit-elle du Santo-Cristo, que de certains religieux de cette ville le volèrent autrefois et l'emportèrent et qu'il fut retrouvé le lendemain dans sa chapelle ordinaire, qu'alors ces bons moines le remportèrent à force ouverte une autre fois et qu'il revint encore. » (*La ville et la Cour de Madrid*, éd. Carey, 104.)

dans cette ville. Nous causâmes ainsi dans le cours de ces visites de beaucoup d'affaires de grand intérêt, mais le 2 janvier 1544, l'Empereur partit pour Spire et ils le suivirent.

Depuis je demeurai seul dans ma prison, ignorant la marche de mon affaire, sans voir ni entendre autre chose que de tristes exemples de la misère du genre humain et de l'horrible impiété des hommes. J'en exposerai particulièrement deux des plus remarquables. Le premier de l'an 1544 fut amené de Louvain à la prison de Bruxelles où j'étais, un bourgeois de Louvain, nommé Josse van Ousberghen. Les archers, qui le conduisaient, le remirent aux mains de notre geôlier au nom du Drossard, avec mission de le tenir enfermé au secret et sans que nul ne le pût voir et lui parler. Le Drossard, en Brabant, est un officier auquel l'Empereur donne pouvoir d'arrêter, d'emprisonner et de faire exécuter tous ceux qu'il jugera avoir mérité ce sort, dans toute l'étendue du territoire où s'étendent les fonctions de cet officier. Celui à qui, à cette époque, étaient dévolus ces pouvoirs était un très méchant épicurien, tout confit en vilénie. Ce malheureux Josse van Ousberghen arriva donc dans notre prison vers les dix heures du matin, un peu avant le repas de midi. Il nous salua fort poliment et nous dit : « Messieurs, je vous en prie, ne soyez pas fâchés ni gênés par ma présence, car je crois qu'elle ne vous sera pas imposée longtemps. » Nous lui rendons son salut et, remarquant que ses vêtements étaient mouillés de la pluie qu'il avait reçue pendant sa route, nous le faisons asseoir près du feu. Il se trouvait que notre Gilles l'avait autrefois connu et il l'embrassa avec amitié, s'empressant auprès de lui d'une façon qui nous montra qu'il l'avait en grande affection. C'était de toute évidence un de ses bons amis. « C'est un saint homme, répondit Gilles aux questions que je lui fis. Il a souffert beaucoup de maux et de persécutions pour la gloire de Dieu. Si vous connaissiez la grande foi qu'il a en Jésus-Christ, sa grande piété, sa merveilleuse constance, vous béniriez et remerciez Dieu d'avoir dispensé aux hommes une si grande force de carac-

tère et de si grands dons de sa toute-puissance. Partant, mon frère, je vous engage à lier conversation avec lui afin que votre foi et la sienne soient fortifiées par la communication des Saintes Écritures. — Je le ferai très volontiers, dis-je, mais comme il est bientôt l'heure du dîner et que nous sommes si nombreux en ce moment ici, il me semble préférable de remettre cet entretien à tantôt. J'obtiendrai de notre hôte que votre ami dîne avec nous et nous pourrions ainsi causer librement ensemble après le dîner. »

Ainsi fîmes-nous. Le dîner terminé, je m'approchai du nouvel arrivant et le questionnai sur les causes de son emprisonnement. « Vous ne vous étonnez pas de mon aventure, me répondit-il, si vous songez à la vôtre propre, à la condition de l'Église en ce monde et au traitement de ceux qui professent le respect de la parole de Dieu. Gilles eût pu vous répondre pour moi, car il connaît toutes les persécutions que j'ai endurées, aussi bien que moi. Il y a fort longtemps que le Seigneur éprouve ma foi en m'abandonnant à toutes sortes d'afflictions. Mais sans rappeler toutes mes misères passées, qui n'ont été ni légères ni en petit nombre, (et Dieu en soit loué et remercié de m'avoir donné la force de les supporter), je me bornerai à vous raconter brièvement mes derniers malheurs et l'histoire de ma captivité que j'estime plutôt glorieuse que misérable, car elle me rapproche de plus en plus de Dieu. Il y a plus d'un an que le procureur général et les officiers de ce pays prirent leurs premières dispositions pour organiser leurs persécutions contre ceux qui voulaient suivre la pure doctrine de Jésus-Christ. Ils dressèrent à cette époque les listes de ceux qu'ils se proposaient de jeter en prison dans le Brabant et dans les Flandres. Par-dessus tous, les fidèles de Louvain leur étaient suspects. Était-ce parce qu'alors la parole de Dieu y florissait et parce que ceux qui y pratiquaient la pure doctrine y étaient plus en vue que partout ailleurs ? Ou bien le procureur général et sa bande pensèrent-ils qu'étant aidés de la brigade des théologiens, ils réduiraient plus aisément ceux de Louvain qu'ils n'auraient pu faire ailleurs ? Je n'en sais rien exacte-

ment. Je ne sais pas non plus comment il s'est trouvé qu'entre tous les bourgeois de Louvain, c'est moi qui leur étais le plus suspect. Toujours est-il qu'ils commencèrent par me rechercher. Apprenant que j'étais parti pour aller exercer mon métier de pelletier dans une abbaye à deux lieues de Louvain où je confectionnais, à ce moment, les robes des moines (1), ils requirèrent le Drossard d'aller en ce lieu s'emparer de ma personne. Pendant ce temps, il se faisait à Louvain de sanglants massacres et une boucherie de chrétiens dont vous avez certainement dû entendre parler. Le Drossard arriva donc à l'abbaye avec une grande suite d'archers. Il



*Martin Bucer.*

Portrait du temps.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

(1) D'après la procédure, aux termes des déclarations de l'accusé Gosseels, bachelier dans les deux droits, ancien doyen de la gilde de la draperie de Louvain, dont la femme était marraine de l'enfant du pelletier, Josse van Ousberghen lui avait raconté que, rentrant à Louvain après deux ou trois mois d'absence, il avait été chassé du domicile conjugal par sa femme qui craignait d'être compromise avec lui et qui lui reprochait qu'on fut venu pour l'arrêter en son absence. Il se trouvait, en conséquence, en état de vagabondage présumé, ce qui le fit considérer comme relevant de la juridiction du Drossard, spécialement chargé de veiller à la sûreté des grands chemins du plat pays et de punir les crimes et les excès commis par les vagabonds.

me trouva à l'entrée, accoutrant mes peaux sans soupçon de ce qui se tramait contre moi. Se ruant tous sur moi comme un troupeau de loups affamés, m'arrachant mes peaux et mes outils des mains, ils se mirent aussitôt en devoir de détrousser toutes mes poches et fouiller mes vêtements. Je ne leur opposais aucune résistance et cette attaque ne me causait pas grand étonnement. Connaissant bien l'esprit des gens qui gouvernent ce pays, j'étais de longue main préparé à ne pas être surpris de tels sévices (1). Je portais toujours avec moi un *Nouveau Testament* et une partie des sermons de Luther. Ils s'en emparèrent, satisfaits d'avoir fait une si bonne prise, car ils pensaient bien que le fait de posséder ces écrits était un crime suffisant pour me mériter la mort.

Lié et garrotté, je fus conduit aussitôt à Bruxelles et enfermé dans la maison du Drossard. Le lendemain, deux commissaires vinrent m'interroger, me posant des questions sur ma foi. Ils me menaçaient de la torture si je ne répondais pas exactement à tout ce qu'ils me demanderaient. « Je n'ai pas besoin de vos tourments, leur dis-je, pour dire et soutenir jusqu'à la mort ce qui est la vérité. » Ils me demandèrent quelles étaient mes croyances sur tous les articles de la foi, sur la puissance du Pape, le purgatoire, le sacrifice de la messe, les indulgences, le sacrement sous les deux espèces et une infinité d'autres choses. Je répondis simplement et franchement dans les termes suivant lesquels doit répondre tout chrétien qui sait que la justice, la sanctification, la rédemption du genre humain, ont été données par Dieu dans son éternelle et gratuite bonté, comme me l'avait enseigné l'Écriture Sainte. Il me demandèrent pourquoi j'avais sur moi les livres dont on s'était saisi en m'arrêtant, attendu que ce n'était pas mon état de lire de tels livres. Je répondis qu'il m'appartenait de lire ce qui était nécessaire à mon salut et que la rédemption faite par le fils de Dieu et contenue dans la Sainte Écri-

---

(1) Josse van Ousberghen ne pouvait, en effet, être surpris de cette arrestation, puisqu'il se savait recherché.

ture me concernait autant que les plus grands docteurs et que tous les princes et monarques du monde. — « Mais, me dirent-ils, ce sont des livres hérétiques. — Quant à moi, répliquai-je, je les tiens pour chrétiens et salutaires. » Finalement ils m'intimèrent d'avoir à leur désigner mes complices entachés des mêmes hérésies que moi. Je leur dis que je n'étais point entaché d'hérésie et que je ne professais d'autre doctrine que celle du fils de Dieu et que je ne connaissais en fait d'hérétiques que les persécuteurs de cette doctrine quels qu'ils fussent. Alors, bien que je n'eusse nommé personne, ils me déclarèrent blasphémateur d'oser les appeler persécuteurs et me menacèrent de me faire endurer des tourments qu'aucun homme n'avait jamais endurés, de me déchirer membre à membre, de m'arracher les chairs avec des fers chauds et de je ne sais quelles autres cruautés, si je me refusais de leur dénoncer ceux avec lesquels je partageais mes opinions. Je leur répliquai que le Drossard lui-même avait bien vu quelle compagnie de moines je fréquentais quand il m'avait arrêté dans leur couvent, que s'ils voulaient les faire arrêter, ils fissent selon leur bon plaisir. Déçus dans leur espoir d'apprendre de moi ce qu'ils voulaient tant savoir, ils me firent conduire en cette prison où on me tint environ neuf semaines dans une cellule haute bien grillée et barrée, sans que je vis autre âme qui vive que celui qui me portait tous les jours à manger (1). Depuis, j'ignore pour quel motif (2), ils me transportèrent à Louvain où je demeurai jusqu'à ce jour dans un lieu fort horrible et je suis convaincu qu'ils ne m'ont ramené ici que pour mettre bientôt fin à tous mes tourments par une mort que je verrai arriver avec joie, car outre cette longue et assez pénible misère du corps que j'ai supportée, il m'est impos-

---

(1) D'après les comptes du Drossard, Josse Van Ousberghen fut nourri soixante-deux jours en prison à quatre sous par jour.

(2) On l'avait conduit à Louvain pour le confronter avec les accusés de cette ville. Il résulte du jugement qui condamna Antoinette Van Rosmael que le pelletier avait été entendu par les juges avant le 12 juin 1543.

sible de vous donner une idée des assauts dont j'ai souffert en mon esprit, des combats que j'ai soutenus contre les angoisses du diable, de la mort, du désespoir et de l'enfer. Et quel est celui aussi, je vous prie, qui en la grande faiblesse de notre nature, se voyant abandonné de toutes choses humaines, ne tremble et n'est étonné? Quel est le mortel qui puisse se maintenir sans relâche avec une constance et une force toujours égale? Quel est celui de nous, êtres fragiles que nous sommes, qui ne trébuche pas parfois, qui sans jamais trembler, reste inébranlable devant les embûches et les astuces de l'ennemi du genre humain, quand il songe à ses péchés et que la mort et l'enfer se présentent à son imagination? Il n'est pas sans raison qualifié bienheureux, celui qui persévère jusqu'à la fin et qui, malgré qu'il trébuche quelquefois sous les heurts, ne tombe pas et reste toujours debout. »

En l'entendant ainsi parler de lui-même, mes souvenirs me revinrent. Je le reconnus mieux qu'auparavant et me rappelai ce que j'avais entendu dire à son sujet, car j'étais à Louvain quand il y fut amené de Bruxelles. On prétendait que c'était lui qui avait trahi tous les fidèles de Louvain. Je lui fis part de ces on-dit un peu avant sa mort pour qu'il m'apprît ce qui avait pu y donner lieu. Il m'affirma par serment que jamais sa bouche n'avait dénoncé aucun homme au monde et qu'il aurait préféré mourir et endurer tous les tourments que de mettre en danger ses amis et bons frères. Le pauvre Josse ne doit donc pas être accusé de cette lâcheté. Tous les honnêtes gens qui avaient ajouté foi à cette calomnie ne devaient pas tarder à reconnaître par la suite son innocence (1).

Comme nous étions en jour férié, il ne fut rien fait touchant notre procès ni celui des autres prisonniers, ni ce jour-là ni le jour suivant, qui fut celui du départ de l'Empereur, accompagné jusqu'à Louvain par tous les magistrats et officiers de la ville (2). Nous pûmes donc causer

(1) Les aveux de Jean Beyaert et de sa femme avaient seuls chargé, sous la pression de la torture, leurs co-accusés de Louvain.

(2) 2 janvier 1544.



*Satan, roi des huguenots.*

(Musée de la Caricature en France, 1834.)

à loisir ensemble. Sur le soir, je reçus la visite d'un courtisan qui vint me rassurer sur l'issue de mon affaire. Le hasard l'avait amené dans l'entourage du président du Parlement de Bourgogne (1) et il avait entendu ce magis-

(1) Hugues Marmier, seigneur du Gastel, nommé président du Parlement de la Franche-Comté de Bourgogne en 1518, suspendu par sentence de Charles-Quint le 18 juin 1545.

trat faire précisément allusion à moi dans ses propos. « Ces moines espagnols, avait dit le président, ont fait emprisonner un de leurs jeunes compatriotes pour avoir traduit le Nouveau Testament, criant qu'il y a de grandes dépravations dedans et mauvaise doctrine et toutefois, à la fin, le livre a été reconnu bien. S'ils n'ont pas d'autre grief à articuler contre lui, ils seront contraints de le remettre en liberté à leur grande honte. » J'ai cru bien augurer de ces paroles, me dit ce gentilhomme, et j'ai voulu venir vous les rapporter avant de repartir chez moi, car elles me donnent à espérer qu'avec l'aide de Dieu, nous vous reverrons bientôt libre. » Je le remerciai de cette bonne nouvelle et en fus réjoui. Mais comme on le verra par la suite, ni cela, ni la faveur de beaucoup de grands personnages qui étaient de notre parti, n'améliora beaucoup notre situation.

Le lendemain du départ de l'Empereur, le Drossard envoya quelques bourreaux à la prison, après l'heure du dîner, pour amener Josse devant le tribunal qui devait le juger. Le procureur général siégeait, assisté d'autres juges et conseillers de même opinion que lui. Les commissaires, qui l'avaient autrefois interrogé (1), lurent à haute voix le compte rendu qu'ils avaient fait de son interrogatoire et lui demandèrent ensuite s'il reconnaissait l'exactitude de leur rapport. « Je confesse, répondit-il, que vous vintes un jour à moi en la prison et, me menaçant de torture, me demandâtes confession de la foi. Je vous répondis ainsi que j'avais appris dans l'Écriture Sainte et comme doit répondre tout chrétien. J'assure que je n'ai rien dit qui ne soit confirmé par la Sainte Écriture, mais je constate que certains témoignages, par lesquels alors j'appuyai mon dire, ont été supprimés dans votre rapport, par malice ou dans je ne sais quel but. Néanmoins, je reconnais ce que

---

(1) Adrien Van Grave et Claesens Oudaert. Le premier était un des professeurs de droit canon les plus cotés, conseiller au Conseil souverain de Brabant. Le second était le plus jeune des membres du Conseil souverain.

vous avez lu pour la confession de ma foi, m'offrant de le confirmer par l'autorité de la parole de Dieu. » Alors ils dirent : « Puisque tu reconnais ces articles pour confession de ta foi, nous te demandons que tu aies à les rétracter comme hérétiques et contraires à la coutume de Sainte Mère Église. Ce faisant, tu feras beaucoup pour le salut de ton âme et les tourments du corps te seront peut-être amoindris. Si tu aimes mieux persévérer dans tes erreurs, tu seras brûlé vif et on te tourmentera de peines, qui ne furent jamais encore inventées, pour te châtier comme tu mérites et pour que ton supplice soit donné en exemple aux autres. — Il n'y a aucune impiété en mon esprit, leur répondit Josse, et je ne voudrais à mon escient tenir aucune opinion qui fût contre la vérité et contre la parole de Dieu. Si j'ai failli en quelque chose, comme il peut arriver aux esprits humains, je demande qu'on me le montre. Si quelqu'un de vous, messieurs, avec bonnes raisons et témoignage de la Sainte Écriture, m'enseigne une meilleure doctrine, non seulement je suis disposé à m'en instruire, mais encore, je ne ferai aucune difficulté de me dédire de ce qui m'aura été démontré faux. — Il n'est pas question maintenant de discuter, dirent-ils. On te commande seulement de te dédire de ces méchantes opinions. — Je ne vois point encore en mes propos de méchanceté, dit Josse, je ne puis donc rien révoquer sans renier par là la vérité de Dieu, ce que je ne veux pas faire et je prie Dieu de me garder toute ma vie d'une pareille lâcheté. » Ces propos furent qualifiés de blasphèmes par les juges et on lui enjoignit de se rétracter, sans aucune discussion, de tout ce qu'il avait dit, sous menace d'être brûlé vif. « C'est agir par violence, répondit Josse, mais Dieu soutiendra mon courage et ne me contraindra pas à cette impiété. — Eh bien ! dirent-ils, afin que tu ne puisses dire qu'on te force, on te donne le temps de réfléchir jusqu'à demain. » Et, sur ce, ils ordonnèrent qu'on le ramenât à la prison.

A son retour, Gilles vint à lui et, après l'avoir salué amicalement, lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. « Le

Seigneur m'a appelé, » répondit-il. Gilles le voulait interroger encore, mais il fut écarté par les satellites qui ramenaient Josse enchaîné. « Retire-toi, lui dirent-ils, je crois que tu as aussi bien mérité la mort que cet hérétique endurci. Mais ton tour viendra de suivre ce frère. — Vous avez tort, messieurs, leur dit humblement Gilles, de m'écarter si rudement de mon pauvre frère. Si mon tour doit bientôt venir, vous êtes homme comme moi et devez penser aussi au vôtre. Quant à moi, j'endurerai joyeusement la mort. » Ces paroles furent rapportées aux juges et décidèrent de sa mort à peu de temps de là. Après le départ de ces hommes, nous montâmes, Gilles et moi, dans la chambre de Josse (1) et il nous rendit compte de ce qui s'était passé comme je viens de le rapporter. A l'heure du souper, nous descendîmes pour qu'on ne sût pas que nous avions causé avec lui, car c'était défendu. Le jour suivant, qui était le vendredi 5 janvier, Josse fut ramené devant ses juges qui lui demandèrent s'il avait changé d'opinion et voulait se dédire de ses hérésies. Il répondit qu'il n'y avait rien dans sa confession qu'il dût rétracter. — « Si tu ne rétractes pas tout, tu périras. — C'est bien à vous une tyrannie et violence, dont jamais on n'ouït parler, de ne me vouloir enseigner rien de meilleur et me vouloir contraindre sans droit, ni raison, de la certaine et indubitable volonté de Dieu. Je suis prêt d'apprendre de vous si vous me voulez enseigner par l'autorité de la Sainte Écriture et aussi je suis prêt à prouver ce que j'ai dit par cette même autorité. Si vous ne voulez ni m'enseigner, ni entendre aucune bonne raison, mais seulement contre tout droit et équité, user de violence, faites tout ce que bon vous semblera puisqu'il n'y a personne pour vous empêcher. Mais souvenez-vous que vous rendrez un jour compte de ce fait devant le jugement de Dieu. Pour moi, je me garderai bien de nier devant les hommes l'éternelle vérité de Dieu dont je désire avoir le témoignage au ciel devant le Père

---

(1) Ainsi, à la Vrunte, on pouvait communiquer avec les prisonniers au secret.



*Marie, reine de Hongrie.*

Portrait du temps.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Céleste. — Nous t'avons déjà dit qu'il n'était pas ici question de disputer. Puisque tu penses être si bon disputeur, nous t'enverrons après dîner deux religieux avec lesquels tu discuteras à tes souhaits. Cependant, puisque tu es hérétique pertinax et opiniâtre, nous te condamnons par

notre sentence définitive à être brûlé et tellement ôté d'entre les hommes que ton corps soit consumé et réduit en cendres. » Josse, entendant cette sentence, se jeta à genoux et remercia Dieu d'abord, puis ses juges ensuite, de ce qu'ils mettaient fin à toutes les misères de sa vie, et les pria, non de lui donner la vie, mais de vouloir seulement permettre qu'il fût décapité plutôt que brûlé. Il lui fut dit que la sentence était donnée et ne se pouvait révoquer, sauf par la volonté de la reine, sur laquelle il ne fallait pas qu'il comptât beaucoup.

Après dîner vinrent deux révérends Pères, l'un jacobin et licencié en théologie, homme hypocrite et impie, l'autre cordelier, homme ignorant et moins malicieux. On les mit tous deux avec Josse pour le tourmenter toute la journée de leurs discours. Ils commencèrent par lui dire qu'ils étaient envoyés pour lui donner consolation et l'admonester du salut de son âme, puisqu'il n'y avait plus d'espérance de la vie du corps, et ils l'engageaient de tout leur cœur à ne pas mettre son âme en danger comme le corps. Josse les pria, au contraire, de ne point se donner tant de peine, et par ce moyen, de ne point lui en donner aussi et de retourner à leur maison. Que s'ils voulaient faire quelque chose pour l'amour de lui, qu'ils priassent les juges ou ceux qui auraient cette puissance de faire qu'il fût décapité et non brûlé. Les moines promirent d'essayer si cela se pourrait faire. Mais ils ne manquèrent, pendant trois jours, de venir tourmenter notre malheureux ami qui ne fut exécuté que le lundi suivant.

Pendant les rares instants que les moines s'absentaient, Gilles et moi étions toujours auprès du pauvre Josse qui nous citait beaucoup de traits de la malice de ces tortionnaires d'âmes, disant qu'il endurait plus de tourments de leur part qu'il n'en avait jamais soufferts, même lorsqu'il était enfermé tout seul. Mais Gilles, par une inspiration du Saint Esprit, et d'une voix divine, le consolait avec une ardeur efficace, car les propos coulaient de sa bouche avec tant de piété et de douceur et étaient si touchants que chaque mot pénétrait au plus profond de notre cœur et

faisait sortir les larmes. Quant à moi, je ne mettais pas en doute que Dieu habitât en cet homme si pur et lui fournît des accents si éloquents. Mais ces méchants moines nous harcelaient, interrompant fréquemment par leur retour nos entrevues avec le brave Josse. Avec eux venaient aussi souvent un grand nombre d'autres prêtres, moines et autres méchants garnements, pour porter assaut à la foi de notre ami.

Le dimanche matin, les moines, voyant qu'ils n'en pouvaient venir à bout, imaginèrent de lui donner l'espérance qu'il serait décapité. Deux conseillers avaient vu la reine pour obtenir d'elle cette grâce que le tourment de Josse fût adouci selon le vœu qu'il avait formulé. La reine avait déclaré qu'elle voulait bien s'en occuper et que c'était une bien petite grâce, alors que la mort n'était point remise (1). Mais les moines ne voulurent point faire part à Josse de l'intervention de la reine. Ils se bornèrent à lui promettre que son désir pourrait être exaucé, afin que sur cette espérance il se décidât à leur céder sur la question de confession, disant qu'ils voulaient lui dire la messe et lui donner les derniers sacrements afin que le peuple sût qu'il était mort en bon chrétien. « Je ne me soucie pas, leur dit Josse, de l'opinion que le peuple aura de moi. Je désire seulement être approuvé de Dieu par la miséricorde de qui je meurs en paix et la conscience en repos. Car je lui ai déjà confessé, il y a longtemps, mes péchés, à lui qui connaît les secrets des cœurs et peut et veut par les moyens de son fils me les pardonner. Encore maintenant je confesse que je suis un grand pécheur et même rien autre chose qu'une masse de péchés, souillé par une infinité de

---

(1) La reine de Hongrie n'avait personnellement nulle animosité contre les réformés et se maintenait strictement à leur égard dans les bornes de son rôle de régente pour son frère Charles-Quint. Erasme lui avait dédié son livre *De la Veuve chrétienne*. Luther était en correspondance courtoise avec elle, et Mélanchthon, le 10 juillet 1530, écrivait à Luther : « La sœur de l'Empereur, femme d'un génie héroïque, et distinguée surtout par sa piété et sa modestie, s'efforce d'apaiser son frère envers nous, mais elle est obligée de le faire avec timidité et retenue. »

taches et ayant souvent offensé grandement la majesté de mon Dieu. Mais je suis assuré, d'autre part, qu'à cause de son fils Jésus-Christ notre sauveur, le Père m'est favorable et couvrira par sa miséricorde mes péchés, en sorte qu'ils ne pourront empêcher mon salut et, en outre, revêtu de sa justice je serai élevé à la vie éternelle. C'est donc avec assurance que je comparaitrai au jugement de Dieu. Quant au sacrement et à l'alliance du corps et du sang de notre Sauveur Jésus-Christ, je l'ai depuis longtemps reçu, par ma foi, en pensée, et le conserve ferme et immuable non pas sous les espèces de pain et de vin, mais gravé en lettres vives dans mon cœur. Je sais combien m'est profitable cette sainte alliance accordée à tous les chrétiens dans l'Évangile du Fils de Dieu, alors même que je m'abstiendrai de votre pain. Je ne méprise pas partout ces symboles sacrés de très grand mystère, mais les estime comme des témoignages infaillibles de l'alliance de Dieu avec nous et gages de ses promesses, pourvu qu'ils soient reçus suivant ses volontés. Je recevrai donc volontiers le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces de pain et de vin, si vous voulez me le donner, tel que l'a institué notre Sauveur. Mais je ne me préoccupe pas beaucoup du signe extérieur, ayant par la grâce de Dieu, la pure et efficace vertu de ce sacrement enfermée en moi en entier. » Les moines finirent par lui promettre de lui administrer ce sacrement sous les deux espèces et Josse m'a dit qu'il s'était engagé à le recevoir. Mais je ne saurais affirmer à la vérité s'il fut fait suivant cet accord (1).

Ce même jour, après dîner, j'eus avec un des fâcheux visiteurs de Josse une pénible altercation. Au nombre des ecclésiastiques qui venaient l'importuner de leurs exhortations se trouvait le curé de la Chapelle. C'était ce prêtre, qui avait dénoncé Gilles et avait obtenu son emprisonnement. Ce curé aperçut Gilles promenant dans la prison et ayant à ce moment dans les bras un petit enfant du géô-

---

(1) Il est plus que douteux qu'un accord de ce genre ait pu intervenir.

lier. Il commença à lui dire des injures. Il le traitait d'hérétique, disant qu'il avait entraîné dans ses erreurs une infinité de pauvres simples gens de la ville. Gilles lui répondit fort poliment et humblement qu'il n'était point hérétique et n'avait séduit personne. Je ne pus me contenir et je repris ce méchant, mais avec plus de modération cependant que ne méritait son audace. Je le priai de ne pas tourmenter davantage un pauvre prisonnier qui aurait d'ailleurs un assez grand supplice à subir. « Vous feriez une vilaine besogne, me dit alors ce pasteur, si vous preniez le parti de défendre un tel homme qui, comme un loup ravisseur, a de ses dents venimeuses tant mordu mes pauvres ouailles que je ne les ai pu guérir par nul emplâtre ni nul remède. Car pour ne vous en rien dissimuler, c'est un homme tel qu'il pourrait corrompre toute une Église et même gâter toute une ville. — Je l'ai connu homme de bien et honnête. — Oh! dit-il, vous en parleriez autrement si vous le connaissiez comme moi. Mais je m'emploierai, avec l'aide de Dieu, à ce qu'on ne puisse pas le dire méchant encore longtemps. » Je le priai de montrer plus de calme et de ne pas montrer tant de colère contre un homme qui ne nuisait à personne et s'efforçait d'être agréable à tous. Mais je contais une fable à un sourd, car, dès ce jour, il commença à exciter de plus en plus le procureur général contre Gilles, cherchant sa perte de toutes façons. Ses efforts ne furent pas vains, comme on le verra dans la suite.

Mais je reviens aux dernières heures de notre pauvre Josse. Dans la nuit qui précéda son exécution, presque tous les prisonniers et moi, nous fûmes le voir dans sa cellule pour lui faire nos adieux. Nous le trouvâmes abattu et, chose curieuse, ayant une soif ardente. Nous lui fîmes apporter du vin. Il en but très peu, mais se plaignait néanmoins toujours d'avoir continuellement soif. Et voyant presque tous ses compagnons de captivité auprès de lui, il nous parla ainsi : « Vous voyez, mes frères chrétiens, que l'heure de ma mort approche. Bien que comme homme, chargé encore de ce corps de pécheur, je redoute le tré-

pas, je me suis promis de l'endurer joyeusement comme chrétien, assuré que je suis que toutes les taches de ce corps ont été fichées à la croix de notre Sauveur Jésus-Christ, et me reposant avec confiance dans sa miséricorde. Il est bien juste, d'ailleurs, que sachant quel grand bénéfice j'ai reçu du fils de Dieu qui m'a racheté au prix de son sang de la servitude du diable et du péché, je lui en rende quelque grâce et que je rende gloire à Dieu par le sacrifice de ce corps et scelle de mon sang la doctrine céleste. Attendu qu'il m'en reviendra même un grand gain et que pour un tourment léger et de peu de durée la couronne de gloire m'est réservée au ciel et que je la recevrai d'autant plus tôt que je serai plus vite délivré des liens de ce corps. Cependant, mes frères, je vous recommande de garder entre vous une vraie charité, un cœur entier et pardessus tout de ne pas abandonner la pure doctrine et vous préparer tous les jours à subir des assauts comme ceux que j'ai supportés victorieusement, car si je ne me trompe, il y en a parmi vous qui me suivront de bien près et qui subiront comme moi ces mêmes assauts et qui recevront, comme je les ai reçues, les mêmes preuves secrètes de l'appui que Dieu donne à ses fidèles. » En prononçant ces paroles et regardant Gilles, il se mit à verser d'abondantes larmes, et la voix lui manquant, il ne put en dire davantage. Alors Gilles, comme embrasé de l'esprit divin, s'écria : « O grandeur des mystères de Dieu ! Que les secrets divins sont admirables. Vous voyez ici en ce moment, mes frères, notre bon Josse condamné par le jugement des hommes, abandonné et prêt à être ôté de ce monde comme quelque déchet ordurier. Mais cependant vous devez l'estimer comme véritable enfant de Dieu par décret céleste et vrai martyr et témoin du Christ, dont le nom est écrit au livre de vie. Vous avez tous entendu de sa bouche la confession d'un cœur vraiment chrétien et héroïque, preuve évidente d'une constance et d'une force que Dieu a mise en ce saint martyr plus pour nous être donnée en exemple que pour exciter nos louangès. Il ne faut point nous arrêter au jugement des hommes ni à l'ap-

parence humble et peu cultivée de notre frère, mais considérer quelle fut aussi la condition du Fils de Dieu à laquelle nous devons tous songer pour la prendre en exemple. Nous avons vu Jésus-Christ frappé de Dieu pour l'expiation de nos péchés. Rappelons-nous les paroles par lesquelles il nous donne à entendre qu'il a soutenu des tourments plus affreux que si le monde entier et l'enfer se réunissaient pour machiner des tortures. « Le disciple n'est point au-dessus de son maître, dit Notre Sauveur. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï le premier. » C'est la condition des chrétiens qu'il leur faut subir aujourd'hui, comme ne l'avaient jamais subie auparavant ceux qui font profession de suivre les préceptes de Jésus-Christ. Peut-on inventer des cruautés au-dessus de celles dont on use en ces temps contre nous? On voit torturer les chrétiens dans toutes les prisons de la terre. Combien n'a-t-on pas consumé de forêts pour brûler nos pauvres corps? Combien a-t-on souillé de couteaux? Combien de bourreaux sont tachés de notre sang? Combien de consciences de juges sont chargées de crimes? Bref, quel pays y a-t-il sous le ciel qui ne soit plein de nos martyrs? Mais notre gloire est qu'entre tant de supplices et de tourments nous restons victorieux en répétant seulement ce mot de Notre-Seigneur : « Ne craignez point, petit troupeau, j'ai vaincu le monde. » Notre Sauveur savait bien que le nombre serait réduit de ceux qui suivraient la vraie doctrine. Et toutefois il les daigne consoler, bien qu'ils soient vils et abjects aux yeux du monde, en nous disant qu'il a vaincu le monde pour nous, qu'il a dompté nos ennemis et qu'il est demeuré victorieux de la mort, du péché et de l'enfer. Quelle condamnation peut donc atteindre maintenant ceux qui sont en Jésus-Christ? Nous vous réputons bienheureux, Josse notre frère, en vous voyant si ferme et si fortifié de Dieu que vous tenez pour fumier tout ce qui est en cette vie périssable, pour conserver pure et entière la profession de la doctrine de Dieu. O l'heureuse âme qui habite maintenant votre corps et qui demain paraîtra nette et purifiée de toutes les souillures de ce corps et parée des joyaux du

Christ, son époux, en la présence du Dieu vivant! Oh! persévérez donc, mon frère, jusqu'à votre dernier soupir, comme vous l'avez fait avec tant de constance jusqu'à cette heure dans la doctrine du salut. » Puis se tournant vers nous : « Mes frères, prosternons-nous à genoux et recommandons tous à Dieu l'âme de notre frère Josse... Dieu vivant et éternel, Père de notre Sauveur Jésus-Christ qui vois nos cœurs, gouvernes nos actions et exauces les prières des tiens, nous sommes ici devant toi assemblés en ton nom et sommes assurés par notre médiateur Jésus-Christ que tu veux exaucer nos requêtes et nous accorder tout ce que nous te demanderons. Nous te prions donc à présent que ta volonté soit de fortifier l'âme de ton serviteur Josse jusqu'au dernier soupir, et quand sera venue cette dernière heure en laquelle il doit te rendre gloire par le sacrifice de son corps, reçois cette âme pure et sans souillures en ta joie éternelle. » Alors les larmes nous vinrent aux yeux à tous et nous recommandâmes à genoux l'âme de notre frère à Dieu. Ma plume est incapable de donner seulement l'ombre de la grandeur avec laquelle Gilles prononçait ces paroles. Après que notre prière fut achevée, Josse s'écria : « Je me sens illuminé d'une joie que je ne saurais exprimer et ne désire maintenant plus autre chose que de mourir et être avec le Christ. »

Nous avons passé ainsi la plus grande partie de la nuit, lorsque, sur les remontrances des geôliers, nous dîmes, un instant après, adieu à Josse, priant que la consolation du Saint-Esprit demeurât avec lui, et regagnâmes nos chambres.

Le lendemain, de grand matin (1), les archers et les bourreaux arrivèrent. Le Drossart vint aussi et, se mettant à genoux devant Josse, lui demanda pardon de la sentence qu'il avait rendue contre lui. « Je vous pardonne de bon cœur tout ce en quoi vous m'avez offensé, répondit Josse, et je prie Dieu qu'il veuille aussi vous pardonner; mais songez que vous aurez à rendre compte devant lui de ma

---

(1) Le 7 janvier 1544.

condamnation. » Le vaillant martyr fut conduit sur la place du Marché et eut la tête tranchée. Dans la prison, aucun de nous ne pouvait retenir ses larmes et les femmes disaient qu'elles avaient présente à leurs yeux l'image de Jésus-Christ conduit au supplice par les juifs. Quant à



*Le triomphe de Luther.*

Caricature du temps de la Réforme.

(Musée de la Caricature en France. 1834.)

Gilles, on avait dû l'enfermer seul dans une cellule, car il ne voulait pas quitter son ami, demandant à être sacrifié avec lui; mais les ennemis de la vérité ne se donnaient pas de repos et leurs efforts n'étaient pas perdus, car ce curé de la Chapelle, qui serait mieux nommé du nom de loup, avec ses acolytes, organes de Satan, ne cessèrent de stimuler le zèle du procureur général jusqu'à ce qu'il statuât sur le procès de Gilles.

Dès la semaine suivante, les sergents vinrent le prendre et le conduisirent devant les juges. Le procureur général

prit la parole en ces termes : « Je demande ta vie et tes biens parce que tu as forfait contre les lois de l'Empereur. — Vous avez ici sur-le-champ l'un et l'autre, répondit Gilles. Il est en votre pouvoir d'en faire ce qu'il vous plaira. — Tu es hérétique, dit le procureur, et par conséquent digne de mort. — A Dieu ne plaise, dit Gilles, que je sois hérétique ! Je suis chrétien et ne reçois ni veux faire profession d'autre religion que de celle du Christ. » Alors ils prirent dans un sac le procès-verbal de ses interrogatoires et le lurent en sa présence. Après qu'il eut écouté patiemment, ils lui intimèrent d'avoir à rétracter tout ce qui était contenu dans cette pièce, comme choses méchantes et hérétiques. « Je n'ai entendu dans mes dépositions que vous avez lues que de bonnes et honnêtes sentences et il ne serait pas juste, dit Gilles, ni raisonnable de les blâmer et, quand je voudrais le faire, vous ne devriez pas le permettre. Toutefois si vous y trouvez quelque chose de contraire à la vérité, je vous prie, en vertu de cette charité dont doivent user les chrétiens les uns envers les autres, de me donner connaissance de ma faute. Vous reconnaîtrez que je serai docile et attentif à accepter toute bonne doctrine. Car je suis homme et je puis me tromper. Mais il n'y a rien que je souhaite plus que d'apprendre la vraie et pure doctrine en matière de religion et m'en assurer par l'autorité de l'Écriture Sainte. » Alors ils lui posèrent quelques questions. Il fit ses réponses avec une grande gravité et une remarquable modestie, en sorte qu'il ne se détournait jamais de la vérité et ne pouvait irriter l'esprit des juges, car il était d'une douceur telle que jamais il n'avait offensé personne, s'était fait aimer de tous les hommes de bien et avait même forcé l'admiration de ses adversaires. Gilles ayant répondu à toutes les questions des juges sans qu'ils pussent rien trouver de répréhensible dans ses paroles, ceux-ci, comme s'ils étaient convaincus en leur conscience, le firent reconduire à la prison sans avoir prononcé de jugement.

Ayant entendu de lui le récit de ce qui s'était passé, nous nous prîmes à espérer que son procès aurait meilleure

issue que nous avions pensé auparavant. Mais les soufflets de Satan ne cessèrent de machiner, implorer l'appui des dieux contre un pauvre homme, presser les juges de le faire mourir sans différer plus longtemps. « Car si le peuple, disaient-ils, qui le sait détenu pour hérésie, le voit délivré, non seulement il sera réputé partout comme justifié et innocent, mais encore il sera exalté comme quelque saint. » Les juges donc, convaincus par les arguments de Satan, firent de nouveau appeler Gilles en leur présence. Ils lui demandèrent s'il ne voulait pas rétracter les hérésies qu'il avait proférées lors de ses interrogatoires et pour lesquelles, suivant les lois de l'Empereur, il était passible d'être privé de ses biens et de sa vie. A cela, il répondit avec la même gravité et la même fermeté qu'auparavant. « Je vous ai déclaré l'autre jour que mes biens et ma vie étaient à votre discrétion, prenez-les et faites-en ce que vous jugerez être le salut de la République. » Comme on lui demandait s'il voulait prendre un avocat pour défendre sa cause, selon la coutume de la cour, il répondit : « Je ne veux d'autre avocat que celui que j'ai aux cieus, le Fils de Dieu, scrutateur des cœurs, lequel soutiendra fidèlement ma cause devant le Père éternel, juge de tous les princes, mais en ce qui touche la cause présente, qui est en votre puissance, je m'en rapporte uniquement à votre conscience. Que chacun de vous descende donc en lui-même et voie ce que sa conscience lui commande de faire. Toutefois, dit-il, songez que quoi que vous fassiez vous ne sauriez éviter de vous couvrir dans cette cause de honte et d'infamie, car si vous me condamnez, vous ferez mourir à tort un pauvre et innocent chrétien, et alors pensez à quelle infamie vous serez voué devant le peuple, à quelle condamnation vous serez exposé au jugement de Dieu ! Et si vous m'absolvez, vous aurez le déshonneur d'avouer avoir tenu si longtemps prisonnier un innocent qui n'a jamais eu d'autre souci que l'intérêt et le bonheur de ses frères. » Dès qu'il eut prononcé ces mots, les juges ordonnèrent qu'il fût ramené en prison.

Après dîner, le procureur général envoya ordre au con-

cierge d'isoler Gilles dans une salle spéciale où il ne fût en communication avec personne. Peu après, deux jacobins et deux cordeliers arrivèrent, envoyés par les juges. On les conduisit auprès de Gilles et ils restèrent avec lui jusqu'au soir. Je sus par Gilles qu'après avoir expliqué la mission que leur avait donnée le procureur général, ils l'avaient conjuré de leur parler librement et de leur dire les secrets de sa conscience. Gilles leur répondit que s'ils agissaient par charité et simplement sans aucune mauvaise intention, il serait très heureux de leur confesser sa foi, que Dieu merci toutefois il n'avait aucun trouble de conscience, qu'il avait appris une doctrine dans la promesse de Dieu qui lui aidait grandement à supporter toutes ses angoisses, et qu'il n'avait aucun besoin ni de leur doctrine, ni de leur consolation. Partant qu'il les priait vivement de ne point se donner tant de peine, mais de s'en retourner dans leur couvent jouir de leurs loisirs à leur aise et le laisser dans la paix et le repos de sa conscience. Quant au jugement des hommes, il avait déjà dit aux juges ce qu'il en pensait et qu'ils eussent à faire ce qu'ils jugeraient bon. Que personnellement il obéirait à leur jugement sans élever sa plainte. Les moines, quoiqu'ayant bien compris, ne voulurent cependant pas le laisser, mais commencèrent à l'importuner par je ne sais quelles vaines questions. De sorte qu'il ne semblaient être que soudoyés pour troubler l'esprit de pauvres et paisibles chrétiens et bourreler leur conscience. Gilles, voyant qu'il ne pouvait se délivrer d'eux, leur dit : « Puisque vous ne voulez pas me quitter, je vous en prie, asseyez-vous sur ce banc et occupez-vous à dire vos heures ou à toute autre chose qu'il vous plaira. Je resterai ici sans vous troubler en rien. De votre côté, je vous en prie, ne me dérangez pas. » Mais ils ne tinrent aucun compte de ces paroles. Plus ils voyaient que leurs discours l'importunaient, plus ils semblaient se faire un plaisir de le tourmenter. « Alors, leur déclara Gilles, puisque je n'ai rien à gagner avec vous et que vous ne tenez nullement à m'être agréables, faites ce qu'il vous plaira, criez si bon



*Caricature de Luther contre la papauté.*

(Audin : *Histoire de Luther*, 1845.)

vous semble jusqu'à vous enrouer, je ne vous répondrai pas un mot. » Les moines commencèrent à l'accabler de questions, à crier, l'injurier, l'appeler hérétique. Gilles se tenait coi sans plus dire un mot. Les moines enrageaient de dépit devant ce silence et cependant ils ne cessaient leur tapage.

Sur le soir, finalement, ils tombèrent sur le sujet de la

Cène. « Nous avons entendu, dirent-ils, que tu n'as pas bonne opinion de la Cène. Si tu veux être chrétien, il faut croire indubitablement que le vrai corps de Jésus-Christ est présent au Sacrement aussi grand et aussi gros qu'il pendait à la croix, la même chair exactement de même, sauf qu'alors il était mort, tandis que le prêtre le donne tout vivant à manger (j'ai horreur de répéter leurs paroles); d'autant, disaient-ils, que le sang est contenu dans le corps, bien qu'on le remette séparément au prêtre dans le calice. » Ils continuèrent par si monstrueuses et horribles paroles qu'aucune âme droite n'aurait pu les entendre sans douleur et que Gilles, voyant ainsi fouler la gloire de Dieu et profaner la pureté du Sacrement, ne put se contenir. « Je m'étonne et m'indigne, dit-il, de voir comment vous employez ainsi votre temps et vos loisirs à parler avec si peu de respect des choses saintes. Quelle fureur désordonnée vous pousse? Voulez-vous retirer Dieu du ciel pour enfermer sa haute et divine puissance sous les espèces d'une créature vile. Ignorez-vous que Dieu est invisible, qu'il ne peut être touché des mains, encore moins mâché par les dents, choses qu'on ne peut dire sans blasphémer et auxquelles je ne peux songer sans horreur. » Cependant, à la nuit, les moines partirent, pensant avoir dans les propos de Gilles de suffisants motifs de l'accuser. Gilles descendit parmi nous, et le récit qu'il nous fit de ce qui s'était passé me révéla la malignité des moines et la simplicité de Gilles. « J'aurais bien voulu, lui dis-je devant tous, que vous vous fussiez montré plus prudent vis-à-vis de ces moines qui ne cherchaient qu'à vous arracher un mot qui leur permit de vous calomnier et n'ont que dans ce but provoqué votre colère sur une question telle qu'il n'en est point aujourd'hui de plus glissante ni de plus odieuse. » Je compris, d'ailleurs, qu'il n'avait point d'opinion bien précise sur ce sujet délicat, et peu de temps après, dès que les circonstances me permirent de lui parler en particulier, je mis la conversation sur cette question. Il m'avoua son incertitude et finalement me dit : « Je vous prie de me vouloir dire ce qu'il faut que je tienne pour vrai et que je réponde

à cette question. — Vous demandez, lui dis-je alors, Gilles mon frère, une chose bien difficile et que beaucoup pourraient faire mieux que moi. Toutefois, laissant les erreurs de beaucoup de gens qui me semblent faillir d'un et d'autre côté, je vous dirai seulement ce qui peut être tenu pour certain. Je pense donc que l'excellence de ce Sacrement est si grande et surpasse de si haut l'entendement des hommes, que si quelqu'un, se fiant aux capacités de son intelligence, voulait approfondir et élucider complètement ce mystère, ce serait de sa part une prétention comparable à celle de celui qui voudrait toucher la lune avec le bout du doigt. La grandeur de ce Sacrement est telle que l'esprit ne peut exactement le concevoir. Suivons donc ce qui est au-dessous de cette grandeur et qu'il nous suffise à nous, pauvres prisonniers, de considérer l'usage de ce Sacrement et de peser les bienfaits qu'il nous procure. Pensons que la miséricorde de Dieu envers nous a été si grande, qu'il a donné son fils en rançon de nos péchés, et que la charité du fils a été telle que lui, qui n'avait point péché, a été fait pour nous péché afin de nous racheter. Pensez donc, mon frère, que le corps de Jésus-Christ a été livré pour nous, et croyez avec certitude qu'il est et sera à jamais vôtre. Le symbole de cette alliance nous est donné comme gage en ce Sacrement du corps et du sang du Christ. Reconnaissons donc un si grand bienfait de la divine clémence et honorons-le des louanges qu'elle mérite. Par conséquent, si les moines reviennent et vous demandent si le Christ est présent au Sacrement, gardez-vous de vous perdre dans de longues dissertations, attendu qu'un seul mot peut vous suffire pour répondre à leur question. Selon mon opinion, le Christ est présent au Sacrement. Il vous suffira donc de répondre par oui à leur question. En effet, que serait le Sacrement sans la présence du Christ? Ce ne serait qu'un son de vaines paroles et un élément corruptible. S'ils veulent disputer sur la manière dont il est présent, répondez-leur : « Comment, vous qui êtes de si grands personnages théologiens et grands docteurs, pouvez-vous demander à un homme simple et sans instruction comme

moi une chose qu'aucun de vous ne saurait expliquer et qu'aucun homme au monde ne peut savoir? » Ensuite, je l'engageai, pour faire face aux calomnies des moines, à professer cette opinion publiquement devant tous nos compagnons afin qu'ils pussent, s'il était nécessaire, apporter leur témoignage en faveur de Gilles qu'il ne niait point la vertu du Sacrement.

Les moines ne manquèrent pas de revenir le lendemain de grand matin. Ils n'oublièrent pas de remettre en question le Sacrement et la Cène, et Gilles ayant répondu comme il avait été résolu entre nous, ils ne purent rien trouver à reprendre dans ses paroles. Après dîner, ils soulevèrent la question des bonnes œuvres. Ils ne mettaient pas en doute que les bonnes œuvres fussent agréables à Dieu. Ils demandaient si, par leur mérite, nous ne gagnions pas la rémission de nos péchés et la vie éternelle. Ce que Gilles nia énergiquement, disant qu'il ne reconnaissait d'autre mérite pour cela que celui qui nous est donné par le sacrifice du Christ. Cette opinion fut jugée hérétique par les moines. Et voyez maintenant leur déloyauté et leur fourberie : chaque fois qu'ils étaient en désaccord avec Gilles, ils allaient en informer le procureur général et ses autres ennemis et, défigurant les propos du pauvre homme, ils l'accablaient par leurs mensonges et calomnies. Le premier jour, ils avaient semé le bruit dans la ville qu'il était possédé d'un diable muet qui l'empêchait de parler. Le deuxième jour, ils déclarèrent qu'il avait un esprit de blasphème dans le corps, parce qu'il n'avait pas voulu accepter leurs paroles blasphématoires. Qui est-ce qui pourrait, je vous le demande, contenter ces bêtes monstrueuses? De quel lien pourrait-on tenir ce Protée changeant si souvent de visage? Le troisième jour, ils parlèrent du purgatoire, demandant à Gilles s'il ne croyait pas qu'après cette vie il y eût un feu dans lequel les âmes des chrétiens étaient purgées avant d'être reçues en la gloire éternelle. Gilles leur répliqua que s'il y avait un feu ou non, qu'ils y avissent, mais que pour lui, il niait qu'il fût question de cela dans la Sainte Écriture, où il n'est pas parlé de purga-

toire. Que, par contre, il se prétendait purgé de tous ses péchés par le sang de Jésus-Christ, et si certain de la miséricorde divine, qu'il comptait aller droit au paradis sans passer dans aucun feu. Cette réponse ne satisfaisait pas les moines qui demandaient qu'il leur dit simplement s'il y avait ou s'il n'y avait pas de purgatoire. Mais Gilles ne voulut rien leur répondre de plus que ceci : « Si vous voulez aller en un feu de purgatoire après votre mort, allez-y, je n'y mets aucun empêchement. Même si ce feu-là ne vous semble pas assez chaud, allez en enfer. Quant à moi, qui reconnais ma faiblesse, qui suis assuré que tous mes

péchés me sont pardonnés par la médiation de Jésus-Christ, qui, me défiant de moi-même, me repose sur la miséricorde de Dieu, je sais bien que je n'irai ni en enfer ni en aucun purgatoire. Mais est-il besoin de discuter plus longtemps ces questions oiseuses et pleines d'impiété? Je vous demande à nouveau de retourner à votre couvent vous y reposer et de ne point vous donner toute cette peine ni me causer à moi tant de désagrément. Car vous n'en



*Ulrich Zwingle.*

Portrait du temps.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

tirez aucun profit et moi j'en pâtis. Laissez le procureur général et les juges faire ce que leur dictera leur conscience et qu'ils croiront nécessaire au salut de la République. Quoi qu'ils fassent, ils n'en tireront pas grand honneur, comme je leur ai dit. S'ils me font mourir, mon sang appellera sur eux la vengeance céleste, et s'ils me relâchent, ce leur sera grande honte de m'avoir si longtemps gardé sans motif légitime. Retournez à votre couvent ou partout ailleurs où il vous plaira, et ne troublez plus mon repos. Quoi que vous fassiez, je ne dirai pas un mot. »

Beaucoup de bourgeois de Bruxelles pourraient répondre de l'exactitude de tout ce que j'ai raconté ci-dessus, car ils venaient nous visiter tous les jours à la prison pour savoir ce qu'il y avait de vrai dans les bruits que les moines semaient dans la ville, bruits qu'ils nous rapportaient. Finalement, après beaucoup de prières, les moines s'en allèrent non pas au couvent, mais chez le procureur général. Ils lui déclarèrent qu'il n'y avait aucune espérance que Gilles s'amendât, et que loin de vouloir entendre leurs exhortations, il se refusait à leur parler. Il est impossible de dire de quelle fervente piété Gilles était enflammé en ce temps-là, comment il se préparait à mourir avec enthousiasme comme s'il eût présentes devant les yeux les félicités auxquelles il allait être appelé en quittant le monde terrestre. Il était sans cesse en prières, et dans une telle béatitude, que qui l'eût vu prier eût cru que son âme s'était déjà envolée vers le ciel, ne laissant que le corps froid agenouillé sur la dalle. Il est arrivé que nous le cherchions et qu'on l'appelait sans obtenir de réponse et qu'aucun serviteur pût indiquer où il était. On le trouvait agenouillé dans un coin de chambre, les yeux levés vers le ciel, le visage baigné de larmes, absent, semblait-il, de cette terre. Et on pouvait l'appeler à haute voix et se placer devant lui, il ne nous voyait ni entendait, tant il était ardent dans sa prière et ravi hors de soi. Il fallait le prendre par la main pour le réveiller de sa profonde contemplation. Alors, comme revenant de quelque songe, il nous demandait : « Que voulez-vous, mes frères ? — Rien, sinon que vous veniez

prendre part au repas, » lui répondait-on. Alors il descendait, l'âme joyeuse, et servait ses compagnons au dîner, car il était si sobre et si peu attardé à prendre quelque aliment que, durant toute sa captivité, il ne s'assit jamais à la table. Et c'est vainement que je le priais de manger un petit peu plus. Pendant ce temps, le procureur général avisait au moyen de faire mourir notre ami en excitant le moins possible les murmures du peuple, car il savait bien que notre ami avait les sympathies de tous. Il déclara que Gilles n'ayant point voulu admettre l'existence du purgatoire, il fallait, selon les lois, prendre acte publiquement de sa déclaration.

Donc le 22 janvier, au fin matin, avant cinq heures, les sergents vinrent le chercher pour le conduire, avant qu'il fût jour (car on redoutait les manifestations du sentiment populaire), dans une autre prison, pour être soumis à la question (1). En effet, il n'y avait point de torture dans la prison où nous étions. Pendant que le concierge s'habillait pour accompagner le prisonnier avec les sergents, Gilles, qui les avait reçus et fait entrer dans la cuisine pour se chauffer, accourut vers moi et me dit : « Les sergents qui sont ici viennent me prendre pour me conduire je ne sais où, sinon à la mort, peut-être à quelque plus grande cruauté. Je ne redoute rien, Dieu merci, mais au contraire j'endurerai tout avec joie pour la gloire de Jésus-Christ mon Seigneur. Ne sachant pas si je vous reverrai, j'ai voulu vous voir pour vous recommander à la grâce de Dieu que je sais habiter avec vous, pour vous exhorter à la constance et pour vous prier par le redoutable jugement de Dieu, devant qui nous devons bientôt tous comparaître, de ne reculer ni aucunement vous émouvoir par ma mort ou par les dangers de ce monde. Au contraire, glorifiez-vous en et surmontez toujours les colères des hommes et les menaces du diable jusqu'à ce que vous soyez arrivé au but de votre vocation avec honneur et gloire. Il n'y a rien de

---

(1) Campan pense qu'il fut mené à la Steen-porte, qui était alors la prison criminelle.

durable en ce monde pendant que nous sommes en cette tourmente de misères et que nous voyageons dans cette chair, sans avoir aucune habitation assurée. Nous devons aspirer à grosse haleine à ce pays céleste où bientôt nous serons tous réunis pour y vivre éternellement. Vous voyez en ce moment que l'on me sépare de vous pour être emmené en je ne sais quels lieux. Mais, certain que telle est la volonté de Dieu, je suivrai volontiers et allégrement ce chemin, qu'il me conduise à la vie ou qu'il me conduise à telle mort qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. Il faut vous attendre, vous aussi, bientôt à un même sort, car tel est et tel a toujours été le cours des choses de ce monde. Mais je vous prie, par la miséricorde de Dieu, que la cruauté des hommes ne vous dérouté point, que les dangers ne vous effrayent, et je vous demande de ne point vous attrister de ma mort. Il viendra peut-être aussi des gens qui vous emmèneront d'ici, vous tourmenteront et vous traiteront avec cruauté. Mais souvenez-vous que ce ne sont que des hommes, que ce sont des ennemis de Dieu, persécuteurs de la doctrine céleste, et qu'ils n'ont aucun pouvoir sur vous, sinon celui que Dieu voudra leur donner et qu'il ne leur en donnera pas plus qu'il ne jugera être nécessaire pour éprouver votre foi et augmenter sa gloire. Cependant, considérez combien vous êtes au-dessus d'eux, étant soutenu et conduit par la main de Dieu. Il est vrai que vous aurez Satan pour ennemi. Enflammé de la haine qu'il a contre le fils de Dieu, il tourmente les fidèles, trouble tout le monde, dévaste et ravage cruellement la véritable Église dans laquelle résonne la voix de l'Évangile. Je confesse que c'est un grand et redoutable ennemi. Mais le Fils de Dieu qui nous défend a depuis longtemps vaincu cet ennemi du genre humain, l'a dompté et mis sous ses pieds, en sorte qu'il ne nous peut plus nuire à nous, qui par notre foi sommes entés au corps de Jésus-Christ. Si néanmoins ces brigands ne cessent de nous harceler de leurs aiguillons et nous frappent par derrière, nous ne devons pas oublier que le Christ, par qui est assurée notre victoire, est là présent devant nous, assiste à nos luttes et



*Charles-Quint.*

Portrait gravé par Sviderhoef, d'après une peinture du Titien.  
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

ne permettra pas que nous soyons tentés plus que nos forces ne nous permettent de le supporter. Pensons que tous les maux qu'il vous voudra envoyer par sa bonté fraternelle sont utiles et nécessaires à notre salut. Pensez-vous que Dieu n'ait pas soin de nous ? Ne voyez-vous pas comme il entretient diligemment cette machine ronde, comme il la pare de fleurs. Avec quel art la science de Dieu se joue à former et à peindre la moindre fleur de la terre ! Il n'en laisse aucune mourir l'hiver, qu'il ne fasse revivre, l'année suivante, avec plus de grâce et de beauté. Négligera-t-il donc ce chef-d'œuvre admirable, en l'esprit duquel il a mis une petite portion de sa divinité, en lequel reluit encore quelque étincelle de cette ancienne et parfaite image ? S'en souciera-t-il si peu ? Jamais certes il ne l'abandonnera, attendu qu'il est créé principalement à cette condition de reconnaître par-dessus toutes les autres créatures la majesté de son créateur, d'élever sa gloire et jouir avec lui de la vie éternelle. Ayant donc un tel défenseur avec vous, pouvez-vous redouter les menaces des hommes ? Que vous pourront faire ces petits vers quand Dieu vous défendra ? Élevons donc nos pensées à lui, mon frère, reprenons courage. Et comme les vieillards affaiblis s'appuient sur un bâton pour marcher plus fermement, appuyons-nous sur notre Sauveur Jésus-Christ et marchons sans crainte, ayant un tel appui, dans le désert de ce monde, jusqu'à ce que nous soyons parvenus au but qui nous est assigné. Vienne la fin quand elle voudra et telle qu'elle voudra, rien ne peut venir au chrétien et à celui qui est attaché à Jésus-Christ et s'appuie sur lui, qui soit contre leur attente, capable de les surprendre ou de les décourager. Même nous penserons avoir beaucoup gagné si on nous délivre des liens de ce corps et si on nous fait bientôt passer à la vie éternelle. Si Dieu veut bientôt vous sortir de cette maison, pensez, mon frère, que vous êtes réservé par sa haute décision pour faire la preuve de votre foi dans un plus grand combat et préparez-vous alors à de plus grands dangers, afin que par vous la gloire de Dieu soit alors de plus en plus éclaircie et élevée. »

Comme Gilles achevait ces mots, il fut appelé par les satellites qui le voulaient emmener. « Je suis contraint, mon frère, de vous quitter, me dit-il, et c'est ce qui me cause le plus de tristesse. Mais il faut supporter patiemment ces misères humaines et obéir à Dieu qui nous appelle. Je ne sais si je vous reverrai encore. Si je suis en vie, je vous reverrai, si les tyrans ne m'en empêchent ou, quelque part que je sois, je vous serai parvenir de mes nouvelles. Cependant, je vous dis adieu pour jamais, mon très cher frère. Je vous salue en celui qui est notre vie et notre force et dont l'Esprit est en vous. Je vous prie de recommander par prières continuelles ma vie et mon salut à Dieu. » J'étais si ému que je ne pus rien répondre que par pleurs et larmes.

On le mit à la torture sous le seul prétexte de lui faire dire s'il y avait ou non un purgatoire. Mais quand il fut à la question, ils ne l'interrogèrent rien moins que du purgatoire ou de quelque autre article de religion. Ils ne prétendaient autre chose que de le contraindre à dénoncer ceux avec qui il conférait en prison et ceux qui dans la ville professaient la même foi que lui, mais il ne désigna personne, cet homme de Dieu. Car tel est son caractère, qu'il eût supporté la mort la plus cruelle plutôt que d'être cause du moindre désagrément pour son prochain. Je crois que c'est par un grand miracle de Dieu s'il n'endura que peu de mal pendant ce supplice. Le lendemain, ceux de la ville apprirent que Gilles avait été changé de prison, et il en vint un grand nombre pour le visiter et les plus notables lui firent parvenir tout ce dont il pouvait avoir besoin dans sa captivité. Il reçut aussi la visite du curé du grand temple dédié à je ne sais quelle sainte Gudule. Ce curé est surnommé le pape de Bruxelles à cause de sa haute stature et de sa forte corpulence (1). Mais dans tout ce grand corps

---

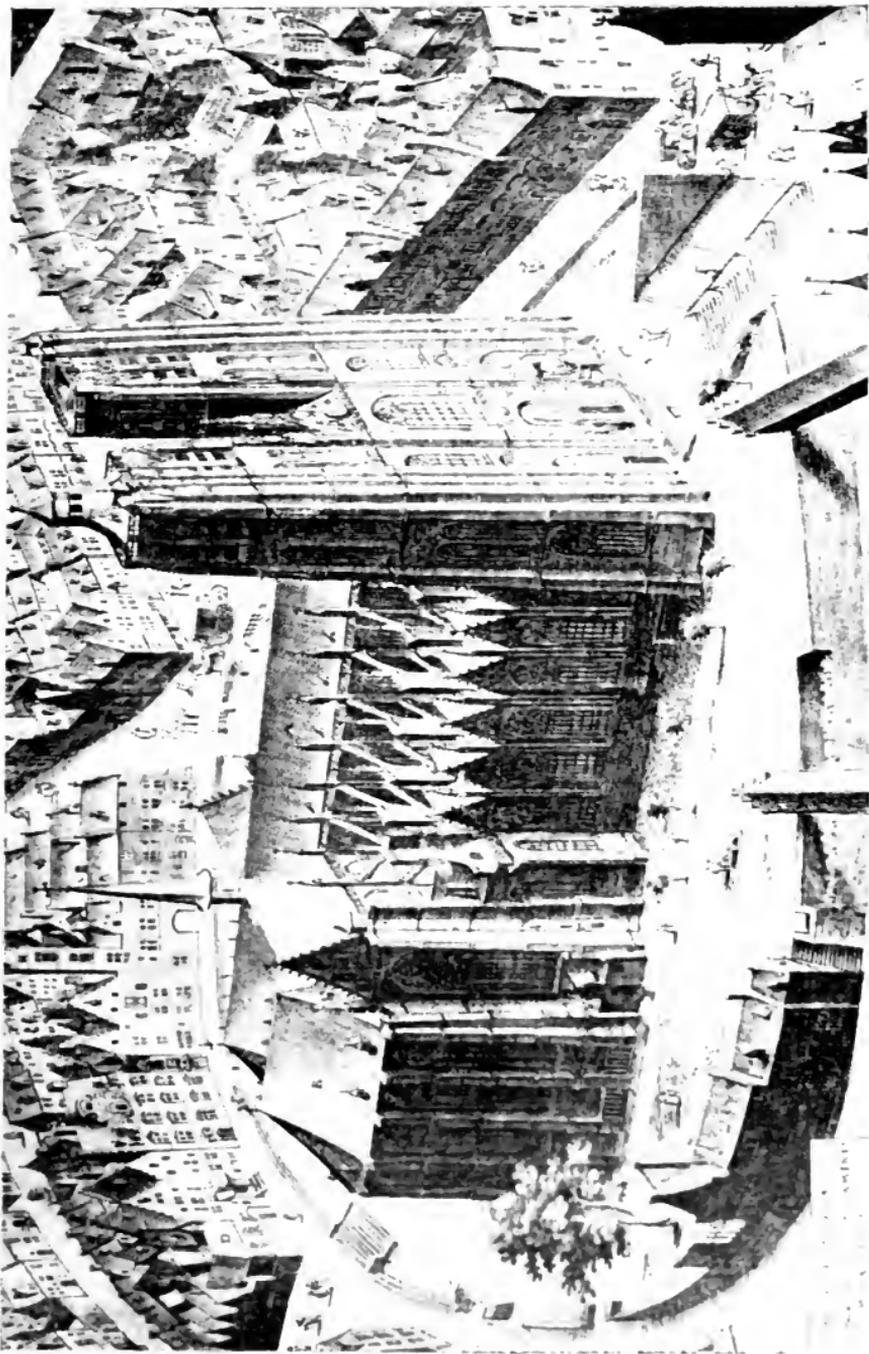
(1) Le curé de Sainte-Gudule était alors Philippe de Campo Meyré ou Lenoir, prêtre originaire de Boulogne. Il fut, en 1559, nommé évêque d'Anvers, mais ne put prendre possession de ce siège et mourut à Bruxelles le 4 janvier 1562. Le portrait qu'en fait Enzinas

farci d'impiétés il n'y a pas un grain de bonne doctrine. D'ailleurs il ne faut point lui parler d'aucune doctrine. Ce qui n'apporte aucune volupté du corps, il le méprise et ne s'en soucie aucunement, de sorte qu'il ne sait pas seulement quelle charge il occupe ni quel personnage il joue dans la ville. Pour résumer en un seul mot toutes les qualités du personnage, c'est un véritable épicurien, atteint avec cela de beaucoup d'autres vices monstrueux. Ce beau pape de Bruxelles donc venait aussi pour convertir Gilles. Celui-ci le reçut fort civilement. Incontinent, il lui fit du feu pour le chauffer, le fit asseoir sur une chaise. Bref, c'eût été son propre père qu'il n'eût pas fait davantage. Gilles prenait toutes les paroles du curé en bonne part, quoiqu'il vît bien qu'il n'était pas de grand raisonnement et qu'il était emporté. Il ne lui fit que des réponses très modérées.

Après le dîner, les moines réapparurent. Mais Gilles leur renouvela la prière de s'épargner toute peine à son sujet. Ils s'en allèrent donc et déclarèrent aux juges qu'il n'y avait plus rien à espérer sur son compte. Donc le lendemain, qui était le jour anniversaire de la conversion de saint Paul, 25 de janvier, les juges rendirent leur sentence définitive condamnant Gilles à être brûlé. Ceux qui sont versés dans les coutumes et procédures en usage dans la ville disaient que de mémoire d'homme on n'avait jamais rendu une sentence de cette façon. La coutume est, en effet, que les jugements doivent être rendus publiquement et en présence de l'accusé. Mais ils en usèrent autrement pour Gilles, car ils craignaient que, s'ils l'avaient conduit au lieu ordinaire de ces cérémonies pour lui signifier sa condamnation, les bourgeois révoltés ne fissent une émeute pour délivrer la victime de leur vengeance arbitraire. C'est pourquoi ils rendirent clandestinement leur sentence, qui fut communiquée à Gilles dans sa prison. Gilles, au prononcé de cet arrêt, se jeta à genoux et rendit grâce à Dieu de

---

est dicté par l'esprit de parti, bien qu'il soit certain que Lenoir fut d'un caractère difficile.



*Place et église de Sainte-Gudule.*  
(Bibliothèque Nationale, Estampes.)

l'avoir jugé digne de mourir pour le triomphe de la vraie doctrine et ce avec tant d'exaltation que ceux qui lui avaient lu la sentence en avaient les larmes aux yeux. Il rendit grâce ensuite aux juges d'avoir donné une si prompte et heureuse solution à son procès et remercia les secrétaires de la bonne nouvelle qu'ils lui en apportaient. Il se réjouissait particulièrement de cet honneur qu'il jugeait être une heureuse et manifeste faveur à lui accordée par Dieu. Peu après, il chargea un bourgeois de la ville de nous apprendre cet événement comme une très heureuse nouvelle. Pour moi, cette annonce me causa une profonde douleur. Mais j'admirai une si grande constance, en souhaitant une pareille, si je devais partager son sort.

Quand le bruit de cette condamnation se répandit dans la ville, ce fut une grande consternation et une révolte de tous les cœurs que les moines s'efforcèrent d'apaiser par leurs mensonges, accablant le pauvre Gilles sous leurs calomnies. Les juges comprirent que l'exécution de leur sentence ne manquerait pas de provoquer des troubles. Le lendemain, ils firent donc par mesure de précaution assembler toutes les dizaines et bandes de la ville et désignèrent parmi ces hommes ceux de leur choix pour former l'escorte et assister en armes le jour suivant à l'exécution de notre malheureux ami. Six cents hommes armés se trouvèrent ainsi rassemblés le jour de l'exécution sur la place du marché. Le plus grand nombre eussent, en cas d'émeute, préféré tourner leurs armes contre les faux juges au lieu de les employer à favoriser un tel crime. Mais le peuple était étonné et refroidi de voir tant de gens en armes dont le sentiment leur était inconnu. Les juges, malgré cet appareil imposant, n'étaient pas suffisamment rassurés. Aussi le prisonnier ne traversa-t-il pas la ville au grand jour, mais il fut avant l'aube amené à la maison de ville pour être à proximité du lieu de l'exécution. Ceci se passait le 27 janvier de l'année dernière. Il était environ dix heures du matin quand Gilles sortit, encadré des bourreaux, de la maison de ville. On lui commanda de se prosterner devant une statue de la Vierge Marie qui se trouve

à la porte de l'édifice. Il répondit que l'Évangile lui avait appris qu'il fallait adorer un seul Dieu et l'honorer sincèrement en esprit, et se refusa à s'agenouiller devant la statue. Le procureur général furieux ordonna de passer outre et de conduire le condamné au bûcher. Devant le tas de fagots, Gilles s'écria : « Qu'est-il besoin de tant de bois pour brûler ce pauvre corps ? Il suffisait de beaucoup moins ? Que n'avez-vous donc eu pitié des pauvres gens qui meurent de froid dans cette ville et ne leur avez distribué le surplus de ce bois ? » Les bourreaux avaient préparé un tabernacle de bois et de paille dans lequel ils se proposaient de le faire entrer pour l'étrangler, comme il est d'usage pour éviter aux condamnés le supplice d'être dévorés vivants par les flammes. « Il n'est pas besoin que vous preniez cette peine, frères, leur dit Gilles. Je n'ai pas peur du feu. Je le verrai et l'endurerai volontiers pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ qui a souffert pour moi de plus grands tourments de corps et d'esprit, mais laissez-moi prier un instant. Je ferai après moi-même tout ce que vous voudrez. » Il s'agenouilla et fit sa prière, les yeux levés au ciel. Ensuite il ôta ses souliers, demandant qu'on les donnât à un pauvre plutôt que de les brûler avec lui. Il entra dans le bûcher et se mit à genoux. Alors on mit le feu au tas de paille et de fagots qui l'entourait et le malheureux fut rapidement consumé. Quelques hommes restèrent en faction jusqu'à deux heures après midi, pour garder les cendres qui furent ensuite jetées dans la rivière.

Le peuple murmurait assez ouvertement contre ce crime impie. Les moines, de leur côté, déclaraient que Gilles avait été brûlé en toute justice, affirmant qu'il avait nié le Sacrement, malgré que la chose ne parût pas bien certaine aux gens de bien. Dans leurs prêches, ils s'efforçaient de justifier la sentence des juges. Mais sauf le méchant curé de la Chapelle, aucun religieux n'osa qualifier Gilles d'hérétique. Il y en eut beaucoup qui déplochèrent publiquement en chaire la misère de ce temps, savoir qu'on était arrivé à ceci que de nos jours il était

permis aux hommes qui se recommandaient de Jésus-Christ d'être pharisiens, hypocrites, méchants, de blasphémer et de commettre toutes autres impiétés, mais qu'il ne leur était pas permis d'être chrétiens à la vérité. A dater de ce temps, les moines et autres menus prêtres commencèrent à être fort haïs à Bruxelles, quoiqu'ils n'eussent jamais joui de beaucoup de sympathies. Mais personne ne voulut plus leur remettre d'aumônes lorsqu'ils se présentèrent pour en solliciter chez les bourgeois, ceux-ci leur reprochant d'être toujours prêts par leurs calomnies à ne témoigner leur reconnaissance qu'en envoyant leurs bienfaiteurs à la mort. Gilles, disaient les bourgeois, n'ayant été supplicié que parce qu'il avait distribué tout son avoir aux pauvres, ils ne voulaient rien donner afin de n'être pas exposés à subir le même sort. Il fut même composé sur ce thème des chansons qui sont encore à Bruxelles dans la bouche de tous les enfants (1). Quant à moi, je ne sais pas si j'ai de ma vie éprouvé une plus poignante tristesse que celle que je ressentis de la mort de mon pauvre Gilles et de la privation de sa douce et agréable compagnie.

Durant mon séjour en prison, j'écrivis de nombreuses lettres à plusieurs grands seigneurs de la Cour avec lesquels j'étais en excellents termes. Tous savaient mon innocence et ne connaissaient pas moins la mauvaise foi des

---

(1) Une lettre du président Louis de Schore à la régente Marie de Hongrie constate l'émotion causée à Bruxelles par la mort de Gilles Tielman : « J'envoie à Votre Majesté une figure contrefaite d'une autre attachée en cette ville aux huis de l'église de Sainte-Gudule la nuit. J'en ai communiqué avec le chancelier de Brabant et avons ensemble avisé et fait publier que celui qui pourra accuser qui l'a écrit, soit par comparaison d'écriture ou autrement, qu'il aura 100 carolus et que tous ceux qui en savent parler et ne le révèlent seront punis de la vie, pour regarder si par ce moyen on saurait trouver l'auteur, car cet écrit est scandaleux, blâmant en fait toutes les actions de l'Empereur en Germanie. Celui qui est dénommé Sanctus Tilman est un flamand geölier qui a été exécuté à Bruxelles par le feu et était un tapissier qui était estimé fort savant à Bruxelles, depuis fut trouvé fort grand hérétique. Si on pouvait trouver l'auteur, il me semble que l'argent ne serait mal employé, et si on sait rien découvrir, il n'y aura rien de perdu que la peine de la publication. »



*C'est ainsi que le pape-loup dévore cruellement.*

(Caricature de L. Cranach.)

(*Passional Christi und Antechristi*, 1521.)

moines. Tous se confondaient en belles paroles, mais pas un ne se dérangeait pour faire quoi que ce soit. Ils alléguaient qu'étrangers à mon emprisonnement, ils ne pouvaient ni m'élargir ni faire vider mon procès, dont pouvait seulement s'occuper la cour de l'Empereur auprès de laquelle ils n'avaient nul pouvoir. Je priai quelques amis, ayant du crédit à la Cour et auprès de l'Empereur même,

de demander à Granvelle, qui se trouvait à Spire avec l'Empereur, de s'occuper de moi. Mais il les payait en eau bénite de cour. Avant le départ de l'Empereur pour l'Allemagne, mon moine enjoignit au président de la Cour de Brabant, Louis de Schore (1), de trouver sans retard dans le pays quelques témoignages à ma charge, fussent-ils vrais ou faux. Le président de Schore chargea de ce soin un de ses secrétaires nommé Louis de Zoëte (2), homme détesté des gens de bien et tenu pour fou, à telle enseigne qu'il est dans les rues l'objet des railleries des enfants. Plutôt que d'occuper une charge publique, il serait mieux dans son rôle à courir les rues avec le capuchon des fous, orné de longues oreilles et muni de grelots, ou bien à labourer la terre ou garder les cochons. Il ne doit sa charge qu'à cette considération qu'il est ennemi juré du Christ et qu'il a en haine mortelle sa doctrine. Ce gentil personnage partit donc à Anvers pour faire une enquête sur mon compte. Il s'informa auprès de nombre d'honnêtes gens, mes compatriotes, qui avaient été mes familiers. Ceux-ci firent de moi des louanges et m'attribuèrent des vertus plus que je ne crois en mériter. Le malchanceux enquêteur se rendit la risée de tous par les sottises questions qu'il adressa à des gens autorisés qui, plus tard, me rendirent compte de sa rage. Voyant qu'il faisait fausse route, il se rabattit sur des moines, desquels il pensait obtenir tout ce qu'il désirait, vrai ou faux, peint ou feint, les sachant gens sans conscience. Il en interrogea plusieurs, tant espagnols que brabançons, entre lesquels il était impossible qu'il y en eût un de plus consciencieux que les autres. Cependant, il s'en trouva un de race et d'esprit noble que je n'avais connu que de vue et avec qui je n'avais

(1) Louis de Schore, chevalier, docteur en droit et professeur ordinaire ès-lois civiles de l'université de Louvain, conseiller et maître des requêtes au Grand conseil, ambassadeur près François 1<sup>er</sup> et Henri VIII, conseiller ordinaire du Conseil d'Etat et privé (10 octobre 1540). Il mourut à Anvers le 25 février 1548.

(2) Louis de Zoëte était secrétaire en ordonnance de l'Empereur. Son enquête se prolongea du 14 au 28 janvier, reprit le 4 février et fut close, voyage de retour compris, le 13.

causé. Or, étant moine, et de grand crédit, il eut occasion de lire les dépositions toutes à ma louange. Seules les opinions de deux ou trois moines montraient une malveillance évidente et étaient tissées de calomnies. Mon noble moine, voyant clairement là un parti pris haineux, n'eut la conscience en repos que lorsqu'il eût averti de ces infamies un de mes cousins qu'il fréquentait. Mon cousin vint me voir et m'en rendit compte. Cette révélation me causa le plus grand plaisir, car elle m'apportait la preuve de ce qui m'avait été dit seulement par des compatriotes, savoir qu'il ne serait pas possible à mes adversaires de trouver à mon encontre un témoignage qui pût être accepté, même par des juges partiaux.

Le président, dépité, envoya mon dossier à la Cour de l'Empereur. Il y resta plusieurs mois. Ceux qui sollicitaient en ma faveur auprès de la Cour ne purent, pendant longtemps, obtenir autre chose que de belles paroles. Néanmoins, vers le mois d'août, afin de ne pas laisser supposer qu'on voulait laisser traîner éternellement l'affaire, on fit extraire de mon dossier quelques articles, sur lesquels je devais être entendu, et l'affaire fut envoyée au Brabant sous réserve qu'une nouvelle enquête fût faite avant le jugement. Je me lamentais beaucoup de ces longueurs. Mais je pensais qu'après cette nouvelle information on en finirait enfin. Il n'en fut rien. La nouvelle enquête ne donna sans doute pas plus de résultats que précédemment et mes ennemis se trouvaient fort embarrassés. Je ne cessais de harceler de lettres ceux que je savais être commis à l'examen de mon dossier, leur demandant de terminer mes maux, de me dire de quoi j'étais accusé et par qui, afin de pouvoir poursuivre celui qui ne pouvait être qu'un calomniateur, ou bien s'ils ne voulaient rien faire de juste et raisonnable, je leur demandais de prononcer telle sentence qu'il leur plairait, fût-ce celle de ma mort; mais ils firent tant par leurs belles paroles, que l'Empereur revint avant qu'ils eussent fait quoi que ce soit.

Ne pouvant plus tergiverser davantage, les commissaires

se décidèrent à venir m'interroger. Leurs questions me montrèrent toute la fragilité de leurs accusations. Ils insistaient toujours sur les premiers crimes qui m'avaient été imputés, savoir mon voyage en Allemagne, mes relations avec Mélanchthon, le panégyrique que j'avais, disaient-ils, fait de ses vertus et de sa doctrine. Mais ils avaient relevé en plus un nouveau grief, un crime plus grand encore. Je vais raconter brièvement en quelles circonstances j'avais commis cet exécrationnel forfait et en quoi consistait cette nouvelle et accablante charge que leurs laborieuses enquêtes leur avaient permis de relever à mon actif. Un jour, j'étais à la bibliothèque publique d'Anvers en quête de récents écrits d'Allemagne. Entre autres pièces, le bibliothécaire me remit une épître, œuvre d'un étudiant d'Ingolstadt. L'auteur soutenait qu'à l'encontre de ce qu'avait écrit Vitus Theodorus, Eckius (1) était mort heureusement, et essayait de prendre sa défense. La lecture de cette

---

(1) Jean Eck ou Eckius, professeur et chancelier de l'Université d'Ingolstadt (1486-1543). Il s'était déjà fait connaître par un traité sur la prédestination quand il entra en lice avec Luther et publia en 1528 des notes sur ses *Thèmes*. L'année suivante, il prit une part active aux conférences de Leipsig contre Luther et Carlstad. Pierre Moullanus, ami enthousiaste de Luther et président de la dispute, dit quelque part qu'Eckius avait l'air d'un comédien ou d'un crieur public. « Avec ses gros yeux, ses lèvres épaisses, sa face enluminée, on le prendrait plutôt pour un boucher ou un guerrier de la Carie que pour un théologien. » En 1530, il était à la diète d'Augsbourg, en 1541 à celle de Ratisbonne, discutant toujours avec les luthériens, sans se prêter aux projets de conciliation qu'acceptaient ses collègues Gropper et Pflug. Le pape Léon X le choisit pour répandre en Allemagne la bulle contre Luther. Eckius fut hué à Leipsig par les étudiants. Ils criaient par les rues : *Pereat Eckius! Viva Luther!* et retournaient à leurs hôtelleries en chantant :

O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi.

Sous la porte du couvent des Dominicains, on glissa des feuilles de papier où on le menaçait de mort. Quand il expira à Ingolstadt, il avait la réputation d'un théologien plein de zèle et d'érudition, d'une mémoire et d'une sagacité rares. Sa fidélité à la cause du Pape lui avait fait plus d'un ennemi. Luther notamment l'a grossièrement pris à partie dans ses *Propos de table* : L'empereur Charles-Quint, y lit-on, disait : « Mon frère estime Faber et Eck et les regarde comme de hautes intelligences qui défendront l'honneur de la foi chrétienne. — Oui, assurément, car l'un passe le jour à boire et l'autre est un cochon, hanteur de filles de joie. » (*Tischreden*, 328.)



(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

épître me causa une telle satisfaction que je ne pus m'empêcher de la manifester : « Dieu soit loué ! m'écriai-je, nous avons maintenant la confirmation certaine d'un bruit qui n'était répandu que sous toutes réserves jusqu'à présent. » Par hasard se trouvait à ce moment à mes côtés le curé de Notre-Dame, homme aussi méchant qu'ignorant et le plus cruel ennemi de la vérité chrétienne qu'il y eût dans la ville. Je ne l'avais jamais rencontré jusqu'à ce jour et ne le connaissais pas même de vue. Mais, à sa mine, je jugeai bien que c'était quelque prêtre ou quelque pharisien rechigné. Entendant mon exclamation, mon homme me demande aussitôt : « Qu'est-ce que nous savons à cette heure avec certitude ? — Cette épître, lui dis-je, nous confirme la mort de Jean Eckius. — Beaucoup, répliqua-t-il, s'en réjouiront. — Plusieurs de votre ordre en seront marris ou je me trompe fort. — Nos catholiques, dit-il, en seront marris, mais les novateurs s'en réjouiront. — Qu'appellez-vous novateurs ? questionnai-je. — Philippe Mélanchthon et Martin Bucer (1). — Qu'ont-ils innové ? — Comment le demandez-vous ? Mille choses. — Mais quoi ? je vous prie ? — Que la Vierge Marie, me va-t-il dire alors, n'a pas toujours été vierge. N'est-ce pas là un blasphème ? » reprit-il. Je ne pus plus longtemps endurer d'entendre cet âne braire. « Vous faites grande injure à ces gens de bien, lui répondis-je, de leur imputer ce crime dont ils n'eurent jamais la pensée puisqu'ils enseignaient le contraire. Lisez, je vous prie, leurs livres et vous verrez que vous vous êtes bien trompé. Tout au moins, si vous ne les avez jamais lus et ne les voulez pas lire, n'affirmez pas comme vraie une

---

(1) Martin Bucer ou Butzer (1491-1551) d'abord dominicain, bachelier en théologie de l'Université d'Heidelberg, puis au couvent de Mayence jusqu'à ce qu'il adhérât aux idées de Luther. Poursuivi à Mayence et à Louvain, il se réfugia près de l'Electeur palatin qui le fit d'abord son chapelain, puis curé de Landstahl. Là il épousa une religieuse défroquée et rompit avec éclat avec l'Eglise romaine. Dès lors, il vécut en Allemagne, puis à Strasbourg où il prit une part active à l'œuvre de la Réforme et aux luttes intestines des réformateurs, passa en Angleterre où il mourut professeur de théologie à l'Université de Cambridge.

chose fausse. — Quoi! dit-il alors. Les voulez-vous défendre? — Je veux, dis-je, défendre la vérité quelque part qu'elle soit, soit que Mélanchton ou Bucer ou que tous les deux la disent. — Il semble que vous soyez de leur secte. — Il me semble que vous êtes bien téméraire d'oser me juger, moi que vous n'avez jamais connu, et de taxer des gens de bien d'un mensonge si manifeste. — Je suis curé, dit-il, et t'accuserai. — Tu es un vrai loup. Je t'estime digne d'être renvoyé à la charrue et de garder les pourceaux et non d'être pasteur des âmes. Je ne me soucie pas plus que d'un fétu de l'accusation d'un tel furieux.» Ainsi donc, je ne m'inquiétai pas des menaces de ce méchant homme dont on m'apportait aujourd'hui le témoignage, en le produisant comme un crime digne de tous les châtimens. Mon interrogatoire terminé, mes commissaires dirent qu'il ne restait plus qu'à me donner les noms des témoins afin que je pusse faire à leur sujet toutes déclarations que je jugerais utiles à ma cause. Ils me dirent aussi de désigner un avocat de mon choix pour m'assister.

Le lendemain, l'Empereur entra à Bruxelles (1). Dans la même semaine, mes parents les plus proches arrivèrent d'Anvers. Ils pensaient faire agir en ma faveur quelques grands seigneurs espagnols qui avaient des charges à la Cour. Le confesseur de l'Empereur, que mes parents virent tout d'abord, continuant son hypocrite comédie, se confondit en exclamations de sympathie, se déclara peiné d'apprendre que le procès était encore en suspens. Il prétendait n'avoir aucun droit de s'en mêler, mais qu'en raison de la sympathie que je lui inspirais, il userait de toute son influence auprès des juges et obtiendrait que l'affaire fût terminée au plus tôt. Il m'envoyait en même temps des gens me visiter de sa part et m'écrivait des lettres douces, croyant déguiser ainsi la haine mortelle qu'il me portait. Granvelle, le docteur Boissot (2), l'évêque d'Arras

---

(1) 1<sup>er</sup> octobre 1544.

(2) Claude de Boissot, docteur en droit, archidiacre d'Arras, doyen de Poligny, conseiller et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de l'Empereur.

que mes parents visitèrent, les payèrent de paroles très aimables, mais s'en tinrent là. Laisant le soin de s'occuper de suivre l'affaire à quelques membres de ma famille qui étaient à la Cour, mes parents d'Anvers, constatant leur impuissance, regagnèrent leurs pénates. C'est vers cette époque que la reine de France (1) vint à Bruxelles. L'annonce de cet événement, qui nous avait été faite quelque temps à l'avance, avait mis quelque espérance dans le cœur de nous tous, pauvres prisonniers. Car l'Empereur, pour l'honorer davantage, avait donné tout pouvoir à cette souveraine et ordonné que dans toutes les villes des Pays-Bas on lui fit exactement la même réception que lorsqu'il y entrait lui-même. Entre autres magnificences faites à son intention, on délivrait les prisonniers à son commandement. Mais qu'advint-il? Dès que la reine fut entrée à Bruxelles, tous les plus grands scélérats, qui étaient dans les prisons, furent relâchés. Dans notre prison, les premiers à bénéficier de la grâce impériale furent un parricide, deux ou trois assassins et plusieurs autres bandits redoutables. Mais aucun de ceux qui étaient emprisonnés pour des questions de confession ne bénéficia d'une mesure de clémence, et nous fûmes, au contraire, surveillés bien plus étroitement. Voilà quelle est la condition des chrétiens. Telle est en ces misères du monde la destinée de l'Église.

Je recommençai alors ma correspondance à l'adresse de ceux qui avaient charge d'instruire mon procès. Je leur demandai à nouveau de me dire qui était partie contre moi. Je demandais à savoir de quoi on m'accusait afin de pouvoir produire ma justification. S'il n'y avait point de partie

---

(1) Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. C'est au lendemain de la paix de Crespy (18 septembre 1544), que la reine Éléonore et le duc d'Orléans vinrent à Mons et à Bruxelles où elle fut reçue à la porte de Hall par les chefs de la commune, le chapitre de Sainte-Gudule, les ordres mendiants, 246 confrères du serment, 684 membres des métiers et une foule de seigneurs (20 octobre). Dès lors, ce ne furent que fêtes, tournois, bals jusqu'au 3 novembre. (A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, VIII, 211-213.)

ou de charge contre moi, qu'on m'élargisse, ou bien qu'ils prissent telles résolutions qu'il leur plairait. Après un certain délai, je reçus une réponse, disant qu'ils voulaient proposer leur accusation. Cependant, ils différèrent tous les jours, en sorte qu'il y avait deux serviteurs dont tout le temps était employé uniquement à aller solliciter tous les jours cette accusation. Enfin, au bout de trois semaines, mes émissaires m'apprirent que l'acte d'accusation était dressé. Je n'en croyais pas leur affirmation. « L'avez-vous vu? leur demandai-je. — Oui. — Est-il long? — De sept ou huit feuillets. » Je leur demandai pourquoi on ne le leur avait pas remis. « Parce qu'il faut, me dirent-ils, qu'il soit lu en séance du Conseil de l'Empereur. » Leur réquisitoire ne donna pas satisfaction à ces messieurs du Conseil. Il fallut le refaire de toutes pièces. Après un nouveau délai, un secrétaire vint finalement m'apporter sept feuillets, ne contenant que les sept pauvres griefs d'accusation que je vais énumérer : 1<sup>o</sup> J'étais fort soupçonné et entaché de luthérianisme; 2<sup>o</sup> j'avais conversé avec les hérétiques; 3<sup>o</sup> j'ai fait imprimer le Nouveau Testament traduit par moi en langue espagnole, enfreignant les ordonnances de l'Empereur qui interdisent l'impression et la publication des livres concernant la Sainte Ecriture, et contre le conseil de gens de bien qui m'engageaient à solliciter privilège et attendre l'arrivée de l'Empereur; 5<sup>o</sup> j'ai écrit un livre très dangereux sous ce titre : *De la liberté chrétienne et du libre arbitre*; 6<sup>o</sup> je suis accusé d'être en possession d'un livre contenant plusieurs propositions hérétiques : *l'Építome de toutes les œuvres de saint Augustin, de Jean Piscatoris* (1); 7<sup>o</sup> je ne puis avoir l'excuse d'ignorer que tout cela est contraire aux ordonnances et édits publiés à divers reprises au nom de Sa Majesté Impériale (2).

---

(1) Jean Piscatorius, des Carnioles, avait publié en 1542 un *Omnium operum divi Aurelii Augustini epitome per Johannem Piscatorium collecta*, Venise, 1542.

(2) Les édits de 1529 et 1540 avaient interdit de traduire, lire et écrire aucun livre touchant les Ecritures, sans autorisation des

Uniquement pour ma satisfaction personnelle et sans aucune intention de le présenter à mes juges, je rédigeai un mémoire en réponse à ces divers chefs d'accusation. Je communiquai ce petit travail à diverses personnes de la ville, gens de mérite. On approuvait mes arguments, mais on me fit remarquer que mon mémoire était rédigé de façon à m'exposer à des dangers bien plus graves que les allégations de mes accusateurs. Je n'eus pas le loisir d'en rédiger un autre plus modéré, comme ils me le conseillaient. L'Empereur partit de Bruxelles pour se rendre à Gand.

Pendant son séjour dans cette dernière ville, les moines et théologiens obtinrent de lui le mandat de poursuivre les luthériens. Ils lui arrachèrent un édit dont les prescriptions dépassaient de beaucoup en cruauté celles qui avaient été en vigueur jusque-là. Les lois de 1540 étaient renouvelées et d'autres beaucoup plus sanglantes ajoutées. Dans toutes les villes paraissaient des édits sanguinaires. En un instant, une persécution des chrétiens, un carnage, comme il n'y eut jamais de semblables, désolèrent les Flandres. Il n'y eut si petite ville de ces contrées d'où ne s'enfuirent précipitamment un grand nombre de gens et des plus notables, avertis par des jugements iniques ou effrayés, abandonnant femmes et enfants et laissant tous leurs biens dans les mains rapaces des gens de l'Empereur qui confisquaient tout. Ceux qui n'avaient pu fuir furent brûlés ou décapités, d'autres condamnés à finir leurs jours dans les prisons. Ni l'âge, ni le sexe, ni le rang n'arrêtaient les bourreaux. Pendant les deux mois que dura le séjour de l'Empereur à Gand, nous n'entendîmes parler dans notre prison que de supplices et d'exécutions. Ceux qui as-

---

autorités ecclésiastiques. Quiconque lisait, achetait, conservait des livres condamnés, des *Nouveaux Testaments* mis à l'index par les théologiens de l'Université de Louvain, quiconque fréquentait des réunions hérétiques, disputant sur l'Écriture, était coupable d'hérésie, et l'hérésie, outre qu'elle était un crime suffisant pour être exclu de tout état honorable, pouvait conduire à périr sous la hache. (Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IV, 336.)

sistaient à cette boucherie disaient que jamais dans l'histoire il n'en avait été mentionné de pareille (1).

Puis, l'Empereur revint à Bruxelles et ce fut dans le Brabant, le Hainaut et l'Artois le même carnage. Ce serait un tableau horrible et incroyable que ferait celui qui voudrait retracer les scènes sanglantes qui avaient pour théâtre les Pays-Bas en entier. On était pris d'épouvante aux récits qui se propageaient et on ne pouvait entrevoir où s'arrêteraient ces bourreaux, à quel moment ils seraient enfin suffisamment repus de sang humain. Ils amenaient des convois de deux cents prisonniers, hommes et femmes. Les uns étaient cousus dans des sacs et jetés à l'eau, d'autres enterrés vivants ou tués clandestinement. Les plus favorisés étaient envoyés en prison dans toutes les directions. Les prisons ne suffisaient plus à contenir les victimes de ces monstres et les tours de tous les châteaux regorgeaient de malheureux qui tremblaient pour leur vie quand ils ne

---

(1) L'historien du règne de Charles-Quint résume ainsi les exécutions de cette période : « A Malines, Marie Villemans est brûlée vive. A Gand, Martin Huerlock, Jean Le Bock, Nicolas van der Poële sont décapités. La femme de ce dernier subit le supplice de la fosse. A Bruges, Gisbert Geerardt, Roland van Membruch, Pascal Troye, Liévin Dirman sont exécutés par l'épée, Jean van Houlle, Jean Pietersens dit le Probe et quatre autres malheureux périrent par le feu. On brûle vifs, à Ostende, Nicolas van der Goore, cordonnier; à Grammont, Henri Munta, dit Muntinck; à Ypres, Michel de Schœnmacker; à Audenarde, Hubert Stalins; Gilles van der Moten est décapité dans la même ville. A Limbourg, six personnes d'une même famille sont brûlées le même jour : le père, la mère, les deux filles et leurs maris. A Bruxelles, outre Gilles Tielman et Josse van Ousberghen, Henri Hasselt périt sur le bûcher, Jacques Tolleman est décapité. Les provinces wallonnes ne sont pas plus épargnées que les provinces flamandes. A Douai, Jean Marlaer, Marguerite Boular, sa tante, Hector Rems et sa femme sont mis à mort. Nicolas Larchier, prédicateur français, est arrêté à Menin, comme il se rendait en Angleterre, et brûlé tout vif comme schismatique, hérétique, etc., ainsi que son hôte Augustin Barbier et Marie Fournié, femme de ce dernier. Nicolas le vilain et Jacques Driessens furent brûlés vifs à Namur. Jean Coley, Jean Wanot, Gaspard Winant furent condamnés au même supplice, mais on consentit à les décapiter sur la prière de plusieurs gens de bien. A Tournai, Michel Michelot, Marie d'Andrian, le prédicateur français Pierre Brusly, de Strasbourg, subirent aussi le dernier supplice. » (Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, IX, 21 et seq.)

mouraient pas de faim ou des mauvais traitements qu'on leur infligeait.

Je déplorais les calamités qui s'abattaient sur l'Église et je me repentais trop tard, hélas! de n'avoir pas suivi le conseil qui m'avait été donné de profiter des facilités que j'avais eu précédemment de recouvrer ma liberté et dont je n'avais pas voulu user dans la confiance où j'étais de mon innocence. J'avais eu souvent les clefs de la prison à ma discrétion. Les gardes de la prison pourraient témoigner que maintes fois je leur gardai les clefs et les leur rendis à chaque fois. Sûr de mon bon droit, je me serais fait un scrupule de tromper la confiance de mes gardiens et de les payer de leurs bons procédés envers moi en appelant sur eux les sévérités de leurs maîtres. Les événements actuels me faisaient redouter d'être bien mal récompensé de ma loyauté. J'étais dans cette disposition d'esprit lorsque, le jour de sainte Catherine (1), un de mes amis vint m'annoncer que le prédicateur de la reine douairière de Hongrie (2), sœur de l'Empereur, avait pris la fuite. Depuis un an, on instruisait contre lui sur la dénonciation du confesseur de l'Empereur. Il allait être arrêté et, averti par un fidèle ami, il aima mieux éviter la fureur des sectaires que de rester exposé de bon gré à la mort ou à la prison perpétuelle. Cette nouvelle m'impressionna énormément, car elle me montrait que la cruauté et la rage des persécuteurs était parvenue à son comble et qu'il n'y avait plus nulle sécurité pour qui ce fût, même dans l'entourage des princes de la terre. J'étais, néanmoins, bien aise de savoir que le prédicateur avait réussi à échapper sain et sauf aux poursuites de ces forcenés. Je vécus dans ces pensées, au milieu des sanglants événements dont l'écho m'arrivait du dehors, jusqu'au 1<sup>er</sup> février de l'année suivante.

---

(1) Le 25 novembre 1544.

(2) Pierre Alexandre, carme, « prêcheur en court », fut, après sa fuite, professeur à l'Université d'Heidelberg (1546), chanoine de Cantorbery (1548), pasteur de l'Église française de Strasbourg (1555), pasteur de l'Église française à Londres (1560). Ses compagnons arrêtés furent mis en liberté après Pâques 1546.



*Pièce allégorique sur Luther, 1521.*  
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

J'étais plus triste que de coutume ce jour-là, sans pouvoir dire pour quelle cause. Après être resté longtemps assis à la table commune après le souper, je me levai, laissant là mes compagnons. C'était d'ailleurs dans mes habitudes. Je ne pouvais supporter les longues veillées à table que faisaient mes compagnons de captivité. Je me mis à promener silencieusement, repoussant ceux qui voulaient essayer de me distraire de mes tristes préoccupations : « Choquez joyeusement vos gobelets, vous autres, leur disais-je. Quant à moi, je veux aspirer un peu d'air frais et essayer de voir ce qui se passe dans la rue. » Je ne me doutais pas que j'allais exécuter aussi exactement ce que j'annonçais ; moi-même j'ignorais pourquoi Dieu avait fait sortir ces paroles de ma bouche. Je m'approchai donc de la porte intérieure de la prison. Cette porte était dans le bas, en bois de grosse épaisseur, mais le haut était seulement formé d'un gros treillis de bois permettant de voir dans la rue. J'avais sans autre but que de jeter un coup d'œil au dehors entre les interstices de ce treillage, lorsque je m'aperçus que la porte branlait. J'y portai la main et elle s'ouvrit sans difficulté. La seconde porte, absolument semblable, était grande ouverte. La troisième n'était jamais fermée, sauf pendant la nuit. Alors étonné de l'aventure, me souvenant combien j'avais laissé passer d'occasions de me soustraire, par la fuite, aux persécutions de mes ennemis et combien je l'avais depuis regretté, comme si j'eusse entendu la voix de Dieu m'appelant, je songeai à profiter de cette occasion qui me semblait envoyée par lui dans un moment où je ne pensais aucunement à une fuite possible.

Je sortis en toute sécurité de la prison et fermai la porte derrière moi. Je me trouvai seul, par une nuit obscure, dans la rue, ne sachant où diriger mes pas. Tout m'était suspect, il me semblait que partout j'étais entouré de pièges. J'avais certainement beaucoup d'amis dans la ville qui ne m'inspiraient aucune défiance. Mais, néanmoins, plus étaient grands les liens d'amitié qui nous unissaient, plus était grande ma crainte de faire appesantir sur eux

la haine de mes persécuteurs. En cette perplexité, par un miracle de Dieu, j'eus presque aussitôt une véritable inspiration. Il y avait, dans la ville, un homme fidèle de ma connaissance, à qui je n'étais cependant jamais allé rendre visite chez lui, mais, ayant pris le parti de me confier à lui, je trouvai aussitôt son habitation, comme par la volonté de Dieu, aussi aisément que j'eusse pu trouver la mienne propre. J'appelai l'homme dans la rue, lui expliquai ma situation et mon évasion inattendue et lui demandai son conseil. Il s'offrit à me donner asile. Je lui fis remarquer que cette solution offrait du danger pour lui et peu de sécurité pour moi et lui dis qu'il me semblait préférable de quitter la ville avant le jour. Je lui demandai s'il pouvait m'indiquer un point où il fût plus aisé de franchir les murailles qu'ailleurs. Il me déclara qu'il allait m'accompagner. Il prit son manteau et je le suivis. Chemin faisant, je dis adieu à quelques amis.

J'avais quitté la table à la prison à sept heures et demie sonnante. Tout cela se passa si rapidement qu'à huit heures je dévalais du haut des murailles de Bruxelles avec mon compagnon. Dès que nous fûmes hors la ville, nous prîmes le chemin de Malines. Nous arrivâmes dans cette localité à cinq heures du matin. Devant l'hôtellerie, nous aperçûmes une voiture. Un homme et une femme y étaient montés et se disposaient à partir. Sur ma demande, l'homme me dit qu'il allait à Anvers et m'offrit de monter avec lui si je me rendais au même lieu. Je fis monter mon compagnon et demandai pour moi un cheval pour pouvoir voyager plus rapidement. On ouvrit l'hôtellerie et j'y reçus le meilleur accueil. Ayant fait le récit de mes aventures, on me donna un cheval et tout ce dont je pouvais avoir besoin. Mon compagnon était parti sur le chariot. Je l'eus vite rejoint et dépassé. Deux heures plus tard, j'étais à Anvers. Je descendis à l'hôtellerie et m'y installai, ne voulant compromettre ni parents, ni amis en allant chez eux. Le soir, mon homme me rejoignit. « Vous allez être bien surpris, me dit-il, d'apprendre qui est celui avec qui j'ai fait route sur le chariot et avec lequel vous avez tant

causé à Malines. — Et qui était-ce donc, je vous prie ? — C'est l'homme le plus méchant de tout ce pays, Louis de Zoëte, secrétaire, grand ennemi de l'Évangile, celui qui cherche des témoins contre vous et a instruit tout votre procès. Et maintenant il apporte de la cour de l'Empereur une sentence de condamnation contre de pauvres gens prisonniers pour la religion, qui doivent être bientôt brûlés dans cette ville. » Je fus certes bien étonné que Dieu eût à ce point aveuglé un tel homme, que, me trouvant en sa présence, il n'ait pu me reconnaître.

Le lendemain, deux bourgeois de Bruxelles débarquèrent dans notre hôtellerie. Je leur demandai ce qu'il y avait de nouveau dans la ville qu'ils venaient de quitter. « Il vient, me dirent-ils, de s'y produire un grand miracle. — Lequel, je vous prie ? — Il y avait dans cette ville un jeune Espagnol prisonnier depuis quinze mois. Il n'avait pu obtenir ni son élargissement, ni aucune solution de son procès, bien que de nombreux parents et amis influents multipliasent les sollicitations en sa faveur. A la fin, l'autre jour, sur le soir, il aperçut dans l'air une clarté. Les trois portes de la prison lui furent miraculeusement ouvertes et il fut délivré en grande lumière comme quand saint Pierre fut retiré hors de la prison. On tient pour certain que ça a été le sacrement miraculeux, qu'on adore là, qui a fait ce miracle. » Ils me contèrent cela, comme si je n'en eusse rien su. Et voyez la vanité du populaire qui, en peu de temps, sait bien accouttrer de mensonges les choses qui ont quelque commencement de vanité. Il est bien vrai que je trouvai les trois portes ouvertes. Autrement je ne fusse point sorti. Au reste, ces bons bourgeois, qui m'étaient inconnus et qui ne me connaissaient pas davantage, en me contant ma propre évasion et la fable à laquelle elle avait donné lieu, montraient bien comment le sentiment populaire entoure vite de merveilleux les choses les plus simples. Je n'avais pas vu d'autre clarté que celle des torches des nombreux passants qui allaient par les rues, vaquant à leurs affaires. Le sacrement miraculeux



*Rome capitale du monde.*

*Caricature luthérienne.*

*(Musée de la Caricature, 1834)*

que les méchants idolâtres adorent à Bruxelles n'avait rien à voir non plus dans ma délivrance.

Le lendemain, j'envoyai un homme aux renseignements à Bruxelles. Des gens de bien me mandèrent, par ce messager, que tout ce mystère s'était ainsi répandu par les soins des juges qui, voyant qu'ils ne pouvaient se décharger honorablement de mon procès, voulurent que je fusse ainsi secrètement élargi. Quand le geôlier de la prison vint

rendre compte de mon évasion au président, celui-ci lui dit seulement : « Laissez-le aller. N'en soyez pas en peine, mais veillez uniquement à ce que personne n'en sache rien (1). » Quant à moi, considérant mon innocence, je ne suis pas éloigné de partager une opinion formulée par tant de gens de bien. Mais quand je songe à la méchanceté et à l'acharnement dont les ennemis de la religion m'ont donné tant d'exemples, j'hésite à croire qu'il y ait eu en eux assez de conscience pour qu'ils aient eu la pensée de favoriser mon évasion.

~~~~~  
(1) Il semblerait résulter de ce mot du président Louis de Schore que l'évasion du prisonnier avait été favorisée par ses juges. Quand Antoine de Leymant prit à son tour la clé des champs, le cèpier reçut moins de compliments. Il fut fait une enquête minutieuse qui constata que l'on ne pouvait prouver qu'il avait remis la clef au prisonnier et que celui-ci l'avait prise dans la chambre où couchait Jean Thyssens et où, paraît-il, entraît qui voulait. L'enquête eut une sanction autre que la perte de sa situation pour le cèpier. Il fut condamné, tête nue et tenant un cierge de 2 livres à la main, à demander pardon à Dieu, à l'Empereur et à la justice et à aller ensuite porter son cierge à l'autel du Saint Sacrement à Sainte-Gudule. En outre, il dut payer 50 florins au profit de l'Empereur, outre les frais du procès.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

PRÉFACE	5
I. — Une version du Nouveau Testament, crime d'Etat	7
II. — A la Vrunte	66

TABLE DES GRAVURES

Jean de Lazki (portrait non signé).	9
Jacques Masson ou Latomus.	13
L'église collégiale de Saint-Pierre de Louvain (gravure de Hassewyn	17
Ruard Tapper d'Enckuyseu	21
Le château de Vilvord.	25
Vue de Louvain.	33
Jean Calvin (1564)	37
Charles-Quint (portrait peint par Titien, gravé par P.-P. Rubens).	41
Le couvent des Frères Prêcheurs à Bruxelles	49
Caricature du temps de la Réforme	57
Philippe Mélanchton (portrait par Albert Durer)	61
Martin Luther (portrait par J. Sadeler)	69
La généalogie des huguenots (caricature anticalviniste).	73
Profil de la ville de Bruxelles, de la porte de Cologne à la Maison de Ville.	81
Philippe Mélanchton (portrait par L. Cranach)	85
Michel Servet brûlé (gravure du temps)	89
Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, évêque d'Arras, archevêque de Besançon et de Malines	93
La Mappa romaine	97
Vittoria Colonna (portrait de Sebastiano del Piombo, gravé par Van den Wyngarde).	105
La ville de Burgos (gravure d'Aveline).	109
Jean Ocolampade	113
Valladolid	121

Les prisons de l'Inquisition à Cordoue.	129
La porte haute de la cathédrale de Burgos, dessin de G.-P. de Villa-Amil	133
Martin Bucer	137
Satan, roi des huguenots	141
Marie, reine de Hongrie	145
Le triomphe de Luther	153
Caricature de Luther contre la papauté.	157
Ulrich Zwingle	161
Charles-Quint (portrait gravé par Sviderhoet)	165
Place et église de Sainte-Gudule	169
C'est ainsi que le pape-loup dévore cruellement (caricature de L. Cranach).	173
Éléonore d'Autriche	177
Pièce allégorique sur Luther.	185
Rome capitale du monde.	189

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	11	06	09	17	0

